

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LES IMPACTS ÉCOLOGIQUES
ET LES SOLUTIONS TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 29 octobre 2002, à 19 h 30
Salle de réception Le Danube bleu
1461, route Kennedy Nord
Sainte-Marie-de-Beauce

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER PIERRE BARIL	3
Ministère de l'Environnement	
PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER PIERRE BEAUDET	13
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	
PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER SIMON MARMEN	20
Les clubs-conseils en environnement	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	29
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme CARMEN LABELLE.....	43
M. CÉCILIE BERTHIAUME.....	47
M. FRANÇOIS VACHON.....	49
M. WILFRID CHAREST.....	52
M. FRANCIS POULIOT.....	56
Mme MARTHE DAIGLE.....	59
M. DENIS LACASSE.....	64
M. PIERRE LATERRIÈRE.....	65
M. CLAUDE DAIGLE.....	71
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. ROBERT PATENAUDE.....	74
M. RAYMOND CIMON.....	80
M. LOUIS CHAREST.....	85
M. MARIO TURENNE.....	88
M. JEAN-DENIS MORIN.....	89
M. MAXIME LAPLANTE.....	91
M. MARIO GAGNÉ.....	93
Mme LISE AUDET.....	95
Mme GISÈLE LAMOUREUX.....	97



SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2002
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette septième séance thématique de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je suis Louise Boucher, je préside cette commission, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

Je précise que nous avons été assermentés tous les quatre (4) devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Nous sommes accompagnés d'une équipe que je vous présente. Les deux (2) analystes, madame Audrey Wu et madame Édith Bourque. À l'arrière, il y a la conseillère en communications, madame Alexandra Dufresne. Les deux (2) coordonnatrices du secrétariat de la Commission, mesdames Anne-Marie Gaulin et Marie-Josée Méthot.

20 Par ailleurs, nous avons monsieur Daniel Buisson qui assure l'organisation logistique, monsieur Martin Lajoie, notre technicien du son. Et les transcriptions sont assurées par madame Denise Proulx.

25 Je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit dans les vingt (20) centres de consultation que la Commission a ouverts, ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

30 Les documents qui sont déposés aussi au cours de cette audience et tout au long du mandat de la Commission pourront également y être consultés. Vous pouvez obtenir les coordonnées complètes de ces centres et l'adresse Internet de la Commission à l'arrière de la salle.

35 Les séances thématiques de cette semaine porteront sur les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques. Plus spécifiquement ce soir, les conférenciers nous feront le portrait global de la qualité de l'environnement ainsi qu'on parlera également du Club-conseil agroenvironnement. Monsieur Pierre Baril du ministère de l'Environnement, bonsoir, nous fera le portrait quantitatif et global de la qualité de l'environnement, ainsi que monsieur Pierre Beaudet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, bonsoir monsieur, qui nous parlera beaucoup de richesse des sols, modes culturels, pourcentage de terres boisées, déboisées. Et monsieur Simon Marmen qui est coordonnateur d'un Club-conseil

45 agroenvironnement nous entretiendra de ce club-conseil agroenvironnement. Alors bonsoir monsieur.

Le déroulement sera toujours le même, c'est-à-dire que nos conférenciers feront leur présentation, après quoi la Commission leur posera quelques questions. Nous ferons une pause de quinze (15) minutes au cours de laquelle le registre sera ouvert pour permettre à tout citoyen
50 qui compte poser des questions à la Commission de s'y inscrire. Il faut être enregistré au registre pour pouvoir poser des questions. Et au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription.

Au retour de la pause, particularité ce soir, nous avons quelques réponses que le
55 ministère de l'Environnement nous fera sur des questions qui nous ont été posées hier soir, alors avant d'entreprendre les questions du public, je demanderai à monsieur Baril de répondre à certaines questions; probablement qu'il aura recours à certaines personnes du ministère pour y répondre. Après quoi, on entreprendra la séance de questions.

60 Je vous rappelle que nous avons des règles qui doivent être respectées pour permettre des échanges fructueux entre nous. Une de ces règles est qu'à chacune de vos apparitions devant la Commission, nous vous permettons deux (2) questions, et je serai très sévère dès maintenant sur les questions, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sous-questions, il y a deux (2) questions, un point c'est tout. Il n'y a pas de préambule non plus, sauf les préambules très
65 courts qui sont nécessaires pour que l'on comprenne la question et ceci, dans le but d'assurer le plus de chance possible au plus de monde possible pour qu'ils puissent venir poser des questions à nos conférenciers.

Je vous informe également que la Commission peut en tout temps intervenir tout au long
70 de ce questionnement pour obtenir de l'information supplémentaire. Toutes les questions doivent m'être adressées ainsi que toutes les réponses des conférenciers. Si jamais les conférenciers n'étaient pas les meilleures personnes pour obtenir l'information, on se chargera d'obtenir les réponses auprès des personnes habilitées à le faire, et on en fera part le plus possible au cours des audiences publiques. Comme ce soir, on a eu des questions hier soir de
75 la part de citoyens, et le ministère de l'Environnement va nous fournir l'information ce soir. Donc on essaie d'obtenir le plus rapidement possible cette information.

80 Sinon, si on l'a pas en audience publique, bien, sachez qu'elle sera déposée dans les documents déposés aux centres de consultation ou dans le site Internet de la Commission.

Alors je vous rappelle également, je vous invite à compléter un questionnaire sondage qu'il y a à l'arrière de la salle et qui vous permet de donner votre appréciation de ces audiences publiques et qui nous permet à nous de nous ajuster au cours de cette consultation publique et qui permet également au Bureau de constater les choses à corriger dans la suite, dans le cadre
85 de nos autres audiences également.

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER PIERRE BARIL

90 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'invite maintenant monsieur Pierre Baril à nous entretenir du portrait global de la qualité de l'environnement, portrait quantitatif ce soir.

95 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Merci madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs!

100 Alors comme je l'expliquais hier, on a parlé plutôt du comment, hier soir, en expliquant un peu les aspects phénoménologiques et en essayant d'exprimer un peu comment les différents volets de la production porcine pouvaient avoir un impact sur le milieu. Aujourd'hui, on va s'attarder donc sur plus des aspects quantitatifs avec quelques chiffres et quelques cartes, quelques seuils pour présenter cette situation.

105 Je reviens sur une remarque que je disais hier aussi, c'est pas facile de départager la part relative d'une production donnée dans le milieu comme la production porcine par rapport aux autres sources qui contaminent un milieu donné, soit une nappe d'eau souterraine, un cours d'eau, parce que, comme je le disais, c'est surtout l'impact cumulatif qui fait qu'on a une dégradation ou un dépassement de seuil à un endroit donné dans un cours d'eau. Cependant, 110 on a quand même quelques indicateurs puis quelques chiffres qui nous permettent quand même d'essayer de faire un peu de discernement sur ce volet-là.

115 Alors je vous propose de parler dans un premier temps des pressions sur l'environnement, donc on va voir un peu comment le cheptel porcin est réparti sur le territoire.

120 On a vu également hier que c'est important qu'on situe aussi très bien comment sont répartis les superficies en culture, parce que c'est finalement un des gros points majeurs d'impact sur l'environnement, c'est la disposition des déjections animales. On va faire un petit tableau sur les bilans de phosphore et on va également voir comment les odeurs ont pu évoluer au cours des années. C'est pour la première partie.

125 La deuxième partie, on va s'attarder surtout donc à l'aspect descriptif de l'état de l'environnement en analysant ce qui se passe dans les eaux souterraines puis dans les eaux de surface. Et je vais faire quelques commentaires un peu globaux sur les programmes d'assainissement qui ont été mis en place au cours des années.

130 Donc les pressions sur l'environnement, quelques généralités sur le territoire agricole! Bon, vous savez très bien que les superficies cultivées se retrouvent au sud du Québec, on cultive un peu plus que deux millions d'hectares (2 M ha) répartis essentiellement dans la plaine du Saint-Laurent avec quelques poches, comme on le voit, en Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent puis en Gaspésie. C'est vraiment là que

sont concentrées toutes les productions agricoles et c'est là qu'on cultive principalement au Québec.

135 Un élément également qui nous permet de voir comment sont répartis les cheptels au Québec, c'est ce qu'on appelle la densité animale, donc c'est la quantité d'unités animales à l'hectare cultivé. Et ça nous permet, ici on a comptabilisé tous cheptels confondus, donc autant bovins, porcins, les volailles et les autres.

140 On voit donc que les densités animales sont plus fortes, comme on le connaît, en Chaudière-Appalaches, dans la Montérégie-Est et quelques poches à Trois-Rivières et Lanaudière. Ce sont des endroits donc connus où on a des fortes densités, des plus grandes densités animales au Québec. Encore une fois, je répète que ça combine l'ensemble des types d'animaux, autant bovins, porcins que volailles et autres.

145 Si on regarde un peu plus en détail ce qui se passe pour le cheptel porcin lui-même, c'est pas très différent de l'ensemble de ce qu'on vient de voir sur toutes les productions comme telles. Ils sont également concentrés, ici on a le nombre d'unités animales par municipalité, nombre d'unités animales porcines par municipalité. Donc c'est à peu près le même constat
150 qu'on a précédemment, donc essentiellement répartis en Chaudière-Appalaches, bien sûr plutôt Beauce-Nord, Montérégie-Est, toute cette zone ici, et encore une fois les deux mêmes régions au nord du fleuve, Trois-Rivières et Lanaudière, que les principaux cheptels porcins sont produits. Cette donnée-là date de 96.

155 On peut comprendre que depuis six (6) ans, ça a quand même un peu évolué, surtout qu'il y a eu des dispositions en 97 qui ont un peu ralenti le développement dans ces zones ici de forte intensité, où on peut peut-être s'imaginer que ça a fait un peu tache d'huile et on peut comprendre qu'il y a eu probablement depuis 96 du cheptel qui s'est installé en périphérie de ces zones de forte densité là, puis on a également vu certaines productions s'installer un peu dans le
160 Bas-Saint-Laurent, au Saguenay, et ça va venir bientôt, et on pense qu'encore une fois aussi dans Lanaudière, on a pu voir certains cheptels s'installer un peu en périphérie de ces zones-là, parce que ça date quand même de six (6) ans.

165 Un tableau qui présente maintenant l'évolution des élevages au Québec depuis les cinquante (50) dernières années. C'est un indice qui présente un peu l'augmentation des cheptels à travers les années et qui présente également le nombre de fermes. Tout le monde sait que le nombre de fermes a diminué pas mal depuis cinquante (50) ans, les fermes sont plus grosses et on a perdu à peu près soixante-seize pour cent (76 %) du nombre de fermes depuis cinquante (50) ans. Le cheptel bovin se maintient en général d'une manière assez constante
170 depuis cinquante (50) ans.

On a vu, bon, augmentation des volailles et des porcs, présenter des augmentations substantielles en cinquante (50) ans de cent soixante-dix-huit (178 %) pour la volaille et de deux cent quatre-vingt-cinq pour cent (285 %) pour le porc.

175

180 Un autre élément qui complète également la situation puis qui nous aide à comprendre la pression sur les milieux, c'est les superficies qui sont cultivées. Tout à l'heure, on a vu un gros tableau très très général où est-ce qu'on cultivait, mais maintenant, à l'intérieur des municipalités, ici par exemple on a les superficies qui sont effectivement, qui se retrouvent avec des cultures. Ici par exemple, on présente en rouge les municipalités où on retrouve plus de soixante pour cent (60 %) de sa superficie qui est en culture. Et les gens connaissent très bien cette zone-là, Montérégie-Est et Ouest bien sûr dominant avec des superficies de forte culture, grande culture, et on a encore une fois quelques poches dans le centre du Québec et en Chaudière-Appalaches-Nord.

185 Ce qui est important de comprendre aussi, on se souvient que j'ai présenté des densités animales, puis là, je présente des superficies en culture, on voit qu'il y a une relation directe entre le cheptel et les endroits où on cultive.

190 On a au cours des dernières semaines également mis beaucoup la relation entre la production porcine et la culture du maïs. Ici, ça présente également un chiffre similaire, à savoir, c'est la proportion de culture du maïs par municipalité. On voit que dans certaines municipalités de Montérégie, là on a des situations où on a plus de trente pour cent (30 %) de la superficie totale de la municipalité qui est couverte de maïs, principalement Montérégie-Est, Montérégie-Ouest.

195 Même tableau par rapport à l'évolution des cinquante (50) dernières années. Tout à l'heure, on a vu donc les augmentations de cheptels, maintenant on voit un peu l'évolution des types de cultures qu'on effectue sur le territoire.

200 La principale remarque qu'on peut faire, c'est bien sûr que les animaux vont de moins en moins aux pâturages, donc on a de moins en moins besoin de pâturages, et ça a été beaucoup remplacé par la culture de maïs qui s'est mise en place à travers les années un peu partout au Québec, et ça présente donc l'image un peu de l'évolution des superficies par rapport à l'utilisation du sol. Les céréales, les autres cultures et les prairies sont plus ou moins maintenues dans les proportions similaires à ce qu'il y avait, ça se maintient grosso modo à travers les années.

205 Un dernier petit mot sur la partie culture, puis ça complète un peu ce que je disais par rapport au maïs! Bon, on a donc une augmentation du maïs et on sait que le maïs est une plante où on utilise pas mal de pesticides. Alors ici, c'est un tableau un peu qui compare les pesticides utilisés par rapport aux superficies cultivées pour différentes cultures. Encore une fois, ça date un peu de quelques années, mais grosso modo, il faut comprendre que les chiffres se tiennent encore aujourd'hui. Donc on peut voir qu'en général, dans les cultures de maïs et de pommes de terre, c'est connu qu'on utilise passablement de pesticides pour produire ces végétaux-là.

210 Un mot maintenant pour combiner ce qu'on épand sur le sol qui soit d'origine organique, donc des fumiers-lisiers ou d'origine minérale, de phosphore minéral. Ici, on a un bilan de

220 phosphore en surface du sol qui fait le calcul entre la quantité qui est épandue sur le sol et les
prélèvements de la plante.

Alors c'est des bilans très grossiers, très globaux, mais ça présente quand même un
image, et je pense que ça traduit bien ce qu'on a vu dans les deux (2) tableaux du départ, donc
225 où est-ce qu'il y a beaucoup d'animaux et où est-ce qu'il y a quand même pas mal de culture, on
voit que ça donne des situations où les bilans sont excédentaires.

Ici par exemple en rouge foncé, on voit les zones où il y a plus de vingt kilogrammes
(20 kg) de phosphore, le P_2O_5 à l'hectare par rapport aux prélèvements de la plante. Et ça me
230 fait penser à une question d'un monsieur hier qui nous présentait, qui nous posait la question,
est-ce qu'on est capable finalement d'épandre tout ça, ce phosphore d'origine organique là sur
les terres! Bien, en voyant ce bilan-là, ça nous en donne quand même un élément de réponse
partielle.

235 On peut s'imaginer que dans certaines régions, ça va être pas mal difficile d'épandre tout
le phosphore qui est produit si on a déjà actuellement des situations où les excédents dépassent
les vingt kilogrammes (20 kg). Alors là, on peut comprendre que les solutions devront passer
par d'autre chose que de l'épandage sur ces sols-là, parce qu'il y a déjà des excédents. C'est
une partie de la réponse, sa question était très globale, très large. Il faut dire que dans des
240 endroits ça va être possible de mieux répartir le phosphore d'origine organique avec des
meilleurs plans de fertilisation, mais qu'à d'autres endroits, on aura beau essayer, il y en aura
pas plus de terres disponibles.

Ici, j'amène deux (2) petits éléments complémentaires. Ici, c'est d'autres facteurs, hier je
245 rappelais qu'au-delà de la dose qui définissait une pression sur l'environnement, plus on en met
plus on peut s'imaginer qu'on va en perdre, il y a le mode d'épandage, il y a également les lieux
et les conditions d'épandage et il y a la période d'épandage qui définit une pression sur
l'environnement.

250 Ici, j'ai tiré quelques données d'un recensement qui a eu lieu en 1996 par la Fédération
des producteurs de porcs qui présentent comment à l'époque on épandait le lisier, avec quel
genre d'instrument. Donc soixante-seize pour cent (76 %) était épandu par aspersion, une
vingtaine de pour cent par des rampes et des injections, et cinq pour cent (5 %) par de l'irrigation
et des canons. Si j'ai bien compris cet après-midi, on a présenté l'évolution puis un suivi de ce
255 recensement-là. Alors je pense que les producteurs sont en train de travailler sur ces modes-là
pour réduire la pression en changeant un peu ces manières d'épandre là.

Le deuxième élément, c'est les lieux et les conditions d'épandage. On a effectivement
peu de données et peu de suivis sur les épandages dans les fortes pentes, sur les épandages
260 effectivement dans les bandes riveraines, s'ils sont respectés ou non. C'est assez complexe à
suivre, puis également par rapport aux sols saturés, qui est plus relié à des fonctions
agronomiques. Alors ça aussi, c'est un élément qu'il faut tenir compte. C'est plus qualitatif

comme donnée, mais on pense que c'est également important d'en tenir compte lorsqu'on fait notre analyse complète.

265

Et enfin, le dernier élément, au-delà de la dose, du mode et du lieu, c'est la période d'épandage qui détermine également une pression. Et à l'époque, les producteurs avaient signalé qu'environ quarante-six pour cent (46 %) des volumes étaient épandus en pré-semis et environ vingt-quatre pour cent (24 %) qui étaient épandus en post-récolte dans les sols cultivés.

270

Un dernier point sur la partie charges et pression. C'est également un portrait qui a été fait en 99. Ici, J'ai soulevé quelques chiffres qui présentent les éléments du secteur du porc, je sais pas si on a eu l'occasion de parler de ce portrait-là, mais ça a été un vaste recensement qui a été fait sur l'ensemble des producteurs au Québec, et puis ici, j'ai sorti les chiffres du secteur porcin.

275

Je présente un tableau qui donne les charges fertilisantes appliquées par rapport aux prélèvements sur la surface du sol. Je présente les minimums, les moyennes et les maximums. Et je présente, dans un premier temps, l'azote combiné à la fois sous forme minérale et organique, donc on peut comprendre que le minimum pour une région - ça fonctionne par région administrative - le minimum qui a permis de combler le besoin, ça a été trente et un pour cent (31 %) jusqu'à un maximum de cent soixante-dix-huit pour cent (178 %). On s'imagine que les maximums, c'est dans les zones de forte intensité agricole. Pour une moyenne pour tout le Québec de cent vingt et un pour cent (121 %).

280

285

PAR LA PRÉSIDENTE:

Excusez-moi monsieur Baril! Est-ce que vous pourriez me l'expliquer mieux, ce tableau-là?

290

PAR M. PIERRE BARIL:

Oui. En fait, c'est la quantité d'azote qui a été apportée sur le sol moins le prélèvement des plantes qu'il y avait sur ce sol-là. Alors la moyenne de l'azote a comblé cent vingt et un pour cent (121 %), dans le fond, du prélèvement de la plante, c'est ce qu'il faut comprendre.

295

Et on a extrait la partie organique qui venait des fumiers et lisiers essentiellement, il y a un peu de boues d'épuration, mais c'est mineur. Et là, on a comblé donc soixante-dix-sept pour cent (77 %) en moyenne, puis dans certaines régions, on descend jusqu'à vingt-sept (27 %). C'est souvent les régions très périphériques d'agriculture très extensive où on fertilise moins. Alors que dans les régions plus intenses, on a fertilisé jusqu'à cent dix pour cent (110 %) d'azote sous forme organique. Ça, c'est pour l'azote.

300

Pour ce qui est du phosphore, la somme du phosphore minéral et organique a comblé en moyenne au Québec deux cent quarante-trois pour cent (243 %) des besoins des plantes, et dans certaines régions de forte densité animale, on sait que c'est souvent relié au phosphore

305

d'origine animale, on a comblé plus de trois (3) fois le besoin des plantes. Et au minimum, on a comblé cent soixante et un (161 %).

310 Et enfin, j'ai fait la même chose, on a extrait la partie organique qui venait vraiment des fumiers et lisiers et en moyenne au Québec, lors de ce portrait-là, on a comblé deux cent vingt-huit pour cent (228 %), grosso modo, sur l'ensemble du Québec, le besoin des plantes en phosphore.

315 Un tableau ici aussi qui présente, en terminant, les charges d'odeurs produites par les bâtiments d'élevage, c'est aussi un élément dont on a parlé un peu hier. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la charge moyenne d'odeurs par une ferme a progressé suite à l'augmentation des tailles; finalement, il y a une relation assez directe entre les odeurs émises et la taille, parce que dans le modèle de calcul d'émission, le nombre d'unités animales est bien
320 important dans le modèle.

Alors on a vu donc des augmentations de deux cent vingt-sept (227) fois pour le porc, de trente-six (36) fois pour le bovin et de soixante-six (66) fois pour la volaille. Et au cours des années, compte tenu donc de ce facteur-là qui est beaucoup lié à la grosseur de l'entreprise, en
325 cinquante (50) ans donc, les charges d'odeurs ont augmenté de huit (8) fois pour ce qui est de la production porcine, de quatre (4) et de trois (3) fois pour le bovin et la volaille. Donc ça, c'est issu des bâtiments d'élevage.

On connaît toute une autre problématique, on le sait, par rapport aux épandages.
330

Un autre extrant, comme je le disais hier, qui concerne les gaz à effet de serre. Il y a tout récemment un rapport qui a été publié sur l'ensemble des gaz à effet de serre émis au Québec, et il y a un volet agriculture également qui faisait partie de ces émissions-là. En agriculture donc, elle participe pour entre huit point trois mégatonnes (8,3 Mt) équivalent de CO₂ d'émission de
335 gaz à effet de serre pour l'ensemble de ces émissions dans les années quatre-vingt-dix à 2000.

Pour ce qui est de l'an 2000, les émissions de gaz à effet de serre en provenance des élevages de porcs sont estimées à peu près à deux mégatonnes (2 Mt) d'équivalent CO₂, donc c'est à peu près vingt cinq pour cent (25 %) de tous les gaz émis, ils sont issus du secteur porcin.
340

Toutes proportions gardées, lorsqu'on fait les proportions pour ce qui est du Québec, on a donc neuf point cinq pour cent (9,5 %) des émissions qui viennent de l'agriculture par rapport à l'ensemble des émetteurs de gaz à effet de serre. Hier, je soulignais qu'au Canada, c'est à peu
345 près douze pour cent (12 %), ça veut dire qu'il y a des provinces qui ont une agriculture qui produit, toutes proportions gardées, plus de gaz à effet de serre que le Québec.

Deuxième partie - donc là, on vient de voir un peu la pression globale sur l'environnement par des chiffres qui mettent en relief un peu les densités animales, les
350 superficies cultivées, puis après ça, on a vu les relations entre les cheptels et les superficies

avec quelques bilans très très globaux, comment ça se traduit, cette pression-là, sur l'état de l'environnement.

355 Le premier aspect concerne les eaux souterraines. Encore là, je reviens sur le fait que c'est pas facile d'identifier puis de faire la relation entre la production porcine et la dégradation d'une ressource en eau. On le dit souvent, mais c'est un peu la limite qu'on a pour faire ces analyses très globales là.

360 Il y a deux (2) paramètres importants reliés essentiellement à l'épandage du lisier qui a un impact sur les eaux souterraines, c'est le lessivage des nitrates, parce qu'il y en a pas mal lorsqu'on en met trop, et certains pathogènes qui peuvent quand même migrer jusqu'à certaines profondeurs dans les nappes.

365 Ici, on présente les concentrations maximales de nitrate mesurées depuis 1996 sur les réseaux municipaux et privés qui pompent de l'eau souterraine pour alimenter la population. On sait que c'est un seuil de dix milligrammes-litre (10 mg/l) qu'il faut pas dépasser pour l'alimentation en eau. Il y a quelques poches où on commence à voir poindre trois (3) et plus certaines teneurs de nitrate dans les eaux souterraines, ici un petit peu au centre du Québec, un petit peu en Chaudière-Appalaches.

370 Il y a un nouveau règlement qui permet de faire des suivis un peu plus serrés lorsqu'on atteint - c'est comme un signal, lorsqu'on dit qu'on est rendu à trois milligrammes-litre (3 mg/l), il faut augmenter les suivis, puis il faut aussi surtout commencer à prévoir des mesures de mitigation pour réduire la pression sur l'azote, sur l'eau souterraine.

375 En terminant, j'aimerais dire qu'il y a une étude qui a été amorcée depuis plus d'une année au ministère de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, qui fait un inventaire des qualités de l'eau dans les sites gros bassins versants où on a des surplus de fumier au Québec.

380 Cette étude-là va nous donner des résultats au printemps 2003, alors pendant les audiences, on pourra donner des résultats préliminaires de cette étude-là. C'est des milliers d'analyses, des milliers d'échantillons qui ont été pris dans des municipalités et dans des réseaux des eaux souterraines de citoyens dans ces situations-là, qui vont nous donner un meilleur portrait, parce que vous le savez, je pense, puis on l'a vu dans le cadre des audiences
385 sur l'eau, que les eaux souterraines sont un volet où on manque un peu de connaissance, puis on manque de suivi sur son état. Mais avec cette étude-là, on pense qu'on va combler quand même une bonne partie pour ce qui est du volet agricole.

390 En ce qui concerne les eaux de surface, on utilise un indice qui combine dans le fond plusieurs paramètres, parce que l'idée, c'est de pouvoir avoir une image plus complète et intégrée d'une situation d'une qualité de l'eau. Ça s'appelle l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique, c'est un terme un peu complexe, là, mais dans le fond, ça combine des facteurs comme le phosphore, les coliformes, la turbidité, les matières en suspension, l'azote

395 ammoniacal, les nitrates-nitrites, chlorophylle, pH, la DBO, bref une dizaine de paramètres qui qualifient l'état d'une eau de surface.

400 Une fois qu'on a calculé ça, cet indice-là, bien, on classe l'aquifère ou la masse d'eau, et puis on les classe selon les indices entre zéro et cent (100). Une eau de bonne qualité, de qualité satisfaisante, douteuse, de mauvaise qualité ou de très mauvaise qualité.

Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est qu'une eau qui est de qualité satisfaisante peut parfois dépasser des normes ou des critères pour un usage donné, mais c'est ponctuel souvent.

405 Donc ici, je présente une carte qui montre justement cet indice-là calculé sur un ensemble de cours d'eau au Québec pour les années 98 à 2000. La première analyse qu'on peut faire, c'est comme je le disais hier, souvent c'est l'effet cumulatif qui fait qu'on dégrade, alors on comprendra qu'à l'aval des cours d'eau lorsqu'ils se jettent, avant qu'ils se jettent dans le fleuve, ils ont cumulé, puis c'est là qu'en général, on voit plus de rouge, plus d'eau de mauvaise qualité en bas.

410 On a quand même parfois des situations ponctuelles ou plus dégradées parfois en amont. Ici, je pense que c'est une des branches de la Yamaska qui présente des situations dégradées. Ici, je pense que c'est une des branches de la Saint-François ou de la Bécancour plutôt, et à quelque part il y a parfois des situations, même à l'amont d'intenses pressions qui dégradent, qui font que les paramètres dépassent ces aspects-là.

420 On a quand même isolé la partie phosphore, parce qu'on parle beaucoup de phosphore, c'est dans le cadre du volet qui nous interpelle en production porcine, et le phosphore est un élément également, comme je le disais hier, qui a été le déclencheur un peu de toute l'analyse derrière, parce qu'on voulait récupérer, puis on a vu qu'il y avait des habitats fauniques dégradés dus au phénomène d'eutrophisation.

425 Et ici, sur le phosphore, on peut remarquer que, rappelons-nous les cartes de densité animale et de superficies cultivées, on peut voir presque une corrélation entre la quantité de phosphore qu'on trouve dans ces cours d'eau là à forte densité animale et à forte agriculture, et les teneurs en phosphore dans ces milieux-là. Ce qu'on dit, c'est qu'au-delà de zéro, trois milligrammes par litre (3 mg/l), on a commencé à voir une dégradation, et c'est un critère de dégradation pour l'habitat faunique.

430 Alors ce qu'on peut voir par exemple en tête de bassin, dans les régions montagneuses en général, la qualité de l'eau, c'est souvent sous couvert plutôt forestier, est plutôt bonne, elle dépasse pas, par rapport au critère du phosphore, ces éléments-là. Donc il y a une relation entre l'agriculture et la quantité de phosphore, mais un petit peu plus loin, je vais vous montrer des corrélations.

435 Un autre élément également qui pourrait être associé, c'est la contamination fécale, qu'elle soit d'origine humaine ou d'origine animale. Ici, je présente des médianes estivales de

quantités de coliformes fécaux. Ce qu'on peut peut-être comprendre, puis ça rejoint ce que je disais, encore une fois c'est souvent l'exutoire des bassins dans les zones plus à l'aval qu'on retrouve les quantités qui dépassent. Et là, on n'est pas capable vraiment de distinguer si c'est d'origine animale ou d'origine humaine, parce qu'il y a des grandes villes, puis il y a aussi de l'assainissement urbain, des débordements de réseaux unitaires, parce que les stations d'épuration sont surchargées, il y a des déversements et souvent, les grandes villes de l'aval participent également à cette pression-là. On n'a pas vraiment été capable de rapidement distinguer si elle vient d'un animal ou de l'homme.

Donc ici, ça a été une étude qui a été faite par des gens du ministère en 2002 qui a été publiée, qui présente justement ce que je disais, la relation entre ce qu'on retrouve dans la rivière en phosphore et le phosphore qu'on a dans les sols agricoles et forestiers.

Donc on comprendra que plus on met du phosphore dans un sol ou plus il est présent, plus on va en retrouver dans des rivières, et là, c'est assez net, là. À quelque part, plus on a des concentrations dans un bassin versant donné de phosphore, plus ce phosphore-là va se retrouver dans la rivière. Je rappelle le seuil de trente microgrammes-litre (30 µg/l) qui est un seuil d'eutrophisation qui est cité dans la littérature, qui dit qu'au-delà de ça, on commence à perturber un peu l'habitat, puis on commence à avoir des proliférations d'algues par manque d'oxygène.

Un dernier élément relié à la partie impact, encore une fois je soulève qu'on a beaucoup associé la production porcine et le maïs, ici, c'est des fréquences moyennes de détection des pesticides à l'intérieur du territoire, et puis il y a en moyenne plus de cinquante pour cent (50 %) pour ces éléments-là qui est analysé et comptabilisé.

Donc ce qu'on peut dire, c'est que pour essayer de voir globalement la situation puis essayer de distinguer, on essaie toujours de faire des distinctions entre l'urbain, le rural et l'industriel. Je vous ai présenté un portrait de l'état très large.

Ce qu'on peut dire, c'est que bien sûr il y a eu un gigantesque effort d'assainissement des eaux usées urbaines pendant plus de trente (30) ans, pendant près de trente (30) ans, où on a maintenant quatre-vingt-dix huit pour cent (98 %) de la population qui est raccordée à une station d'épuration et un réseau d'égout. Et on a depuis 88 mis en place des structures d'entreposage de fumier et lisier. Il en reste encore quelques milliers à faire, mais compte tenu des prochaines années, on va progresser tranquillement pour fermer cette boucle-là de la partie structure d'entreposage.

Mais malgré ces efforts-là, on comprend donc qu'on n'a pas nécessairement encore atteint les niveaux de qualité de l'eau à l'intérieur des rivières et on n'a pas encore, je dirais, retrouvé une action qui va permettre de récupérer ce qu'on aimerait récupérer dans les cours d'eau et aussi de protéger certaines nappes.

Un petit cas ici qui permet aussi de voir ces actions-là, c'est la rivière l'Achigan. La rivière l'Achigan, donc on voit la courbe du phosphore dans l'eau depuis les années 78 décroître puis se maintenir depuis à peu près sept-huit (7-8) ans à un niveau qui est à peu près, je pense trois (3) ou quatre (4) fois au-dessus de la norme de zéro trente (0,30). Mais ce que je voulais surtout montrer, c'est l'implantation de mesures qui ont fait qu'on a agi sur cette teneur en phosphore là, des mesures coercitives, des programmes volontaires.

Dans la région de Lanaudière, souvenons-nous qu'il y a eu un moratoire à l'époque, et puis l'implantation de grosses stations d'épuration à travers le territoire a fait qu'on a commencé à avoir une action décalée. Ça prend du temps avant vraiment qu'on retrouve un effet sur le territoire, c'est pas immédiat.

Les financements des structures ont commencé aussi également à faire leur effet et ici, on a noté la mise en place du RRPOA, de l'ancêtre du REA. Et il faut penser que ça va prendre encore quelques années avant de pouvoir essayer de passer à, je dirais, ce deuxième niveau d'assainissement pour retrouver des niveaux où on pourra éventuellement restaurer l'habitat par rapport aux teneurs en phosphore.

Quant aux tendances, ici on présente les tendances de l'évolution de la concentration phosphore dans les années 88 et 98. Ça reflète un peu le même graphique que je viens de présenter sur la rivière l'Achigan mais pour l'ensemble du Québec, où on voit les baisses un peu partout, donc l'effet des programmes d'assainissement, construction de fosses et de stations d'épuration ont eu un impact.

On voit des baisses un peu partout sur l'ensemble du territoire. Je pense qu'on peut attribuer nécessairement à ces actions-là cette baisse-là, mais souvenons-nous des critères de qualité, qu'on n'a pas encore rejoint les critères pour pouvoir penser qu'on a une récupération d'usages.

Ici, on présente un tableau avec les concentrations médianes en phosphore total pour la période de 89 à 95. Dans le fond, ici, c'est une analyse un peu plus détaillée de certains bassins versants ciblés où on est allé voir un peu plus finement qu'est-ce qui se passait par rapport au phosphore. Et on comprend, puis on revient un peu à nos données de départ, il y a des bassins versants tributaires du Richelieu et de la Yamaska et ici aussi de la Chaudière, puis la Boyer qu'on a connue hier et la Saint-Esprit qui présentent des teneurs quand même non négligeables qui vont au-delà de quatre-vingt-dix microgrammes par litre (90 µg/l), donc plus de trois (3) à quatre (4) fois, comme je le disais, les critères pour les habitats fauniques.

En terminant, donc l'état global de la qualité de l'eau doit encore s'améliorer pour respecter les critères de qualité et de récupération d'usages. C'est clair que c'est autant pour les eaux de surface puis peut-être un peu plus, il faut être un peu plus nuancé pour les eaux souterraines, mais si les éléments qu'on a montrés nous présentent quelques facteurs, je pense, de tendance à la baisse, on comprendra qu'on n'a pas encore atteint les qualités qu'on aimerait voir.

525 Bien sûr la croissance du cheptel et des cultures doit être planifiée en tenant compte de
la capacité de chaque bassin à supporter ces pressions-là. Je reviens un peu à ma discussion
d'hier, c'est pas nécessairement une analyse qui se fait uniquement à l'échelle de la parcelle,
comme je le disais hier, c'est jamais un milieu totalement fermé, il y a toujours des pertes, puis
c'est le cumul de ces pertes-là qui fait qu'on a un impact.

530 Et enfin l'idée de la prochaine vague d'assainissement, ce sera une fois qu'on a essayé
de récupérer et d'assainir le plus possible les charges, les pressions, bien on veut essayer de
mieux protéger, restaurer et mettre en valeur les écosystèmes.

535 Je vous remercie de votre attention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Baril.

540

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER PIERRE BEAUDET

545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, je vais demander à monsieur Pierre Beaudet du MAPAQ de faire sa
présentation.

550 Peut-être pour votre information, demain ce sera la dernière journée de présence de la
Commission ici à Sainte-Marie, demain en après-midi, nous traiterons des solutions
technologiques de traitements existants et en développement. Monsieur Gaétan Gingras du
MAPAQ viendra nous parler des solutions à la ferme. Nous aurons monsieur Cécilien
Berthiaume de Fertior qui viendra nous donner un exemple de traitement des lisiers, et
555 monsieur Éric Lavoie viendra nous parler d'exemples ailleurs dans le monde ainsi que des
conditions gagnantes dans les solutions de traitement.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

560 Agronome à la Direction de l'environnement et du développement durable depuis déjà
quelques années, je m'occupe d'agroenvironnement, puis depuis 97, plus spécifiquement de la
gestion des fertilisants.

565 Alors moi, je vais plutôt traiter de l'impact des normes de fertilisation sur les entreprises
porcines. Sommairement, le plan de ma présentation, d'abord je vais vous parler des facteurs
qui influencent le transport du phosphore du champ au cours d'eau, des modifications
réglementaires, de leur impact que ça peut avoir sur les entreprises porcines, des solutions qui

sont offertes à la ferme et de l'impact aussi que ça peut avoir sur ces entreprises-là, et enfin, quelques autres considérations.

570

Si on prend l'ensemble des facteurs influençant le transport du phosphore, on dénote quand même plusieurs caractéristiques. Les caractéristiques de fertilité en phosphore ont été exprimées de deux (2) façons, soit par le niveau de fertilité en phosphore à proprement parler ou encore par le pourcentage de saturation du sol en phosphore.

575

Si on prend la gestion des engrais phosphatés, on peut parler de dose, de type d'engrais, le mode et le moment. Mode et moment, c'est vraiment la façon de le faire, de l'appliquer. Et les caractéristiques du site qui est l'érosion, les pertes de sols finalement, le ruissellement, c'est l'eau qui sort du champ qui peut entraîner des éléments solubles. Et le lessivage, c'est la partie finalement qui passe à travers le profil de sol et qu'on peut retrouver par exemple dans les eaux de drainage. Tous ces éléments-là peuvent influencer le transport du phosphore.

580

Moi, ce que je vais traiter ce soir, je vais parler du type d'engrais, le lisier de porc, cette fois-ci, de la dose et des caractéristiques de fertilité en phosphore. Au ministère de l'Agriculture, on dispose d'une base de données sur les analyses de sols pour quelques années. Ça donne cent mille (100 000) à peu près observations et c'est présentement en analyse statistique à l'IRDA. Je peux déjà présenter des résultats préliminaires en ce qui concerne les sols minéraux en phosphore pour le Québec.

585

Les pourcentages de saturation sont ici regroupés en cinq (5) classes qu'on pourrait considérer de zéro à deux point cinq (2,5 %), ce serait comme le niveau de fertilité qui serait très pauvre. C'est en gris pâle ici. De deux point cinq (2,5 %) à cinq (5 %), ce serait considéré comme pauvre. De cinq (5 %) à dix (10 %) comme moyen, dix (10 %) à vingt (20 %) riche, et finalement, vingt (20 %) et plus, mauve, très riche.

590

Alors tous les résultats des analyses de sols sont regroupés par classe et on voit qu'on retrouve finalement quand même un nombre important de résultats d'analyse de sols dans la classe des cinq (5 %) et moins et une proportion non négligeable aussi dans cinq (5 %) et dix (10 %), mais dix-neuf pour cent (19 %) seulement pour l'ensemble du Québec dans la classe dix (10 %) et plus. Dix-huit pour cent (18 %) pour le bassin de la Chaudière, mais trente-sept pour cent (37 %) pour le bassin de la Yamaska.

595

600

La médiane a été calculée pour l'ensemble des MRC et pour quelques municipalités qui avaient suffisamment d'observations pour présenter le résultat, et ça donne cette image. C'est les mêmes classes que tout à l'heure, deux point cinq (2,5 %) et moins, et les mêmes couleurs, donc vous pouvez visualiser assez bien où on retrouve les sols les plus riches, soit ici, dans le bassin de la Yamaska, c'est surtout là qu'on retrouve les sols à dix pour cent (10 %) et plus, mais par ailleurs, si on regarde l'ensemble du territoire agricole, c'est quand même des médianes pour la saturation des sols à des niveaux qui jouent entre deux point cinq (2,5 %) et dix (10 %).

605

610

L'objectif de la présentation, c'était de mesurer finalement l'impact qu'une réglementation pouvait avoir sur les entreprises porcines. Avant 1997, on prenait pas en compte le phosphore

615

dans la réglementation, alors il y a eu des versions de règlement depuis 97 à juin 2002, mais je vais aborder seulement une comparaison entre la norme actuelle qui va être obligatoire en 2010 mais étagée finalement. Tout le monde sait quelle est la norme, et de la comparer avec celle de 97.

620

En 97 c'était la quantité d'azote par type de culture seulement qui était considérée, avec une équivalence en nombre d'unités animales par type de culture. Évidemment il y avait d'autres dispositions, mais c'était les principales.

625

En juin 2002, c'est la quantité de phosphore par type de culture, on tient compte du niveau de fertilité et pourcentage de saturation des sols en phosphore et du rendement des cultures. Le PAEF est toujours obligatoire dans bien des situations, et l'azote est toujours pris en compte mais dans un contexte plus global et de recommandation parcelle par parcelle, c'est dans le cadre du PAEF.

630

Ça se comporte comment à ce moment-là! Si on regarde l'influence finalement de la richesse des sols en phosphore sur la dose de phosphore, pour un hectare de maïs, si on prend avant 1997 et on la compare à la norme actuellement en vigueur, on remarque que pour un sol pauvre ou riche, la norme de 1997 reste la même. On ne tient pas compte de la fertilité du sol en phosphore. Mais en 2010, avec la norme actuelle, on voit que ça diminue considérablement. La dose diminue finalement selon le niveau de fertilité.

635

Alors ça peut jouer d'une diminution de soixante (60 kg) à quatre-vingts kilos (80 kg) de moins par hectare. C'est quand même pas négligeable. Donc la norme actuelle est vraiment plus sévère.

640

Si on compare deux (2) situations, des entreprises qui auraient la même superficie, la même quantité de lisier de porc à épandre, soit mille mètres cubes (1000 m³) dans ce cas-ci, et qui équivaut à peu près à mille (1000) porcs produits annuellement, et que les deux (2) entreprises auraient le même groupe de culture, qu'est-ce qui se passe! Ici, on remarque que c'est le nombre d'hectares nécessaires pour épandre le mille mètres cubes (1000 m³) de lisier. Ici, c'est les deux (2) groupes du culture, Montérégie et Chaudière-Appalaches.

645

Montérégie, si on regarde avant 1997, on voit que ça prend seize hectares (16 ha) pour épandre mille mètres (1000 m³) de lisier de porc et Chaudière-Appalaches, dix-neuf (19 ha). La raison principale, c'est que les besoins en azote sont tout simplement différents d'une région à une autre, pour le maïs-grain, dans ce cas-ci.

650

Si on regarde les prairies de graminées, il y a pas de modification, c'est la même chose. Si on compare la situation actuelle avec celle qui prévalait en 1997, on remarque tout de suite une superficie supplémentaire pour assurer l'épandage, et pour les prairies de graminées, d'autant plus dans la Montérégie, alors que pour le maïs-grain en Chaudière-Appalaches, on voit que ça demande plus que dans la Montérégie pour la même quantité, pour la simple et bonne raison que c'est pas les mêmes cultivars, c'est pas le même climat, le rendement est différent.

655

C'est ce qui explique principalement les différences entre la Montérégie et Chaudière-Appalaches.

660 Et si on regarde les prairies de graminées, dans ce cas-ci, ce qui explique la principale différence entre la Montérégie et Chaudière-Appalaches, c'est non pas les rendements, mais plutôt le niveau de fertilité qui serait plus bas en Chaudière-Appalaches.

665 Alors j'utilise le plus près possible le scénario suivant, à savoir que j'utilise la déclaration, parce que pour bâtir un scénario et d'être capable de comparer la situation actuelle avec la précédente, j'utilise les mêmes données et je fais tout simplement une différence de la norme. Autrement dit le cheptel par exemple, c'est celui de 2000, c'est exactement le même pour 97. C'est vraiment la même situation que je compare.

670 J'utilise les données de la déclaration de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ 2000-2003, photos, donc à un moment donné je fige l'information, et ça me permet finalement de mesurer, d'obtenir la quantité de cheptel, les superficies en propriété ou louées par entreprise. Mais ça fournit pas l'information sur les ententes d'épandage, c'est seulement les superficies en propriété ou louées déclarées par les entreprises porcines.

675 L'annexe 1 du règlement précise comment effectuer le bilan de phosphore. Alors pour ce faire, on a besoin des rendements moyens. J'ai utilisé comme source les rendements moyens probables 2002 de La Financière agricole. Pour évaluer les rejets moyens des animaux en phosphore, j'ai utilisé les références du CRAAQ, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec de 1998 pour le porc, bovin laitier et bovin de boucherie, et pour la volaille 2001. C'est basé sur le bilan alimentaire.

685 J'ai utilisé la base de données des analyses de sols que je vous ai présentées tout à l'heure, mais adaptée par groupe de culture et par région et enfin, cent pour cent (100 %) des superficies en culture déclarées par les entreprises porcines, en excluant toujours les ententes d'épandage, et aucun engrais minéral.

690 Une entreprise porcine dans le cas de cette analyse-là, c'était toute entreprise qui déclare du cheptel porcin, une tête, mais dont le nombre d'unités animales porcs est supérieur à l'ensemble des unités animales qu'elle gère. Pourquoi, parce qu'il y a des entreprises qui sont mixtes par exemple, lait et porcs, je voulais m'assurer que je traitais vraiment à dominance la production porcine. Et ça correspond pas nécessairement à une définition de principal revenu, même si c'est étroitement relié la plupart du temps.

695 Alors qu'est-ce que ça donne comme résultat, toutes les entreprises porcines, donc même celles qui ont pas beaucoup d'unités animales, c'est en dominance, ça veut dire qu'elles sont pas nécessairement d'importance égale, il y en aurait deux mille six cents (2600), deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (2597) dans ce cas-ci pour l'ensemble du Québec, et elles se retrouvent surtout dans les quatre (4) régions que je retiens tout le long de ma présentation, à savoir Chaudière-Appalaches, Montérégie-Est, Centre-du-Québec et Lanaudière.

700

Sans sol, c'est-à-dire que les entreprises qui ne déclarent aucune superficie en culture sont au nombre de sept cent soixante-seize (776). Ça veut pas nécessairement dire qu'elles ont pas des cultures associées, c'est qu'au ministère, dans la fiche d'enregistrement par exemple, il y a souvent des associations parents-enfants, les parents possèdent la ferme d'élevage et les enfants les cultures. Ça se produit, mais dans quelle mesure, je pourrais pas vous répondre à ce propos-là.

705

Évidemment, ces sept cent soixante-seize (776) là, elles vont être en surplus, peu importe la norme.

710

Avant 1997 qui était disons la norme azote, il y avait mille cinq cent onze (1511) entreprises qui étaient en surplus alors qu'en juin 2002, avec la nouvelle norme, c'est deux mille vingt-neuf (2029). Donc ça a quand même un impact non négligeable.

715

J'ai traduit cette information-là toujours en superficie d'épandage manquante. En réalité, je parle toujours de kilos en excédent par rapport à la superficie déclarée, et c'est traduit en superficie d'épandage pour être capable de mieux relativiser les choses, parce que le kilo, souvent, ça veut pas dire grand-chose.

720

Alors vous voyez que la demande supplémentaire en superficie d'épandage est quand même non négligeable, si on prend l'ensemble du Québec. On triple pratiquement la demande. Mais c'est vraiment relativement variable d'une région à une autre.

725

Vous voyez que pour Chaudière-Appalaches, c'est de l'ordre de deux (2) fois alors que la Montérégie-Est, c'est beaucoup plus important.

730

Je vous ai mentionné au tout départ que ce que je voulais aussi examiner, c'est les pistes de solutions finalement qui étaient à la portée des fermes et voir quels résultats on pouvait s'attendre en intervenant de telle façon.

735

Lors d'une journée d'information agricole en 1998, il y a plusieurs spécialistes en production animale qui ont présenté des potentiels de réduction des rejets. C'est le plein potentiel que j'ai utilisé et ici, on parle d'un pourcentage de réduction des rejets par rapport à la quantité normale,

740

Si on prend d'une façon particulière le porc, on parle de cinquante pour cent (50 %), c'est quand même très important. De ce cinquante pour cent (50 %) là, on peut décortiquer par exemple, il y en a une bonne part qui est accordée à la phytase, soit vingt-cinq pour cent (25 %), c'est un ordre de grandeur évidemment, et qui peut donner un gain relativement rapide .

Le vingt-cinq pour cent (25 %) restant, c'est peu probable d'être capable d'atteindre ce résultat-là, dans un court laps de temps, parce que c'est un ensemble d'interventions, mais quand même sur un plan, un nombre quand même relativement restreint, c'est l'amélioration

745 génétique, ça va être l'alimentation multiphase, ça va être peut-être une spécialisation de certains groupes d'animaux, etc., mais c'est un ensemble.

Et évidemment pour chacune des espèces que l'entreprise porcine gérerait, ça peut être intéressant aussi dans un contexte comme ça de finalement travailler sur la diminution des rejets. Et on voit que c'est différent selon les catégories, et c'est surtout le porc, semble-t-il, qui
750 aurait le plus grand potentiel de réduction.

Qu'est-ce que ça donne comme résultat! Si on prend la norme 2010, on parlait de deux mille vingt-neuf (2029) entreprises qui étaient en surplus, on revient à mille cinq cent cinquante (1550), tout près de ce qu'on avait au départ. Je vais vous présenter tout à l'heure un sommaire
755 pour comparer plus facilement les chiffres de 97 et ceux après la diminution des rejets.

Si on retraduit encore une fois cette information-là en superficie d'épandage manquante pour l'ensemble du Québec, on passe de deux cent vingt et un mille (221 000), on revient à cent mille cent cinquante-quatre (100 154). On diminue finalement les besoins en superficie
760 d'épandage plus que la moitié. Et encore une fois, c'est d'impact variable selon les régions. C'est pas un ratio, ça dépend des cultures, des niveaux de fertilité, etc.

Et si on compare la situation de 97 avec la meilleure, on peut dire, après la diminution des rejets, on voit que globalement pour le nombre d'entreprises, on se rapproche de la situation
765 qui prévalait en 1997, que pour certaines régions même, on pourrait se considérer mieux et pour d'autres, peut-être pire. Ça dépend finalement de la situation.

Et pour la superficie d'épandage, c'est une situation qui est pas équivalente à celle de 97, mais quand même intéressante.
770

Le règlement est bâti de telle façon aussi que si les rendements sont augmentés, ça peut être intéressant dans un contexte de diminution de pression parce qu'il y a plus de sortie de phosphore du champ, et ça peut permettre aussi à l'entreprise de déposer un peu plus de phosphore.
775

Ça demeure intéressant surtout d'après moi pour, par exemple, dépendamment de l'objectif, que ça améliore l'efficacité du champ; finalement, pour une même quantité de phosphore, on peut produire plus. Ça peut être intéressant si on a un objectif de réduction de fertilité des sols. Si on en sort plus, ça va réduire plus rapidement. Mais ça a moins d'impact
780 tout de même, beaucoup moins d'impact que la diminution des rejets pour les entreprises porcines, puisqu'elles sont souvent dépendantes de la superficie d'épandage qui appartiennent à d'autres. Donc compte tenu de la superficie d'épandage, c'est peut-être moins intéressant.

Par contre, si les entreprises réceptrices améliorent leur efficacité, elles peuvent offrir
785 peut-être plus de superficie d'épandage et c'est à ce propos-là que ça devient très intéressant.

790 Alors si je résume les solutions qui sont offertes finalement à l'entreprise porcine, bien, la diminution des rejets est sûrement une option particulièrement intéressante. Ça prend un certain temps, mais très intéressante.

Celle de l'amélioration des rendements était considérée, c'est sûr que c'est intéressant au point de vue efficacité.

795 L'épandage des surplus, bien, c'est sûr, c'est des superficies d'épandage, c'est les ententes d'épandage, c'est ça en quoi ça consiste. Ça peut être sans traitement particulier sur des cultures, alors à ce moment-là, c'est comme si la ferme possédait des cultures. Ou ça peut être encore un traitement partiel ou complet pour mieux répondre aux besoins des cultures. C'est dans le sens qu'un lisier de porc composé de façon naturelle, si on peut dire, fournit plus de phosphore que les plantes ont besoin, quand on essaie de répondre aux besoins de la plante
800 en azote. Autrement dit, si on est capable de mieux équilibrer ce ratio-là, ça va être plus intéressant.

805 Et finalement, bien, ça peut être le traitement partiel ou complet pour des utilisations autres qu'agricoles ou agricoles, par exemple si on produit une granule qu'on pourrait incorporer carrément avec de l'engrais minéral, on assure une répartition pratiquement parfaite, une substitution parfaite aussi pratiquement de l'engrais minéral, ce qui réduirait d'autant l'entrée de phosphore, en tout cas, au Québec.

810 Ou autres, bien, ça peut être un compostage qui s'en irait mettons vers les centres de jardinage ou des trucs comme ça.

815 Pour ma part, c'est toujours dans le contexte d'une résolution de problème, c'est super important de tenir compte de l'ensemble des facteurs qui augmentent le risque de transfert du phosphore du champ au cours d'eau, je vous ai mentionné tantôt, c'est l'érosion et le ruissellement. La façon de le faire, finalement, est très importante.

820 Et moi, ce que j'appelle la règle des trois (3) lignes de défense agroenvironnementale devrait être appliquée d'une façon systématique: minimiser les intrants, par exemple la dose, optimiser les ressources: si vous êtes plus efficace à la ferme, je pense que c'est un gain pour tout le monde, puis c'est intéressant aussi pour l'entreprise. Et vraiment aussi de regarder tout l'aspect de minimiser les pertes, la protection des sols et des cours d'eau, si le phosphore reste dans le champ, ça devient, c'est plus un problème.

825 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

830 Merci monsieur Beudet.

835

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER SIMON MARMEN

PAR LA PRÉSIDENTE:

840

Maintenant, je passe la parole à monsieur Simon Marmen qui va nous parler des clubs-conseils en agroenvironnement.

PAR M. SIMON MARMEN:

845

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs bonsoir! On m'a invité ici à venir vous faire part d'un projet qui se nomme les clubs-conseils en agroenvironnement, un projet qui a été mis en place il y a une dizaine d'années et dont depuis cinq (5) ans, on remarque en fait des résultats assez intéressants et même dignes d'être mentionnés ici à vos yeux.

850

Peut-être juste avant de poursuivre, pour bien vous situer, les clubs-conseils, leurs activités sont rendues possibles grâce à une entente de financement entre le CEDAQ qui est le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec et le MAPAQ. J'agis à titre de coordonnateur pour cette entente.

855

Peut-être que vous vous posez la question que sont les clubs-conseils! Les clubs-conseils, ce sont des regroupement volontaires de producteurs agricoles dont l'objectif est de favoriser le développement durable de leur entreprise. Comment est-ce qu'ils peuvent procéder, c'est que via le financement, il leur est possible de pouvoir embaucher des professionnels pour les aider, les accompagner dans une démarche agroenvironnementale et ainsi, répondre aux nouvelles exigences qu'on voit poindre depuis 1997.

860

Pour vous introduire un peu ma présentation, j'ai un petit plan que je vais suivre. Je vais vous faire un petit peu un historique des clubs-conseils, revenir sur l'entente de financement et vous dresser un portrait, vous illustrer l'accompagnement des entreprises qui leur est offert et ainsi que les résultats et finalement, terminer par une conclusion.

865

870

En fait, j'aimerais d'emblée vous dire que le portrait, l'accompagnement et les résultats sont le cœur de la présentation et ils doivent démontrer en fait le portrait de l'adoption des pratiques agroenvironnementales chez les entreprises, grâce à un accompagnement, mais aussi des résultats qu'on a pu mesurer, donc qui font l'objet ici d'une fierté de la part de nos clubs, des producteurs et ainsi que des partenaires.

875 En fait, en termes d'historique, il faut rappeler une chose! Au Québec, il y a certaines particularités au niveau des services-conseils de groupe. Depuis les années soixante, la fin des années soixante, au cours des années soixante-dix, on a vu des regroupements de producteurs agricoles financés par le ministère de l'Agriculture, pour pouvoir s'offrir des services-conseils, des services-conseils spécialisés, entre autres en gestion agricole.

880 Au milieu des année quatre-vingt, on a vu naître des clubs d'encadrement technique dédiés à des spécialités particulières où est-ce que des professionnels viennent et accompagnent les entreprises pour raffiner, pour mettre au point des techniques et donc répondre à des besoins des producteurs.

885 À la fin des années quatre-vingt, des organismes de gestion de fumier ont vu le jour, en particulier dans trois (3) bassins versants, Chaudière, Yamaska, L'Assomption. Ils sont nés dans le fond d'un constat où est-ce qu'on devait tenter de prendre en charge les problèmes qu'on observait. Et finalement en 93, a vu le jour, la première forme des clubs-conseils.

890 En fait, en termes historiques, sur les origines, les clubs-conseils en 93 faisaient partie d'un volet dans le cadre du Plan vert, une entente auxiliaire Canada-Québec qui voulait favoriser le développement durable ou en fait, s'assurer d'une agriculture, d'un environnement durable en agriculture. Et dans le cadre du volet club-conseil, on a retenu des éléments clés qui ont assuré un certain succès; c'est-à-dire que les agriculteurs étaient responsables du fonctionnement. Le programme qui était suggéré était un programme simple, souple et surtout adapté aux régions, aux particularités, aux problématiques locales et régionales.

900 Et finalement, l'ensemble des clubs-conseils a permis la mise en place d'un réseau tant pour les producteurs que pour les organisations, qu'également pour les conseillers qui travaillaient auprès des entreprises. Et comment on a pu dire l'impact et les retombées de cette formule-là, c'était grâce à une certaine uniformité des méthodes dans la cueillette des données, dans la façon de rapporter l'état d'avancement du projet, c'est-à-dire l'adoption de nouvelles pratiques par les producteurs et finalement également, le développement de nouveaux outils, entre autres au niveau de la fertilisation des cultures.

905 En mars 97, on dénombrait douze (12) clubs-conseils au Québec, une douzaine de conseillers qui œuvraient et qui encadraient dans une démarche trois cent trente-neuf (339) entreprises. En 97, suite un peu aux premiers résultats qu'on observait, il y a une entente qui a été mise sur pied entre le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec et le MAPAQ dans un contexte où est-ce qu'il y avait une réglementation qui apparaissait en 97, en juin 97, est apparue le RRPOA.

915 Et le ministère de l'Agriculture avait comme un peu anticipé, en avril, mettait en place le programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement, nommé le PAIA devenu le Prime-Vert aujourd'hui, et qui voulait promouvoir et diffuser les bonnes pratiques agricoles, soutenir les exploitations afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation et les aider dans

l'adaptation de leur système de production menant à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement.

920 Parallèlement, le CEDAQ mettait en place un programme agroenvironnemental. Le programme agroenvironnemental du CEDAQ avait un volet sensibilisation et qui par lequel a permis le financement des clubs-conseils, joint avec le programme de ministère de l'Agriculture, ce qui a permis le financement de nos regroupements.

925 Le programme agroenvironnemental du CEDAQ soutient également la stratégie agroenvironnementale de l'UPA. Mentionnons à titre d'information que le CEDAQ gère des fonds d'Agriculture et agroalimentaire Canada, c'est-à-dire des fonds canadiens de développement, les fonds canadiens d'adaptation et de développement rural.

930 L'entente CEDAQ-MAPAQ a comme objectif de faciliter la mise en œuvre et le soutien d'un nombre significatif de clubs axés sur la conservation des ressources et la qualité de l'environnement. En 97, lorsqu'elle fut mise en place, un objectif avait été établi afin de rejoindre quatre mille (4000) producteurs, quatre mille (4000) entreprises au 31 mars 2001, objectif ambitieux, on parlait de trois cent trente-neuf (339) entreprises en 97 avec un objectif de rejoindre quatre mille (4000) entreprises pour le printemps 2001!

935 Et certaines finalités: assurer la prise en charge des enjeux agroenvironnementaux par des productrices et producteurs agricoles, c'est-à-dire également de s'assurer d'avoir un impact positif sur l'ensemble des entreprises québécoises. Et une autre finalité, c'était d'amener et accompagner les producteurs vers des pratiques axées sur le développement durable.

940 Bref regard sur le financement offert dans le cadre de l'entente! C'est un financement tripartite où les partenaires CEDAQ et MAPAQ verseront un montant de cinq cents dollars (500 \$) à chacune des entreprises par année, producteur ou entreprise, par année, en contrepartie d'une cotisation de cette entreprise ou du producteur.

945 Le producteur peut toujours verser un peu plus d'argent, c'est ce qu'on observe, et donc le montant maximum est de cinq cents dollars (500 \$). L'entente était finalement, dans un premier temps, prévue pour se terminer en mars 2001, mais suite au succès remporté, elle a été reconduite et renouvelée, donc d'avril 2001 à mars 2003.

950 J'attire votre attention sur un petit graphique. Le petit graphique vous situe le point de départ en 97-98 avec une douzaine de clubs, trois cents (300) producteurs, une douzaine de conseillers, et qui a évolué. Au 31 mars 2001, on comptait au Québec quatre mille seize (4016) entreprises membres de clubs. C'était un effort considérable, c'était un objectif qui était
955 pleinement atteint et donc c'était un élément de succès. Quatre mille seize (4016) entreprises, soixante-seize (76) clubs dans la province et qui avaient à leur disposition des entreprises, cent cinquante (150) conseillers. On est passé de douze (12) conseillers à cent cinquante (150) conseillers dans cette période.

960 Au 31 mars 2002, nous sommes à quatre mille neuf cent quarante-neuf (4949)
 entreprises, soixante-seize (76) clubs et cent quatre-vingts (180) conseillers. Aujourd'hui, en
 termes de portrait, c'est soixante-dix-neuf (79) clubs, cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept
 (5487) entreprises, c'est dix-huit pour cent (18 %) du total des entreprises du Québec qui sont
 965 membres d'un club-conseil. L'ensemble de ces entreprises membres possède cinq cent
 cinquante-huit mille (558 000) unités animales, ce qui représente vingt-neuf pour cent (29 %) de
 l'ensemble des unités animales du Québec, et cultive cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille
 hectares (599 000 ha), ce qui représente vingt-huit pour cent (28 %) des superficies totales
 cultivées au Québec.

970 Facteur important à vous mentionner, c'est des regroupements donc qui sont gérés par
 des producteurs agricoles, c'est plus de quatre cents (400) administrateurs qui oeuvrent
 aujourd'hui dans cette structure-là, c'est aussi deux cents (200) conseillers qui oeuvrent au
 quotidien auprès des agriculteurs à faire avancer et progresser l'adoption de pratiques
 agroenvironnementales.

975 En termes de portrait, les clubs aujourd'hui sont rendus dans toutes les régions; certaines
 régions ont un club, certaines régions en ont quinze (15), certaines régions - on a réussi à
 pénétrer au niveau de la population agricole dix pour cent (10 %), d'autres régions trente pour
 cent (30 %), jusqu'à trente-deux pour cent (32 %) des producteurs sont membres de clubs dans
 980 les régions.

Au total, dix-huit pour cent (18 %), c'est donc des données en date d'aujourd'hui, ou de la
 semaine dernière.

985 Si on poursuit le portrait un peu de nos entreprises qui sont membres au 31 mars 2002,
 on peut regarder le nombre d'entreprises et de regarder ce portrait-là basé sur le revenu principal
 de ces entreprises. Au Québec, les entreprises laitières représentent neuf mille deux cent
 cinquante-six (9256) entreprises, dans les clubs deux mille sept cent soixante-huit (2768)
 entreprises dont le revenu principal est en production laitière qui sont donc membres. Ce qui
 990 représente pour le secteur laitier vingt-neuf virgule neuf pour cent (29,9 %).

Si on regarde au niveau porcin, basé sur le revenu principal, on compte deux mille deux
 cent soixante-neuf (2269) entreprises et cinq cent quarante-neuf (549) sont membres des clubs,
 ce qui représente vingt-quatre virgule deux pour cent (24,2 %) des entreprises porcines
 995 québécoises, toujours basé sur le revenu principal.

Au total au Québec, basé sur le revenu principal, dix-neuf mille quatre cent quarante-huit
 (19 448) entreprises donc ont une production animale et qui génèrent le revenu principal à la
 ferme. À l'intérieur des clubs, c'est quatre mille cent quarante-deux (4142) entreprises sur un
 1000 total de quatre mille neuf cent quarante-neuf (4949), ce qui nous indique que quatre-vingt-quatre
 pour cent (84 %) des entreprises qui sont membres des clubs possèdent une production animale
 qui génère le revenu principal sur la ferme.

1005 Si on regarde au niveau du portrait du point de vue des productions végétales, c'est quand même important; toutefois, l'ensemble des entreprises dont la source de revenus principale est une production végétale, ça représente neuf pour cent (9 %).

1010 Finalement, je passe rapidement sur peut-être un petit portrait qui vous intéresse ici, les entreprises porcines, au 31 mars 2002! Au Québec, comme je vous le disais, on avait cinq cent quarante-neuf (549) entreprises membres des clubs dont le revenu principal était la production porcine, ce qui représentait vingt-quatre virgule deux pour cent (24,2 %); le cheptel de ces entreprises-là, par rapport aux entreprises porcines, représentait vingt-huit pour cent (28 %) des unités animales, soit deux cent dix mille (210 000) unités animales.

1015 Juste un petit clin d'œil pour une région particulière, Chaudière-Appalaches, les entreprises porcines, basé sur le revenu principal, représentent vingt-huit pour cent (28 %) des entreprises porcines totales de la région, deux cent dix-sept (217) entreprises, et ces deux cent dix-sept (217) entreprises-là possèdent trente-deux pour cent (32 %) des unités animales, c'est-à-dire porcines de la région.

1020 L'accompagnement qui est offert par les clubs-conseils aux entreprises s'insère à l'intérieur de quatre (4) axes d'intervention. C'est un accompagnement qui va être offert aux agriculteurs afin d'améliorer la gestion des fertilisants, de réduire l'utilisation des pesticides, d'adopter des pratiques culturales de conservation des sols et d'aménager et de protéger les
1025 cours d'eau.

L'accompagnement qui est offert pour l'entreprise, en fait, c'est de s'assurer de provoquer un changement d'attitude face au développement durable, une approche groupe permet de confronter les idées, permet de faire évoluer chacun à l'intérieur de la structure. Mais c'est aussi
1030 l'accompagnement pour l'entreprise, rationaliser ou minimiser les intrants.

On parle d'engrais minéraux, de pesticides, et c'est également d'optimiser et conserver les ressources de l'entreprise, c'est-à-dire de s'assurer de pouvoir conserver sur la ferme, sur la terre, en fait s'assurer de conserver tous les éléments sur la ferme, c'est-à-dire, je pense en fait
1035 au niveau des éléments fertilisants qui peuvent ruisseler, etc. Donc c'est de mettre en place des pratiques qui vont nous permettre de conserver les ressources de l'entreprise.

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche en deux (2) temps. Ce qui est offert au producteur agricole, c'est de deux (2) façons. Il y a une approche collective qu'on pourrait peut-être inclure dans le mot club; c'est donc une reconnaissance de la problématique de l'ensemble
1040 des entreprises, c'est d'identifier les éléments communs aux entreprises, c'est d'offrir de la formation, des activités de démonstration. C'est aussi organiser des journées d'information pour les producteurs, de façon locale et même voire régionale. C'est aussi proposer aux agriculteurs cliniques, voyages, visites de nouvelles entreprises, visites d'entreprises où on a implanté des
1045 nouvelles techniques ou des nouvelles technologies.

À l'intérieur de la formule club-conseil, donc ce que je ramènerais plus au niveau du conseil et qui devient plus une approche individuelle, on dresse chez chacune des fermes, un diagnostic pour identifier les forces et faiblesses et travailler ce qui doit être amélioré. On va donc faire la planification, planification de plans de culture, plans de fertilisation, plans de rotation de cultures, plans de chaulage, on va faire les visites aux champs pendant l'été, on va faire le suivi des cultures, faire le suivi, en fait, de l'état des cultures, vulgariser certains phénomènes qui sont observables sur l'entreprise, mais aussi à l'intérieur de l'approche individuelle, proposer des projets individuels aux entreprises, de façon à pouvoir s'assurer un ajustement idéal pour le transfert des nouvelles techniques et technologies.

Pour vous illustrer un tout petit peu l'accompagnement, on a fait une observation à partir de quarante (40) clubs qui regroupaient deux mille cinq cents (2500) producteurs, quatre-vingt-dix (90) conseillers, et on a ventilé un tout petit peu le temps qui était alloué aux différentes tâches. Ce qu'on y apprend, c'est qu'au niveau du soutien individuel, cinquante-trois pour cent (53 %) du temps y était accordé. Le soutien au groupe représentait dix-huit pour cent (18 %), donc ce qui représente en fait au total soixante et onze pour cent (71 %) du temps qui est alloué aux agriculteurs pour eux-mêmes. Le reste, c'est administration, formation du conseiller, rencontres avec partenaires et autres.

On peut continuer à décortiquer pour voir des choses encore un petit peu plus intéressantes, comprendre un petit peu mieux! C'est le temps alloué au soutien individuel pour chacun des agriculteurs. On a beaucoup parlé ici, je crois, du mot PAEF, Plan agroenvironnemental de fertilisation. Chez les clubs, trente-sept pour cent (37 %) du soutien individuel est dédié à la réalisation des PAEF. En moyenne, pour deux mille (2000) PAEF faits dans la dernière année au 31 mars 2002, ça représentait en moyenne vingt-deux (22) heures de temps qui était accordé pour la réalisation de deux mille (2000) PAEF.

Les plans de fertilisation représentent quatorze pour cent (14 %), et les autres éléments d'accompagnement qui sont offerts au producteur, donc le plan de culture, le plan de chaulage, le dépistage des cultures, le suivi des cultures, les diagnostics de conservation des sols, les analyses de sol et de fumier, calibration, vous avez toute la ventilation du temps qui y est alloué.

Finalement, je vous ai parlé brièvement d'un portrait, brièvement de l'accompagnement qui est offert, il y a aussi des résultats. Donc les entreprises bénéficient d'un encadrement, d'un accompagnement pour l'adoption de nouvelles pratiques dans le cadre de l'entente. On a aussi imposé à chacun des regroupements un mécanisme d'évaluation.

Le mécanisme d'évaluation, c'est pour des fins de mesures, pour mesurer les résultats obtenus. Chacun de nos regroupement est appelé à fournir les actions prévues et les objectifs mesurables qui sont proposés aux entreprises. C'est contenu à l'intérieur de plans de travail qui sont étalés sur une période de temps donnée dans laquelle on décrit le club, on décrit les actions qui sont prévues et les objectifs qui doivent être mesurables, et on nous donne les indicateurs qui y sont associés. Annuellement, chacun de nos regroupements doit produire un rapport

1090 d'activités qui nous remet à jour le portrait des entreprises du club, de façon globale, ainsi que les résultats avec les indicateurs appropriés, suite au plan de travail.

1095 À titre d'exemple, par rapport aux axes d'interventions en termes de résultats, au niveau de l'amélioration de la gestion des fertilisants, certains livrables qui sont donnés aux agriculteurs peuvent nous donner une idée de ce qui se fait et après, on peut aussi aller voir avec certains indicateurs qu'est-ce que ça donne.

1100 Il y a deux (2) colonnes, ce sont des périodes, 2000-2001 et 2001-2002. Ce ne sont pas des résultats cumulatifs, ce sont des livrables annuels, c'est-à-dire par exemple, et je vais aller tout de suite au Plan agroenvironnemental de fertilisation! En 2000-2001, les clubs ont réalisé et proposé aux entreprises mille cinq cent vingt et un (1521) PAEF, en 2001-2002, ils en ont proposé trois mille cinq cent trente-deux (3532); de ceux-ci, huit cents (800) sont pour des fins de mise à jour, donc ils ont produit tout près de deux mille sept cents (2700) nouveaux PAEF. Donc vous avez une ventilation des éléments qui sont proposés aux agriculteurs et donc qui doivent nous conduire vers certains résultats.

1110 Qu'est-ce qu'on observe au niveau de la gestion des fertilisants! Au niveau de l'utilisation des engrais minéraux, on a traduit sous une forme moyenne l'utilisation moyenne en kilogrammes-hectare des engrais minéraux sur les entreprises. Et on voit donc au niveau de l'azote, le phosphore, le potassium, entre 98-99 et 2001-2002, une certaine réduction des charges au niveau des engrais minéraux.

1115 Je ne vous fais pas le portrait de la quantité et du volume des engrais organiques gérés, manipulés qui sont échangés entre fournisseurs et receveurs à l'intérieur des clubs, c'est une donnée très intéressante et qui devrait donc peut-être être soumise à votre regard lorsqu'on déposera le bilan que nous sommes à terminer à l'heure actuelle pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2002. Donc je fais juste une petite annonce qu'on viendra probablement vous déposer le bilan de A à Z.

1120 Si je poursuis par rapport aux autres axes d'interventions, en termes de résultats! Pour les entreprises, encore toujours non pas des résultats cumulatifs mais des observations annuelles, en 2000-2001, à titre d'exemple, trois cent soixante-treize (373) pulvérisateurs avaient fait l'objet d'une calibration ou d'un réglage, en 2001-2002, cinq cent quarante-neuf (549) pulvérisateurs avaient également fait l'objet de réglage.

1125 Ce qui est intéressant de voir, c'est le travail qui est fait dans l'accompagnement, donc les superficies qui vont faire l'objet d'un dépistage, c'est-à-dire d'identifier les ennemis des cultures. Ce qui est en nette progression. C'est aussi l'application de nouvelles techniques ou technologies, tenter d'appliquer les herbicides entre autres en bande, c'est-à-dire sur un tiers (1/3) ou sur cinquante pour cent (50 %) de la superficie en culture.

1130 C'est aussi de voir à réduire les doses d'herbicides ou pesticides qui peuvent être utilisés, en s'assurant que le producteur suit en fait les règles de l'art pour pouvoir se permettre cette

1135 chose-là. Et c'est aussi un nombre important et des superficies intéressantes en termes de superficies où on cultive sans herbicide.

1140 Si on fait un petit graphique pour illustrer ces choses-là et qu'on rassemble les différents éléments, vous voyez, dans un premier bloc, les traitements réduits. C'est l'ensemble des superficies qui font l'objet d'un traitement réduit, c'est-à-dire où est-ce qu'on a réduit de trente (30 %) à cinquante pour cent (50 %) les quantités d'herbicides utilisés. Pesticides et herbicides, principalement herbicides.

Et vous voyez qu'entre 98-99 et 2001-2002, les superficies en pourcentage ont considérablement augmenté.

1145 Le processus, en fait, d'une amélioration continue, un processus aussi de lutte intégrée porte l'agriculteur à avoir à réfléchir sur le système de culture qu'il utilise, sur l'utilisation des produits qu'il utilise, mais également à remettre en question les choses. C'est un ensemble de paramètres, la lutte intégrée étant un petit peu plus complexe à appliquer, on voit aussi néanmoins une progression importante de ce concept.

1150 La lutte intégrée, en fait c'est l'identification des ennemis, c'est le dépistage, c'est l'utilisation de seuils d'intervention, c'est l'adaptation de l'écosystème, c'est également une évaluation de toutes les interventions qui sont faites saison après saison. Donc on voit que le processus est intégré sur un plus grand pourcentage des superficies en culture ayant fait l'objet de traitements phytosanitaires au cours des dernières années.

1160 Si on regarde aussi au niveau des pratiques culturales de conservation chez les entreprises membres des clubs, depuis 98-99, on a vu une nette augmentation de la partie travail réduit du sol. Le travail réduit du sol, on vise en fait à pouvoir laisser suffisamment de résidus à la surface des sols, voire même à laisser une couverture complète à l'hiver, afin de minimiser toutes les pertes quelconques à l'environnement, c'est-à-dire de s'assurer d'une protection contre le ruissellement et les phénomènes d'érosion hydrique et érosion éolienne, donc une augmentation du travail réduit.

1165 C'est l'utilisation de nouveaux outils. On peut penser aux semis directs, mais également à des outils qui laissent beaucoup de résidus en surface, donc trente pour cent (30 %) et plus de résidus. Donc l'augmentation des superficies sous travail réduit se fait au détriment de l'utilisation du labour traditionnel.

1170 Les clubs-conseils, en fait, je vous ai donc présenté rapidement un portrait, un petit historique, une entente, un portrait, un petit accompagnement, comment est-ce qu'il se fait, certains résultats, je veux juste ramener à votre attention que c'est une démarche qui est globale qu'on propose auprès des entreprises, mais qui est également surtout évolutive.

1175 C'est-à-dire que d'emblée de jeu, certaines activités vont être proposées aux agriculteurs et on peut pas aborder tous les enjeux sur la ferme. On les prend à la fois dans un ordre logique, c'est-à-dire des activités de formation-information dans le cadre d'une approche

1180 collective, et souvent dans la première année avec les agriculteurs, on va proposer de la formation sur les volets sol et fertilisation, question de pouvoir sensibiliser, être capable de vulgariser et d'être capable de démontrer les avantages de questionner les façons de faire.

Et dans les années subséquentes, on aborde de nouveaux volets, c'est lutte intégrée.

1185 Le diagnostic, on l'établit dès le départ et par la suite, on met les mécanismes de suivi qui se font d'eux-mêmes.

Et finalement, la mise en place d'essais souvent vient par la suite où est-ce qu'on va valider les éléments du diagnostic, les éléments qui proposent des solutions aux agriculteurs, les essais vont venir valider et contre-valider ce qui est proposé aux entreprises.

1190 Finalement en termes de conclusion, à l'heure actuelle, ce qu'on peut dégager, il y a une conclusion qui peut se faire en deux (2) volets! Une première, il y a certaines limites à la formule. Je vous parle d'une aventure extraordinaire, d'un projet depuis cinq (5) ans qui a démontré vraiment sa pertinence, mais par contre certaines limites sont là, il faut toujours les avouer.

1195 La disponibilité de l'expertise, c'est-à-dire on embauche à l'intérieur de ces regroupements-là entre trente (3) et quarante (40) nouveaux conseillers annuellement. La disponibilité de conseillers avec une expertise de pointe en agroenvironnement, c'est un problème auquel il faut vraiment s'attarder.

1200 Il y a aussi le développement de cette expertise-là qu'on doit continuellement s'assurer de mettre à jour.

1205 Le transfert des connaissances entre les différents niveaux de la recherche, des différents intervenants qui font ce qu'on appelle en fait du travail de deuxième ligne, c'est important, mais également en première ligne, nos conseillers, il faut s'assurer d'être capable de transférer, puisque c'est eux qui sont sur la ligne de front à tous les jours avec les producteurs, à trouver les solutions quand il pleut la journée où on avait prévu tel type d'intervention, nécessitant une température clémente.

1210 Également dans les limites, vous comprendrez que c'est quand même des organisations qui sont gérées et administrées par des producteurs souvent sur une base bénévole, donc il y a des limites aussi. On a des regroupements à l'heure actuelle qui ont connu un certain succès et qui regroupent tout près de quatre cents (400) agriculteurs et dont une quinzaine de professionnels oeuvrent pour le regroupement géré par des administrateurs qui sont producteurs agricoles. Donc ça peut des fois à l'occasion devenir un peu lourd.

1215 Mais tout ça étant dit, les conclusions positives et les éléments de succès de la formule, c'est qu'on les attribue de un à une formule volontaire d'adhésion par les agriculteurs. Il y a des perspectives très intéressantes à cette formule. Cette formule n'est pas figée, elle a su s'adapter

1220

depuis 97 à la mise en place du RRPOA. Elle devrait également s'ajuster avec le REA qui nous est proposé depuis le 15 juin dernier.

1225 C'est aussi en termes de perspectives intéressantes une formule qui permet de faire évoluer les producteurs, de prendre à différents niveaux au passage l'endroit où ils sont dans leur démarche agroenvironnementale et de les faire progresser, mais c'est aussi une perspective, des perspectives intéressantes quant à des nouveaux enjeux, gaz à effet de serre, approche par bassin versant, etc.

1230 C'est donc un accompagnement qui est proposé dans une démarche qui semble donc être une suite logique à tout l'engagement que les producteurs ont besoin.

1235 C'est aussi une entente de partenariat et un effet levier sans contredit, ce sont des partenaires qui investissent avec l'agriculteur et qui donc font bénéficier les sommes d'argent de chacun des partenaires.

1240 C'est une implication et une contribution remarquables auprès des producteurs agricoles, mais je vous dirais que c'est aussi pour eux un moment de visibilité et de rayonnement de leurs bons coups, je crois qu'ils en ont besoin, mais c'est aussi, en termes de conclusion, les clubs-conseils, quelque chose qui a permis la valorisation des agriculteurs au cours des dernières années.

1245 C'est-à-dire que je ferais juste référence à l'obtention de certains prix qu'a obtenus cette formule-là qui est pratiquement unique ici au Québec, quand je compare au niveau canadien, et donc des prix comme Paysage agricole canadien, Phoenix de l'environnement ou encore des prix d'excellence d'Agriculture et agroalimentaire Canada. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 Merci monsieur Marmen.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je demanderais à monsieur Dumais d'ouvrir la période de questions!

1260 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Merci madame la Présidente. Ma première question s'adresserait à monsieur Beaudet et ce serait la question suivante! Est-ce qu'on dispose au Québec d'une évaluation qui, d'un côté,

1265 nous indiquerait les besoins de l'ensemble de toutes les cultures au Québec en matière de phosphore, que ce soit culture de maïs, prairies et autres?

1270 En d'autres termes, ensemble des besoins d'un côté et, d'un autre côté, l'ensemble de disponibilités côté phosphore de l'ensemble des déjections animales. Tout ceci évidemment en vue de voir à tout le moins théoriquement est-ce qu'il y a une production de phosphore sous forme de déjections animales qui excède les besoins de l'ensemble des cultures, sans préjuger que tous ceux qui cultivent sont prêts à recevoir des déjections animales, mais à tout le moins sur le plan théorique où est-ce qu'on en serait de ce côté-là?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

1275 C'est bien sûr qu'on peut l'estimer, mais c'est basé quand même comme vous l'avez mentionné, sur des évaluations théoriques avec des estimations, un ensemble d'hypothèses. Pour ce faire, il faut bien identifier le niveau de possibilité, il faut que ce soit bien sur la bonne situation de la ferme.

1280 Ce qui fait que finalement, globalement, c'est bien sûr qu'on peut le faire, mais en réalité, c'est vraiment le cas par cas une analyse de la ferme à proprement parler avec sa situation, qu'on peut vraiment établir ces problématiques ou pas.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1285 Par contre, on le fait pour le porc, des fois on dit, le porc, on produit tant pour utiliser ce fertilisant, on aurait besoin de tant de superficie, mais en même temps, on sait qu'il y a d'autres productions animales, alors je pense que pour la Commission, ce serait fort utile d'avoir un estimé de ce type-là.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

1295 J'en prends bonne note.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1300 OK. Et ma seconde question s'adresse à monsieur Baril. C'est une question qui vise à m'aider à réconcilier certaines des données que vous avez présentées et qui m'apparaissaient difficiles à concilier à première vue.

1305 Vous avez, dans l'un de vos acétates, présenté un tableau qui était une des cartes géographiques qui indiquait, une des dernières, une baisse généralisée des charges en phosphore.

D'un autre côté, il y a avait un tableau à un moment donné où on parlait d'une charge en phosphore en surplus de l'ordre, bon, il y a avait des minimums, il y avait des maximums, la

moyenne au Québec, mais on parlait à un moment donné d'un pourcentage de charge en phosphore qui excédait de beaucoup les besoins des cultures.

1310

Or comment conciliez ou comment calculez-vous le tableau qui nous indiquait une diminution des charges en phosphore avec des niveaux si élevés, et compte tenu que d'un autre côté, vous nous dites que les productions animales, et c'est une réalité, ont augmenté, est-ce que ça signifie que les charges en phosphore dans le passé étaient encore plus élevées que celles que vous nous présentiez du côté des surplus?

1315

Alors j'ai un peu de misère à concilier l'ensemble de ces tableaux-là, pourriez-vous nous aider à les concilier, si c'est possible.

1320

PAR M. PIERRE BARIL:

Je vais essayer du mieux que je peux, puis si jamais j'ai besoin d'un complément, peut-être demander à quelqu'un de mon équipe de compléter.

1325

Le premier tableau présentait des excédents ou des charges excédentaires par rapport aux besoins des plantes qui sont calculés sur une surface donnée. Alors on comprend que tout le phosphore qui excède une application sur une surface donnée ne se rend pas nécessairement au cours d'eau. Il y a, on appelle ça un coefficient d'exportation, c'est bien théorique, mais on sait qu'il y a une partie de ce phosphore-là qui est soit fixée dans le sol, donc même si la plante ne le prend pas, il y en a une partie qui reste dans le phosphore, parce que le phosphore, c'est un élément qui se fixe assez facilement à toutes sortes de sites dans le sol, et il y en a une partie qui peut éventuellement être transportée par érosion et ruissellement mais qui peut parfois pas atteindre nécessairement le cours d'eau, peut se redéposer un peu plus bas dans la parcelle ou peut se cumuler dans des bas de pentes et pas nécessairement encore une fois rejoindre le cours d'eau.

1330

1335

Donc ça, ça nous permet d'estimer ce qu'on appelle des coefficients d'exportation, donc la quantité de phosphore qui est disponible à l'exportation ne rejoint pas nécessairement le cours d'eau et ensuite être transporté à l'aval.

1340

Il y a des estimations qui ont été faites dans certains bassins versants, dans les études qui ont été faites de l'INRS-Eau, l'Université de Montréal a fait des mesures, l'Université McGill a fait des mesures, puis ces coefficients d'exportation là varient entre cinq (5 %) et cinquante pour cent (50 %).

1345

Donc entre cinq (5 %) et cinquante pour cent (50 %) du phosphore qu'on met sur un sol peut éventuellement ultimement rejoindre le cours d'eau. Parce que l'autre fraction, je parle de celle qui est excédentaire, elle est soit fixée dans le sol ou soit elle redépose puis elle se rend pas au cours d'eau.

1350

Donc ça, c'est un élément de réponse qui permet de dire, effectivement, il y en a quand même beaucoup en excédent en surface, puis comment ça se fait que quand même, on voit des baisses. C'est relié au phénomène de pollution diffuse puis de pollution ponctuelle.

1355 L'impact de la diminution du phosphore qui a été mesurée ces dernières années, ça a été surtout celle qui a été reliée à ce qu'on a vu dans les stratégies d'assainissement à l'entreposage puis au programme d'assainissement des eaux urbaines. Ça a eu un impact là-dessus.

1360 Et on va probablement avoir à plus long terme l'impact de l'autre partie. On est intervenu plus ponctuellement, c'est des rejets ponctuels, et là, on va voir plus tard l'impact sur la pollution dite diffuse qui va prendre un peu plus de temps.

Je sais pas si Marc, tu peux rajouter un élément, ou si ça complète?

1365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il y a de l'information complémentaire, je vous invite, non!

Monsieur Beauchamp.

1370

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1375 Monsieur Baril, vous nous avez donné, vous nous avez parlé des charges d'odeurs, les porcs huit (8) fois plus, les bovins quatre (4) fois plus, vous avez aussi parlé du différentiel entre les quantités de lisier versé et les besoins, je voudrais savoir, ces données-là sont-elles des données factuelles ou sont-elles le résultat de modèles? Vous avez échappé le mot modèle, et c'est des résultats de modélisation ou si ce sont des résultats d'observations?

PAR M. PIERRE BARIL:

1380

Je vais vous trouver la référence effectivement, mais pour ce qui est des charges d'odeurs, je pense que c'est des équations qui sont basées sur des approches empiriques. Donc on a identifié dans une équation des paramètres qui permettent de quantifier la charge d'odeurs, et ces paramètres-là, c'est unité animale, c'est différents paramètres. Mais ça, on va vous l'apporter, cette réponse-là.

1385

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1390 Quant au tableau du différentiel, quand vous dites qu'il y a un excès, le minimum, le moyen puis le maximum, vous arrivez pour le phosphore à trois cents pour cent (300 %) et à deux cent soixante-quatorze pour cent (274 %). Ça, ce sont des données de calculs mathématiques simples?

PAR M. PIERRE BARIL:

1395

Statistiques, oui, oui, exact. Tout le phosphore qu'on connaît qui est appliqué sur une surface, puis tout le besoin des plantes qu'on connaît sur cette même surface là, un moins l'autre.

1400

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

OK, à partir des données que vous possédez?

1405

PAR M. PIERRE BARIL:

Ça, ce calcul-là a été fait à partir des données du portrait agroenvironnemental des fermes du Québec qui est en fait un recensement qui a été effectué en 99 où sur la déclaration des producteurs on a fait ces calculs-là. Donc les producteurs ont déclaré avoir effectué ces travaux-là, ces doses-là, et là, ce calcul-là a été fait là-dessus.

1410

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est parce que comme il y a une querelle entre les chiffres réels et les chiffres autorisés, là, il y a un différentiel de données, là?

1415

PAR M. PIERRE BARIL:

Entre lesquels vous parlez, là?

1420

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Entre les unités animales autorisées dans vos certificats et les bêtes existantes vraiment, il semble qu'il y ait là un décalage de données, je voulais savoir quelles données avaient servi.

1425

PAR M. PIERRE BARIL:

OK, je vais vous revenir plus en détail sur la source vraiment de ces données-là, puis je vais vous faire la distinction avec votre question.

1430

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Très bien. Monsieur Marmen, même chose sur les données statistiques, vous nous avez donné une chose extrêmement précise, un tableau extrêmement précis sur les activités de vos professionnels, trente-sept pour cent (37 %) sur le PAEF, quatorze pour cent (14 %) à la fertilisation, huit pour cent (8 %) sur la culture, c'est d'une précision extraordinaire.

1435

Pouvez-vous me dire comment vous arrivez à être capable de donner d'une manière aussi précise le chiffre d'occupation des gens?

1440 **PAR M. SIMON MARMEN:**

En fait, la façon dont on fonctionne, chacun de nos regroupements nous transmet un rapport annuel, puisqu'on les finance, et dans le cadre de ce rapport annuel, rapport d'activités, on leur demande de nous préciser le temps qui est affecté à différentes tâches.

1445

Il faut aussi avoir en tête que chacun des conseillers est redevable auprès d'un conseil d'administration, donc doit faire part à son conseil d'administration le temps qui est affecté à différents dossiers, c'est-à-dire en termes de producteurs agricoles, pour question de conserver une équité à l'intérieur du regroupement pour chacune des entreprises, mais également le temps qui est affecté aux différentes tâches.

1450

Donc comme je vous ai dit, sans qu'on ait aucune obligation de reddition de comptes d'une certaine façon pour nos regroupements à cet égard sur l'utilisation du temps, quarante (40) clubs nous ont fourni l'information, et sur ces quarante (40) clubs-là, l'échantillonnage était assez large pour sortir l'information qu'on vous a présentée ici.

1455

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

OK. Donc elle est donnée par les agronomes engagés?

1460

PAR M. SIMON MARMEN:

Les agronomes sont tenus effectivement de fournir l'information, mais effectivement c'est nos agronomes qui, en fait par le biais des conseils d'administration qu'on finance, en fait, qui nous transmettent cette information-là.

1465

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Dans les membres de vos clubs, est-ce que vous savez lesquels sont de petits producteurs par rapport à des gros producteurs? J'ai eu l'impression que vous étiez en haut de la moyenne d'une manière globale.

1470

Comme des gens posent pas mal de questions sur les petits producteurs, est-ce que vous faites un effort particulier pour rejoindre des petits producteurs ou si vous avez tendance à être dans la haute moyenne, dans la grosseur des entreprises?

1475

PAR M. SIMON MARMEN:

À l'heure actuelle, j'aurais de la difficulté, mais je pourrais vous le fournir, en fait, si vous désirez de l'information sur la taille, la répartition en fait par tranche de dimension des entreprises, on pourrait le faire.

1480

Par contre, sur le deuxième volet de votre question qui était - pourriez-vous juste me la reformuler s'il vous plaît, excusez-moi!

1485

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ah, c'était la même, la proportion de petits producteurs par rapport à des gros producteurs.

1490

PAR M. SIMON MARMEN:

C'est une chose qu'on peut aller chercher.

1495

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1500

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Merci madame la Présidente. Peut-être pour continuer un petit peu dans le même sens, j'ai bien aimé votre histoire à succès, monsieur Marmen, pour aller justement avoir maintenant vingt-quatre pour cent (24 %) des producteurs porcins membres de clubs agroenvironnementaux, et ça représente vingt-huit pour cent (28 %) des unités animales!

1505

Vous avez dépassé vos objectifs, mais je voulais savoir, est-ce que vous avez fixé d'autres objectifs maintenant, pour savoir où on se dirige dans les prochaines années?

1510

PAR M. SIMON MARMEN:

Réponse très courte, on y réfléchit. En fait, on vient à échéance au 31 mars 2003 et à l'heure actuelle, on est dans un processus d'évaluation. Ce qui est formidable cette fois-ci, c'est qu'en 97, lorsque l'entente a été mise en place, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole est rentré en force en juin 97 alors que l'entente finançait à partir du 1^{er} avril 97, alors qu'à présent, avec le Règlement sur les exploitations agricoles qui est déjà en vigueur, on peut voir un peu les tendances, les orientations, les problèmes ou les problématiques qui sont soulevées par l'application, et donc on peut avoir le temps de réagir.

1515

Donc non, il y a pas vraiment d'objectif à l'heure actuelle, parce que vous comprendrez aussi que c'est une question financière pour supporter ces organisations, et c'est aussi d'être en mesure de bien identifier les objectifs sur lesquels on veut tabler avec nos regroupements.

1520

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1525

Merci. J'aurais maintenant peut-être une question pour monsieur Baril, et c'est un peu en continuation avec les questions de monsieur Beauchamp.

1530 En ce qui concerne l'azote minéral et organique qui était utilisé comme charge fertilisante, vous avez parlé d'une moyenne de cent vingt et un pour cent (121 %), j'aimerais savoir si cette quantité, à quel endroit qu'elle est prise, à savoir est-ce que c'est à la sortie de l'animal, sous la queue de l'animal normalement, ou encore si c'est après l'entreposage, et ça veut dire la quantité qui a été mise aux champs? Étant donné qu'il y a quand même dans l'entreposage une volatilisation importante qui peut se produire.

1535

PAR M. PIERRE BARIL:

Je vais vous apporter la réponse écrite, mais si je me souviens du portrait agroenvironnemental, c'est vraiment la charge appliquée au sol.

1540

Alors ça tenait compte des pertes précédentes, là. Il y avait des pertes, comme vous savez, dans le circuit il y a des pertes. C'est vraiment l'application au sol moins le prélèvement.

1545

Mais je vais quand même vérifier pour être sûr, je vais retrouver dans les méthodologies du portrait exactement le libellé.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1550 S'il vous plaît. J'aurais une autre question aussi. Vous avez parlé du nombre d'unités, du nombre de fermes qui n'avaient pas d'unités d'entreposage étanches actuellement. Quelle proportion de ce nombre de fermes sont des fermes porcines?

Je pense que vous avez parlé de cinq mille quelques fermes?

1555

PAR M. PIERRE BARIL:

Je peux vérifier, mais je pense qu'elles sont toutes considérées à cent pour cent (100 %) étanches, là.

1560

Même je pense que c'est ça qui a été présenté cet après-midi, mais à mon avis, cent pour cent (100 %) du cheptel porcin a le lisier entreposé dans une fosse étanche.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1565

Donc le cinq mille (5000) fermes, ce serait d'autres fermes que des fermes porcines?

PAR M. PIERRE BARIL:

1570 Oui, c'est souvent, bien, vous savez, il y a une progression, on a commencé par les
grosses fermes, puis là, on rentre dans les fermes moyennes plutôt sur fumier solide ou les
fermes de plus petite taille avec moins d'impact, là.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1575 Merci.

1580 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va prendre notre pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient après la
pause avec les réponses aux questions d'hier!

1585

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1590

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595

Alors on reprend s'il vous plaît! Alors s'il vous plaît, je demanderais de vous rasseoir, on va débiter le plus rapidement possible, on a plusieurs citoyens d'inscrits au registre.

1600

J'annonce d'ailleurs, compte tenu du nombre d'inscriptions au registre, que nous le fermons maintenant. Je sais pas si on l'a entendu. Je peux peut-être laisser cinq (5) minutes maximum, alors à neuf heures quarante-cinq (9 h 45), on va fermer le registre, sinon on va se coucher très tard!

1605

Dans un premier temps, j'aimerais que le ministère de l'Environnement, donner la parole au ministère de l'Environnement qui souhaite répondre à quatre (4) des questions qui lui ont été posées hier.

1610

Alors monsieur Baril pourra peut-être nous rappeler la question et nous formuler la réponse.

PAR M. PIERRE BARIL:

1615

Oui, les trois (3) premières questions, je vais demander à un collègue, monsieur Simoneau, de venir répondre sur cet aspect-là. La première concernait les données de qualité de l'eau les plus récentes, les plus à jour sur la rivière Boyer.

PAR M. MARC SIMONEAU:

1620

Je travaille à la Direction du suivi de l'état et de l'environnement au ministère de l'Environnement. Je vais rapporter ce soir certaines données et constats qui ont été faits à partir d'un échantillonnage que l'on fait de la rivière Boyer.

1625

Le ministère opère cinq (5) stations d'échantillonnage dans la rivière et on couvre la période de 1990 à 2001. Et les constats dont je ferai part ce soir, ce sont des résultats de travaux qui sont en cours par mon collègue Michel Patoine, et ça concerne surtout le paramètre phosphore total.

1630

Et ce que les données ont révélé depuis 1990, c'est qu'il y a eu comme deux (2) étapes dans l'évolution de la qualité de l'eau. Une première qui couvre la période de mai 90 jusqu'au 31 décembre 95 au cours de laquelle on a pu documenter une décroissance des concentrations de phosphore, donc une diminution. On parle de diminution assez substantielle d'environ dix-huit microgrammes (18µg) en moyenne par année entre 90 et 95.

1635 Donc on est passé environ de concentrations qui étaient de l'ordre de deux cents microgrammes (200 µg) à environ 100 microgrammes (100 µg) à la fin 95. Mais par ailleurs, depuis le début 96 jusqu'à 2001, ce qu'on observe, c'est une constance au niveau des concentrations. Donc le nouveau seuil autour de cent microgrammes (100 µg) est maintenu depuis tout ce temps-là.

1640 Ce qui peut expliquer en partie l'évolution des données, c'est qu'à la suite de la mise en place des différents programmes d'entreposage des fumiers, on a vu accroître la capacité de stockage des fumiers de l'ordre d'environ soixante-treize mille cinq cents mètres cubes (73 500 m³) entre 90 et 95, et environ de soixante-dix-huit mille six cents mètres cubes (78 600 m³) entre 96 et 2001.

1645 Mais par ailleurs, le cheptel a beaucoup oscillé durant la même période. On dénombrait environ neuf mille quatre cents (9400) unités animales, on parle de toutes les unités animales dans le bassin, en 91; on est passé de neuf mille quatre cents (9400) à sept mille cent (7100) en 96 pour augmenter à nouveau autour de treize mille unités (13 000) unités animales par la suite autour de 2001, donc les données du dernier recensement de Statistique Canada.

1650 Donc ça explique pourquoi présentement, on a la stabilité depuis les cinq (5) dernières années, donc des niveaux qui se situent environ autour de trois (3) fois la valeur du critère, trois (3) à quatre (4) fois, autour de cent microgrammes (100 µg).

1655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. La deuxième question?

1660 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Oui, la deuxième, c'est toujours avec monsieur Simoneau, c'est concernant l'azote ammoniacal, puis les impacts éventuels sur les habitats.

1665 **PAR M. MARC SIMONEAU:**

1670 En réalité, je crois que la question qui a été posée hier concernait l'impact de l'azote ammoniacal au niveau des boisés, des résineux en particulier. Donc on ne peut pas vraiment donner une expertise là-dessus, c'est plutôt du ressort du MRN que de le faire. Nous, on est davantage concerné par les concentrations et les critères de qualité pour les réseaux de surface.

1675 Il existe des critères bien sûr pour l'ammoniac dans les eaux de surface qui sont variables, toujours en fonction des valeurs de pH et de température de l'eau. Donc dans le cadre de nos réseaux de surveillance de qualité de l'eau, on est en mesure de documenter les niveaux de concentration de l'ammoniac.

1680 Toutefois, l'ammoniac n'est pas un paramètre qui est très stable en milieu aquatique et habituellement, il est pas vraiment présent à des concentrations très élevées. Il est rapidement transformé dans des formes d'azote qui sont beaucoup plus stables dont les nitrates, et c'est des formes également qui sont les moins toxiques pour la vie aquatique.

Donc c'est le seul élément de réponse qu'on puisse formuler sur l'ammoniac ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1685

Ça va, merci.

PAR M. PIERRE BARIL:

1690

Et la troisième, ça concernait le potassium et son impact finalement, sur les milieux.

PAR M. MARC SIMONEAU:

1695

Donc on a posé la question à savoir, hier, on parle beaucoup de l'azote, du phosphore, mais très peu du potassium. La raison en est, c'est que strictement sur la base de la qualité de l'eau, il n'existe pas de critère pour quel usage que ce soit relié au potassium. Ça ne pose pas d'ennui pour la vie aquatique. Donc c'est également pas le paramètre le plus important qui va gérer les problèmes de prolifération de plantes et d'algues dans les milieux aquatiques.

1700

Donc c'est la raison pour laquelle on prête moins d'attention à ce paramètre-là au niveau de la surveillance qu'on fait du milieu aquatique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705

Ça va. Et finalement la dernière?

PAR M. PIERRE BARIL:

1710

Et la dernière question, bien, je demanderais à monsieur Bouchard, ça concernait les seuils assujettis à des études d'impact.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1715

Madame la Présidente, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement contient la liste très exhaustive des projets et des dimensions des projets qui sont soumis à ces études et ces évaluations-là. À l'article 2, paragraphe O, on retrouve la description des types de projets agricoles qui seraient soumis à ce type d'étude, donc on parle à ce moment-là, et ça touche l'ensemble d'activités agricoles, non pas seulement la production porcine, donc c'est:

1720

"La construction ou l'agrandissement d'un ou de plusieurs bâtiments d'une exploitation de production animale dont le nombre total égalisera ou dépassera six cents (600) unités animales, dans le cas d'une gestion liquide des déjections animales, et mille (1000) unités animales dans le cas d'une gestion sous forme solide."

1725

Je voudrais préciser que la notion de nombre total contenu dans l'exploitation agricole fait référence à une définition qu'on retrouvait dans un projet de règlement publié en 1978, où cette définition-là, le nombre total, ça correspond:

1730

"À la quantité d'animaux d'une même espèce contenue dans l'ensemble des bâtiments ou des parquets d'une exploitation de production animale situés chacun à moins de cent cinquante mètres (150 m) les uns des autres, qui appartiennent directement ou indirectement au même propriétaire ou qui utilisent un système commun de gestion des fumiers."

1735

Évidemment, le nombre total de six cents (600) ou mille (1000), ça inclut les animaux prévus dans le cadre du projet de construction ou d'agrandissement.

1740

Donc il faut retenir les critères, six cents (600) unités animales sur base liquide, dans un ou plusieurs bâtiments appartenant directement ou indirectement au même propriétaire, et ces bâtiments-là, on calcule le nombre total dans la mesure où les bâtiments sont à moins de cent cinquante mètres (150 m) les uns des autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1745

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1750

Pourriez-vous nous dire s'il y a déjà eu des études d'impact qui ont été effectuées depuis l'adoption de ce règlement-là et si oui, combien? Si vous avez l'information avec vous?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1755

Personnellement, j'ai souvenance d'un dossier au début des années quatre-vingt, dans la région Chaudière-Appalaches, à Saint-Pierre-de-Broughton qui avait suivi l'ensemble du dossier, un dossier de production porcine j'entends parce qu'il y a eu d'autres dossiers dans d'autres types de productions qui ont été soumis au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts, mais je ne prétends pas que ça a été un cas unique au Québec. Les vérifications sont en train d'être faites pour avoir une donnée plus précise au niveau provincial.

1760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans le cas de projets pour un nombre d'unités animales inférieur au seuil que vous venez de mentionner, il y a pas d'étude d'impact de requise, il y a pas de processus devant le

1765 BAPE de possible, mais est-ce qu'il y a quand même une évaluation environnementale qui est faite par le ministère de l'Environnement?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1770 Oui. Dans tous les cas, il y a toujours une évaluation des dossiers qui est faite avec la réglementation, appelons-la de base, évidemment pour l'heure actuelle, c'est le Règlement sur les exploitations animales qui s'applique. Antérieurement, c'était le RRPOA et antérieurement, d'autres types de règlements.

1775 Donc tous les projets, hormis ceux qui étaient exclus en vertu de la réglementation - donc c'est des éléments qui seront précisés lors de la présentation du cadre légal de l'ensemble des activités du ministère - étaient soumis à des normes. Bon, le REA en est un exemple.

1780 Dans les cas de projets d'envergure et à risque environnemental plus grand, en plus du règlement, si on l'appelle de base, s'ajoutait l'évaluation en vertu du Règlement sur l'examen des impacts sur l'environnement.

1785 Donc les projets soumis au Règlement sur les impacts avec éventuellement peut-être les audiences publiques, etc., c'est une procédure qui s'ajoutait à l'étude de base qui se fait dans l'ensemble des dossiers de production animale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1790 D'accord. Et peut-être pour qu'on ait une conversion juste! Une unité animale porcine, ça équivaut à combien de porcs, place-porc j'entends?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1795 Si on va dans le porc, c'est un peu moins de cinq (5), bon, quatre virgule six quelque chose, là. Si on se réfère à l'ancienne appellation des unités animales qui n'existe plus dans le nouveau règlement, dans le REA, donc pour les porcs à l'engraissement, donc des porcs dont le poids va varier de vingt (20 kg) à cent sept kilos (107 kg), c'est un peu moins de cinq (5) porcs par unité animale. Donc ici, un peu moins de trois mille (3000) porcs à l'engrais, si on parle de la limite du six cents (600) unités animales. Dans le cas des truies, des maternités, c'était quatre
1800 (4) truies par unité animale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1805 Merci. Merci pour ces informations.

Alors maintenant, on va passer aux questions des citoyens!

CARMEN LABELLE

1810

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Carmen Labelle de Coalition citoyennes. Je vous rappelle que vous avez droit à deux (2) questions, je vous demande de les formuler clairement et rapidement, d'éviter des préambules, parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont inscrits au registre, et plus l'heure passe, moins on est en état de répondre ou en état de poser sa question, la fatigue s'installe. Alors si on peut aller rondement dans la formulation des questions, j'apprécierais. Je vais être sévère.

1815

PAR Mme CARMEN LABELLE:

1820

D'accord. Bonsoir. Est-ce que je pourrais d'abord avoir la réponse à la question que j'ai posée hier soir, on m'a dit qu'on aurait peut-être la réponse.

La question, c'était combien il y a eu d'infractions de constatées en 2002 et quelles ont été les sanctions impliquées.

1825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors le ministère de l'Environnement, ce soir...

1830

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Ça, c'était ma question d'hier.

1835

PAR LA PRÉSIDENTE:

... a répondu à quatre (4) questions posées hier soir. Il a pas les éléments d'information pour les autres questions, ça va nous être transmis ultérieurement, c'est ce qu'il nous avait donné comme information préalablement aux réponses aux questions, d'accord!

1840

PAR Mme CARMEN LABELLE:

D'accord. Alors ma première question s'adresse à la Commission.

1845

Si je regarde les sujets qui étaient annoncés hier et aujourd'hui, je voudrais savoir quand est-ce qu'on va parler d'environnement! Je voudrais savoir où sont les experts qui vont nous parler d'environnement, et je voudrais savoir comment ça se fait que beaucoup de sujets ont pas été traités. On a parlé de beaucoup de solutions, mais on n'a pas beaucoup parlé d'environnement.

1850

On a l'impression, depuis le temps qu'on "full" les citoyens dans tout ça, qu'on avait plus d'information que les experts. Par exemple, qui a parlé des boisés, qui a parlé des écosystèmes,

qui a parlé des espèces en danger? Alors on est resté comme un peu sur notre faim, puis je dois dire un peu frustré.

1855

PAR LA PRÉSIDENTE:

En ce qui concerne particulièrement le déboisement, c'est exact qu'on avait annoncé qu'on en traiterait ce soir dans le programme. C'est une demande qui avait été formulée au ministère de l'Agriculture, mais le ministère de l'Agriculture n'était pas en mesure de nous fournir une information complète, sauf qu'ils se sont engagés à le faire lors de la tournée régionale.

1860

Alors a au moment de la tournée régionale, on devrait avoir un bon portrait.

1865

Par ailleurs, je vous rappelle que c'est pas terminé, l'exercice. Lors des tournées régionales, il y a de l'information aussi, il y a des questions qui vont être posées, il y a de l'information qui va circuler, il y a de l'information que l'on va aller chercher tout au cours de ce processus de consultation publique.

1870

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Ça m'aurait semblé important dans une thématique justement que les experts en environnement soient présents!

1875

Ma deuxième question s'adresse au ministère de l'Environnement. Je suis pas certaine d'avoir bien compris la conclusion de l'exposé. Est-ce qu'au niveau de la conclusion par rapport au développement, en tenant compte de l'état actuel, est-ce qu'on pourrait juste me répéter la conclusion et je poserai ma question après.

1880

PAR LA PRÉSIDENTE:

La conclusion de la présentation de monsieur Baril?

1885

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Oui.

1890

PAR M. PIERRE BARIL:

Alors ça faisait suite donc à la présentation un peu des aspects quantitatifs du bilan, des charges, du bilan sur l'état, donc la pression, l'état puis l'idée de la conclusion, c'était selon certaines approches écosystémiques, l'idée, c'est après la pression, l'état, on essaie d'apporter des éléments de réponse.

1895

Et que malgré de bons résultats obtenus par les programmes d'assainissement, malgré, comme on peut voir certains indicateurs où il y a eu des baisses selon certains critères de

paramètres dans le milieu, l'état global de la qualité de l'eau doit encore s'améliorer afin de respecter les critères de qualité et de récupération d'usage. On a vu que pour beaucoup, le phosphore était dans beaucoup de rivières au-dessus de normes ou de critères pour l'habitat.

1900

On a vu également qu'on voyait pointer les indicateurs nitrate dans certaines zones d'eau souterraine, parfois même dépassant les normes, puis à chaque fois que ça dépasse une norme, là, il y a toute une procédure avec le ministère de la Santé qui est enclenché, mais quand même, on commençait à percevoir dans certaines zones au Québec des teneurs en nitrate qui commençaient à grimper avec cet indicateur-là.

1905

Donc malgré qu'on ait fait de l'assainissement urbain important, on est encore, il y a encore lieu de voir s'améliorer pour pouvoir récupérer les usages de ces paramètres-là.

1910

Ensuite, un élément également qui disait que la croissance du cheptel et des cultures doit être planifiée en tenant compte de la capacité de chaque bassin à supporter les pressions, c'était parce que c'était surtout l'eau qui était l'élément clé qui reliait l'ensemble de la situation et qu'une meilleure adéquation entre le cheptel et les cultures nous permettait d'avoir un élément de réponse pour améliorer la qualité de l'eau.

1915

Puis enfin, on avait terminé en disant que de tout temps, on a passé beaucoup de temps à faire de l'assainissement, à essayer de traiter un rejet dégradé, puis que maintenant, on devait peut-être penser à des approches nouvelles pour essayer de penser à des logiques plus de protection, de mise en valeur, de restauration par rapport aux usages.

1920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors votre question?

1925

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Alors ma question, c'est comment on peut imaginer parler de croissance quand il y a déjà un surplus et qu'on sait pas quoi faire avec? Ça, ça me dépasse.

1930

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais dans les conclusions que j'ai là, j'ai pas entendu le mot croissance.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

1935

Oui, on parlait de planifier la croissance en tenant compte de la capacité à supporter, mais il y en a déjà trop. Alors je sais pas comment on va pouvoir planifier une croissance.

1940

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

1945 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Je vais apporter un élément de réponse, mais je vais demander au ministère de l'Agriculture de compléter, parce qu'il y a un volet économique important là-dedans.

1950 Il faut comprendre que les régions sont distinctes, il y a pas la même situation d'une région à l'autre, qu'il y a des régions où on a vu, d'après les cartes, que les sols sont pauvres en phosphore, puis qu'il y a peu de cheptel. Donc on peut peut-être imaginer qu'il peut y avoir du développement de production animale dans ces régions-là.

1955 Puis effectivement, dans d'autres régions, c'est difficile de parler de croissance si on veut respecter avec les théories d'aujourd'hui de disposition des lisiers, quoi, l'épandage, que si on veut retrouver des bilans en phosphore équilibrés, la croissance va être difficile.

1960 Mais ça, je pense que c'est déjà connu de tous que dans certaines régions du Québec, on est déjà pas mal en surplus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beaudet, est-ce que vous pouvez rajouter?

1965

PAR M. PIERRE BEAUDET:

1970 Si on parle de croissance, c'est dans un contexte, à un moment donné, de l'imposition aussi d'une norme. S'il y a une norme à respecter, admettons, qui est la quantité de phosphore sur un hectare, si ça doit être respecté et si mis en application et en force, normalement la croissance devrait s'arrêter dans les régions où ce qu'il y a des problèmes, c'est certain. Tant qu'à moi, c'est comme ça que je l'interprète quand je le vois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975

Donc la croissance est associée à une vision panquébécoise. Quand on regarde la situation par région par territoire, on pourrait avoir une conclusion différente?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

1980

Il faut quand même avoir une image globale, mais c'est quand même une intervention de ferme par ferme, de cas par cas. Et si une entreprise est en situation mettons de surplus, bien, il faut résoudre son problème. Il y a un problème de surplus, il faut le résoudre. C'est comme ça qu'il faut l'aborder, une résolution de problème.

1985 Et si elle veut croître, elle peut pas, elle n'a pas la possibilité de croître. Sa croissance est définitivement arrêtée. C'est comme ça que je le comprends, moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1990 Merci madame Labelle.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Merci.

1995

CÉCILIE BERTHIAUME

2000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Cécilien Berthiaume qui est producteur de porcs. Bonsoir.

PAR M. CÉCILIE BERTHIAUME:

2005

Bonsoir. J'ai deux (2) questions. Premièrement, je tiens à dire que j'ai quarante-cinq (45) ans, je suis producteur de porcs, puis j'ai vu bien des choses jusqu'à date, puis quand j'écoute ce qu'on dit, on a l'air de chercher beaucoup plus des problèmes que des solutions. Puis comme producteur, avec un paquet de producteurs que je connais, on est là pour chercher des solutions. J'aimerais ça qu'on retienne ça.

2010

Moi, mes questions vont à monsieur Beaudet. La première, c'est que dans votre exposé, on a parlé beaucoup, bien, au niveau des clubs, on a parlé de cette partie-là, clubs, mais j'aimerais ça, de la part du ministère de l'Agriculture, est-ce que ça serait possible d'avoir les résultats, parce qu'on trouvait, en fait, à peu près vingt-neuf pour cent (29 %) des unités animales, on disait au Québec qui sont dans des clubs, mais moi, à ce que je sache, au niveau des producteurs de porcs, entre autres il y en a, je sais que les meuniers, on parle tu d'intégration d'à peu près cinquante pour cent (50 %), puis je sais qu'eux autres ont, pour plusieurs tous leur agroconseiller.

2015

2020

Je pense qu'un agronome qui soit dans un club ou qui soit pour, c'est un agronome pareil puis je pense que les services rendus doivent être aussi bons, qu'il soit pour les meuniers ou les coopératives, ou dans des organismes de gestion comme celle que je représente où l'an passé, on a livré six cents (600) PAEF, au-delà de trois cents (300) qui étaient juste pour les producteurs de porcs, on en trouvait deux cent trente (230) puis on en a livré au-dessus de trois cents (300) juste pour les producteurs de porcs.

2025

2030 Moi, j'aimerais ça que dans les prochaines présentations, si vous pouvez trouver ça au niveau du ministère de l'Agriculture, de regrouper tout ça. Parce que c'est des éléments extrêmement positifs, puis je pense qu'on a à étaler tout ce qu'on fait de bien, puis les clubs, c'est extraordinaire ce qui s'est fait, puis il y a d'autres choses extraordinaires, puis j'aimerais ça que le ministère de l'Agriculture en fasse un résumé de tout ça, puis une présentation durant les audiences.

2035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beaudet, est-ce que vous avez cette information?

2040 **PAR M. PIERRE BEAUDET:**

Je crois que oui, mais sous toute réserve, puisque c'est pas moi vraiment qui a fait l'exercice. Mais je crois que ça été fait dans le cadre du bilan d'environnement valorisé. Mais je vais vérifier, je vais revenir là-dessus.

2045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Votre deuxième question, monsieur Berthiaume?

2050 **PAR M. CÉCILIE BERTHIAUME:**

C'est que dans la présentation, moi, ce que j'ai compris, là, vous aviez une espèce d'organigramme où on retrouvait, on disait un porc équivaut à un mètre cube.

2055 Moi, à ce que je sache, avec la caractérisation qu'on a faite l'an passé, on parle beaucoup plus entre point six (0,6 m³) et point sept mètre cube (0,7 m³). Ça a quand même beaucoup d'impact au niveau des surplus, ça, c'est pourquoi que vous parlez d'un mètre cube?

2060 **PAR M. PIERRE BEAUDET:**

En réalité, j'ai fait une relation pour essayer d'établir à peu près une équivalence, et si on regarde la quantité totale, autrement dit la concentration moyenne, j'ai pris finalement une concentration moyenne d'un lisier et j'ai multiplié par mille (1000), pour m'assurer qu'effectivement, dans plusieurs cas, ça peut être moins qu'un mètre cube. Ça, je sais, c'est un ordre général.

2065 Alors si la caractérisation est effectuée, puis effectivement elle est moindre, je veux quand même rappeler que c'est dans les évaluations théoriques tout le temps que je fais. Et le volume, j'en tiens pas vraiment compte quand j'évalue les superficies d'épandage par exemple.

2070

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais le mètre cube, ça représente une moyenne?

2075

PAR M. PIERRE BEAUDET:

Oui, c'est ça. C'est un estimé, finalement. Et c'est bien évident que s'il y a une gestion différente de l'eau dans le bâtiment d'élevage, ça peut faire diminuer considérablement, même la forme de structure peut influencer le volume total de mètres cubes, finalement.

2080

PAR M. CÉCILIE BERTHIAUME:

Moi, ce que je peux proposer à la Commission, c'est que d'ici à la fin, d'abord ça va durer tout près d'un an, je pense qu'il va y avoir des résultats intéressants de ce qui a été fait, je pense que c'est l'IRDA qui était derrière ça, ça fait que quand les résultats seront là, pour être capable, par rapport à la caractérisation qui a été faite sur d'autres entreprises porcines, quand on aura les résultats, ce serait intéressant de pouvoir, que ça nous soit, que ça vous soit livré pour être capable de vraiment pouvoir faire une évaluation plus précise. Merci.

2085

2090

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est la demande qui est faite à tous dans le fond, de déposer à la Commission l'information qui est la plus à jour et qui va nous permettre de poser un jugement au bout du compte.

2095

PAR M. PIERRE BEAUDET:

De fait, il y a un projet global de caractérisation des engrais de ferme dont la production porcine et d'autres qui sont en cours de déroulement. Je sais pas exactement à quel moment que le projet se termine puis quel stade d'avancement, mais effectivement, il y a un projet de caractérisation des engrais de ferme.

2100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Berthiaume.

2105

FRANÇOIS VACHON

2110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur François Vachon qui est directeur des ventes d'une coopérative agricole. Bonsoir monsieur Vachon.

2115

PAR M. FRANÇOIS VACHON:

2120 Bonsoir madame. Ma question s'adresserait à monsieur Baril. Une première question d'éclaircissement! Concernant l'évaluation du cheptel porcin en Chaudière-Appalaches, est-ce que vous avez soustrait les porcs produits à l'extérieur de cette région, puisque vous mentionniez que vous avez recueilli l'information à partir d'un numéro CP12. Or vous savez que plusieurs entreprises ont le siège social à l'intérieur de Chaudière-Appalaches, mais que des porcs sont produits à l'extérieur.

2125 Est-ce que vous avez tenu compte de ces informations-là, monsieur Baril?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2130 Monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

2135 Je vais vérifier, mais pour l'instant, je pense pas. Parce qu'on n'a pas toujours fait les bons ajustements par municipalité.

2140 Je sais que dans un certain nombre de municipalités, avec le ministère de l'Agriculture, on faisait toujours un arrimage entre effectivement l'adresse de localisation puis le site d'élevage lui-même, mais je vais vérifier quel est l'état de la situation pour les calculs qu'on a faits en Chaudière-Appalaches, à savoir est-ce que l'adresse et le site d'élevage est arrimé avec le ministère de l'Agriculture.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145 D'accord. C'est une information qu'on va avoir ultérieurement.

PAR M. FRANÇOIS VACHON:

2150 S'il vous plaît, merci. Une deuxième question aussi qui s'adresserait à monsieur Baril.

Au niveau du lisier, il y a trois (3) façons d'épandre le lisier, une façon qu'on peut épandre sur des terres qui sont en propriété de l'éleveur, d'accord. Une deuxième possibilité, c'est avec des ententes d'épandage contractées chez des voisins. Ou, troisième possibilité, moi, je loue des terres.

2155 Est-ce que vous avez considéré ces superficies-là comme étant des superficies disponibles pour recevoir le lisier de porc?

2160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Baril.

2165 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Est-ce que c'était dans le tableau relié au portrait agroenvironnemental?

PAR M. FRANÇOIS VACHON:

2170 Dans le même contexte que vous situez la production en Chaudière-Appalaches comme étant excédentaire par rapport aux sites disponibles.

PAR M. PIERRE BARIL:

2175 Ah, c'est cent pour cent (100 %) des superficies de la municipalité. Le calcul était très simple. C'était la statistique de production d'une municipalité, qu'elle en reçoive ou pas du lisier.

Le bilan c'est comme si on épandait cent pour cent (100 %).

2180 **PAR M. FRANÇOIS VACHON:**

Cent pour cent (100 %) de superficies disponibles?

PAR M. PIERRE BARIL:

2185

Oui, oui.

PAR M. FRANÇOIS VACHON:

2190 Avec ou sans numéro de CP12?

PAR M. PIERRE BARIL:

Là, les données, on les avait par municipalité.

2195

PAR M. FRANÇOIS VACHON:

OK.

2200 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Mais je vais préciser votre question, je vais écrire exactement le libellé tel qu'on a construit les tableaux, pour vraiment s'assurer...

PAR M. FRANÇOIS VACHON:

2205

C'est beau. Dans le fond, c'est mieux de s'assurer les porcs qui sont produits en Chaudière-Appalaches, le lisier est produit et bien produit, OK, sur des superficies disponibles, ça va.

2210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur.

2215

WILFRID CHAREST

PAR LA PRÉSIDENTE:

2220

Monsieur Wilfrid Charest, citoyen d'Issoudun. Bonsoir monsieur Charest.

PAR M. WILFRID CHAREST:

2225

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires. Ma question est la suivante! Suite aux nombreuses plaintes, est-ce que votre gouvernement envisage d'interdire l'épandage du lisier de porc durant la période estivale pour nous protéger des odeurs lors des épandages?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2230

Monsieur Baril!

PAR M. PIERRE BARIL:

2235

Le début de la question, j'ai compris, si on voulait annuler les épandages d'été, mais au début, c'est quoi le préambule?

PAR M. WILFRID CHAREST:

2240

C'est suite aux nombreuses plaintes aux odeurs durant l'été dans les périodes chaudes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245

Comme cet été par exemple! Alors dans les périodes...

PAR M. WILFRID CHAREST:

2250 Il y a des cas de suffocation là-dedans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255 Une canicule élevée!

PAR M. PIERRE BARIL:

2260 Je vais apporter un élément de réponse, mais je demanderais encore une fois au ministère de l'Agriculture de compléter, parce que c'est surtout lui qui s'occupe un peu plus de gestion des odeurs.

2265 Lorsqu'on a élaboré le REA au mois de juin, dans les discussions avec les principaux acteurs dans les derniers mois, il y a un élément qui est ressorti par rapport effectivement aux gestions d'épandage pendant les périodes estivales, et je pense qu'il y a un communiqué de presse qui reflète un peu la teneur de cette discussion-là, ou avec les unions municipales, l'UMQ, la FQM, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, il a été convenu qu'on allait libeller une disposition permettant aux municipalités de gérer puis d'interdire certains épandages à des dates données.

2270 Alors ça va être balisé, c'est en cours de préparation entre les unions municipales, le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Environnement, et on va baliser dans des plages des journées maximums où la municipalité pourra interdire les épandages, mais avec une procédure bien rigide et bien établie, avec des dispositions qui permettent quand même d'être un peu souple. Tout à coup qu'il pleut pendant deux (2) semaines, puis que la journée d'épandage
2275 est interdite après, il va y avoir de la souplesse permettant que ça puisse être gérable.

Puis surtout, il va y avoir un affichage public préliminaire au printemps avertissant les gens que dans la municipalité donnée, on a ces périodes où il y aura interdiction d'épandage.

2280 Mais là, je vous laisse ça à la suite des discussions au mois de juin, mais dans les prochains mois, ça va être bien établi comme entente et ça va être diffusé publiquement bien sûr.

2285 Mais peut-être que le ministère de l'Agriculture peut compléter sur l'aspect odeurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2290 Mais la question de monsieur, ça se rapportait aussi aux journées chaudes qu'on a connues, là où la température est très élevée et il se demandait s'il était prévu que l'on interdise justement l'épandage ces journées chaudes.

PAR M. PIERRE BARIL:

2295 Pour l'instant, dans les discussions, l'avancement des discussions qu'on a, le paramètre température n'était pas nécessairement encore pour l'instant un critère. C'est plutôt la Saint-Jean-Baptiste, le 1^{er} juillet, les fêtes, les fêtes du village, bon, les périodes particulières reliées à la communauté qui demande ça.

2300 Mais c'est pas impossible que ce soit un paramètre qui soit tenu compte, mais pour l'instant, c'est pas encore intégré, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2305 Monsieur Beaudet, est-ce que vous avez un complément d'information?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2310 C'est que par ailleurs ce qu'on tente d'utiliser des méthodes qui minimiseraient beaucoup les odeurs, comme du style rampes d'épandage basses où finalement, c'est déposé, qui quand même diminuent les odeurs.

2315 Et favoriser l'incorporation le plus possible, quand c'est possible de le faire, par exemple dans le lisier, sur du maïs en post-levée, c'est possible. Et ça peut être incorporé immédiatement. Alors à ce moment-là, les odeurs, c'est plus vraiment un gros problème.

C'est la façon de le faire beaucoup plus, là.

PAR M. WILFRID CHAREST:

2320 Ça va être dur à faire passer.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2325 Bien, dans le règlement qui est en vigueur actuellement, les rampes d'épandage vont être obligatoires en 2005, je crois.

PAR M. WILFRID CHAREST:

2330 Les rampes d'épandage pour déposer le lisier sur le terrain ou enfoui avec injecteurs?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2335 Enfoui quand c'est possible. C'est pas toutes les cultures, ça peut être enfoui dans toutes les cultures, mais cette méthode-là est aussi examinée de toute façon actuellement, pour voir si c'est possible ou non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2340 Donc vous dites qu'en 2005, ce sera obligatoire?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2345 En 2005, les rampes d'épandage sont obligatoires pour le lisier évidemment. On s'entend, pour le lisier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 D'accord. Monsieur Charest, vous avez une autre question?

2350 **PAR M. WILFRID CHAREST:**

2355 Oui. Ma deuxième question, madame la Présidente, est-ce que votre gouvernement envisage la politique du pollueur-payeur pour dépolluer la nappe phréatique polluée par le lisier de porc?

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Monsieur Baril.

2360 **PAR M. PIERRE BARIL:**

2365 La notion de pollueur-payeur, effectivement, existe dans quelques cas dans le monde reliés à la production agricole. Il y aura au cours des prochaines semaines l'annonce d'une prochaine politique nationale de l'eau et sans vouloir dévoiler ce qui va se passer là, je pense qu'il y aura quelques éléments de réponse en rapport à cette question-là.

2370 Cependant, il y a déjà quand même beaucoup de balises et de réglementations reliées à du suivi puis du contrôle, par exemple, autour des puits, un règlement sur le captage des eaux souterraines qui balise les pressions autour du puits, il y a le REA qui est en place et il y a d'autres dispositions plus secondaires qui quand même balisent puis minimalisent cette pression-là.

2375 Peut-être l'élément que je peux rajouter, c'est aussi - puis ça on en a entendu parler, puis on va en entendre parler dans les prochaines semaines - c'est le principe d'écoconditionnalité, pas directement associé à l'idée ou au concept de pollueur-payeur, mais à quelque part qui dit pollueur-payeur dit une pression sur l'environnement puis un signe de dollar au bout, alors c'est un peu les préceptes d'ailleurs de concept d'écoconditionnalité là.

2380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors il faut que vous soyez patient pour avoir la réponse!

2385

PAR M. WILFRID CHAREST:

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390

Merci monsieur Charest.

2395

FRANCIS POULIOT

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Francis Pouliot qui est ingénieur. Bonsoir.

2400

PAR M. FRANCIS POULIOT:

2405

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires. J'ai une question qui s'adresse, suite à la conférence de monsieur Baril, donc ma question est en lien avec votre diapositive sur le niveau d'émission des odeurs.

2410

Donc ma question, c'est: est-ce que votre méthode d'évaluation empirique des émissions d'odeurs considère les évolutions des méthodes de construction utilisées dans les bâtiments porcins et les structures d'entreposage, limitant les émissions d'odeurs?

Par exemple, les grattoirs avec évacuation fréquente des déjections et aussi les toitures sur les fosses?

2415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

2420 Comme je le disais précédemment, on va fournir exactement l'équation et les paramètres qui ont été pris en compte. Par cœur, je peux pas vous dire, mais c'est une série d'équations avec des paramètres empiriques pour calculer cette émission-là.

2425 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors la réponse que vous allez nous fournir va contenir toutes les hypothèses préalables?

2430 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Juste une observation là-dessus! C'est que la méthode empirique, elle permet de voir la réalité maintenant, bon. Alors on peut bien tenir compte d'autres technologies qui peuvent arriver, mais la nuisance, elle est maintenant. Est-ce que c'est maintenant que vous êtes...

2435

PAR M. PIERRE BARIL:

Oui, c'est les données des situations actuelles qui ont été calculées, là.

2440 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445

Ce que je comprends de votre question, c'est qu'il y a déjà de la technologie qui a été implantée, et vous voulez savoir si les données fournies par monsieur Baril en tiennent compte, c'est ça?

2450 **PAR M. FRANCIS POULIOT:**

Entièrement, et aussi, si elle est mise à jour, car les technologies avancent rapidement présentement.

2455 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Avez-vous une autre question, monsieur?

Oui monsieur Beauchamp!

2460

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2465

C'est parce qu'on est sur une ambiguïté, là. Il y a une différence entre un potentiel et la réalité. Dans le potentiel, il y a des techniques qui pourront être appliquées, mais le problème, c'est la réalité.

2470

Si les gens sentent maintenant, ils sentent la réalité. Ils sentent pas le potentiel amélioré dans cinq (5) ans ou dans dix (10) ans. Sans ça, on se comprendra jamais, il faut faire très attention.

2475

Alors si c'est des données empiriques sur du maintenant, c'est maintenant que les gens subissent les inconvénients contre lesquels ils se chicanent. Tant mieux s'il y a une opportunité de nouvelle technique dans deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans, cinq (5) ans, mais il y a une différence entre un potentiel et une réalité. C'est juste ça qu'il faut voir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480

Mais peut-être pour compléter, monsieur Beauchamp, dans la mesure où il y aura eu des améliorations, c'est de nous dire dans les hypothèses de calcul, si on a tenu compte de ces améliorations qui ont donné des effets aujourd'hui. Vous êtes d'accord avec moi?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2485

D'accord, s'il y en a aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490

Votre deuxième question, monsieur Pouliot!

PAR M. FRANCIS POULIOT:

2495

Juste pour terminer ma première question, c'est que présentement, on a des bâtiments qui sont plus anciens et des bâtiments qui sont plus récents. Donc avec des bâtiments plus anciens ou plus récents, il y a pas mal de différence au niveau des technologies dans les bâtiments.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500

Ça va. Votre deuxième question!

PAR M. FRANCIS POULIOT:

2505

Toujours en lien, parce qu'en passant, je suis impliqué au niveau du développement au niveau d'ingénierie, donc moi, une notion qui serait bien importante pour moi d'éclaircir, c'est est-ce que les évaluations encore empiriques des émissions d'odeurs considèrent seulement les émissions d'odeurs ponctuelles, c'est-à-dire l'effet des saisons?

2510 Parce qu'on sait bien qu'en été, la plupart des odeurs sont occasionnées lors des
épandages, mais est-ce qu'en hiver par contre où il n'y a pas d'épandage et où les émissions au
niveau des bâtiments sont très faibles à cause des débits de ventilation, vont être considérées?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

2515 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Oui, on va apporter avec un spécialiste chez nous, mais j'aimerais aussi peut-être que si
jamais on pouvait compléter par le ministère de l'Agriculture qui a aussi quand même une
expertise depuis près de cinq (5) ans à la gestion des odeurs, il pourrait compléter.

2520

PAR M. CAROL ÉMOND:

Carol Émond du ministère de l'Environnement.

2525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir monsieur.

PAR M. CAROL ÉMOND:

2530

Bonsoir. En fait, la technique, c'est une technique qui a été présentée en 96 par le
ministère de l'Environnement, le ministère de MSSS et le ministère des Affaires municipales qui
avait été présentée. C'est une équation qui a été présentée et en fait, on peut ajuster au besoin
s'il y a diminution.

2535

Ça fait qu'il s'agit tout simplement de le faire et de le mettre au réel, OK, pour pouvoir le
faire. Ça fait que l'équation le tient, et supposons qu'il y a une toiture sur la fosse, à ce moment-
là le système en tient compte. Mais seulement comme monsieur Beauchamp le soulevait, il faut
savoir le nombre qui a des systèmes avec une toiture pour pouvoir avoir le réel. Ça fait qu'on
peut le sortir.

2540

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Ça va monsieur Pouliot!

2545

MARTHE DAIGLE

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Marthe Daigle. Bonsoir madame.

2555 **PAR Mme MARTHE DAIGLE:**

Bonsoir. Moi, je sais que le ministère de l'Environnement a un programme d'analyse des puits privés, j'aimerais savoir s'il y a un rapport qui est sorti concernant ce programme-là.

2560 J'aimerais connaître le nombre de citoyens qui ont eu la surprise d'apprendre qu'ils avaient des puits contaminés, combien il y en avait au nitrate et aux coliformes fécaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565 Monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

2570 Oui, le rapport de la saison 2002 va sortir bientôt, parce qu'on vient juste de terminer la compilation; il y a encore eu des analyses qui sont entrées dernièrement, donc on parle du programme d'échantillonnage des puits privés qui a été lancé.

2575 Et ce sera complété avec celui que j'ai parlé au tout début où on a dans sept (7) bassins versants, c'est des milliers d'échantillons pour caractériser encore plus finement dans des secteurs plus agricoles l'état de situation de ces puits-là.

Alors aussitôt que ça va être disponible, c'est dans les prochains mois, on va le déposer au BAPE.

2580 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc on peut penser au mois de novembre, c'est ça, ou au mois de décembre?

PAR M. PIERRE BARIL:

2585 Ah, je peux pas dire si ça va être novembre ou décembre, là, si on a encore des données qui rentrent, il faut les traiter, il faut les mettre en forme pour les disposer dans un rapport. Ce sera peut-être un petit peu plus tard que ça.

2590 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais c'est une information dont on pourra bénéficier au moment des tournées régionales par exemple? Peut-être pas au début, mais au cours de cette tournée régionale?

2595 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Oui, tout à fait.

2600 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors c'est à suivre.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2605 Ma deuxième question, ça concerne la production illégale de porcs. Est-ce qu'on a des statistiques concernant ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610 Ce que vous voulez savoir, c'est des producteurs qui produiraient plus de porcs que le certificat d'autorisation?

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2615 C'est ça, est-ce qu'on a des statistiques suite aux inspections, là!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

2620

PAR M. PIERRE BARIL:

2625 C'est une bonne question. Je me demande si on devrait pas penser d'en parler le 11 novembre lorsqu'on va parler du cadre juridique. En principe, on n'a pas des statistiques, parce que lorsqu'on considère, qu'on fait l'inspection puis qu'on trouve une situation illégale, on intervient. Alors nous, on comptabilise pas des cheptels illégaux, on comptabilise des cheptels autorisés.

2630 Et lorsqu'il y a une plainte ou lorsque nous, on fait une inspection et qu'on identifie un cheptel illégal, il y a une action qui est prise. Alors pour nous, on n'a pas, nous, nécessairement, des statistiques sur les cheptels illégaux, on maintient pas ça chez nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2635 Mais par exemple, dans l'année 2002, est-ce qu'il y a eu des cas d'infractions?

PAR M. PIERRE BARIL:

2640 Oui, puis je pense que ça va être encore une fois, ça fait partie de la même question qu'on a eue au tout début pour faire une comptabilisation des plaintes. À l'intérieur des tournées régionales, on s'est entendu pour présenter des portraits régionaux des inspections, des contrôles; bref à chaque endroit, il y aura des précisions par rapport à ces résultats-là qui seront présentés dans les portraits régionaux.

2645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2650 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Est-ce que le ministère de l'Agriculture est informé des producteurs illégaux?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2655 Dans quel sens, à savoir est-ce que le ministère de l'Environnement avertit le ministère de l'Agriculture dans ces contextes-là?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2660 Non, mais j'imagine que le ministère de l'Agriculture a des données de production, vous avez des informations sur ça.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2665 On a des informations sur la production, mais en ce qui concerne le détail du certificat d'autorisation, c'est une autre histoire. Je peux pas confirmer ou dire exactement qu'est-ce qu'on possède ou non. Il faudrait que je vérifie.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2670 Est-ce que vous transmettez vos données, vos informations au ministère de l'Environnement?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2675 Non, c'est de l'information de nature nominative. Identifier une entreprise, non. C'est global, agrégé, c'est possible, là, mais pas nominative, non.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2680 Est-ce que vous transmettez vos données globales au ministère de l'Environnement?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2685 Oui, on en a transféré des informations de ce genre-là, oui.

PAR M. PIERRE BARIL:

2690 Par exemple quand on a fait nos bilans, je vous ai présenté des bilans régionaux de phosphore, c'est toutes des données qui viennent des données agrégées du ministère de l'Agriculture, là. C'est des données de la fiche, on appelle ça le CP12, là.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2695 Peut-être un point d'information supplémentaire! Il faut comprendre aussi que la fiche d'enregistrement, c'est ça dont on parle dans le moment, c'est la déclaration des producteurs. C'est que c'est par entreprise et non pas nécessairement par site d'élevage, ça fait que ça peut causer certains problèmes d'ajustement justement, si on parle de municipalités par exemple, si une entreprise aurait plusieurs sites d'élevage, mais dans des municipalités différentes, c'est regroupé à l'entreprise. Toute l'information est regroupée par entreprise.

2700

Le ministère veut améliorer sa base de données justement pour avoir plus d'informations précises, en ce qui concerne le cheptel sur le territoire, et d'autres données aussi, gestion agroenvironnementale. Mais pour le moment, c'est par entreprise et non pas par site d'élevage.

2705 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Est-ce que le ministère de l'Environnement a des données informatisées sur les autorisations, sur les permis accordés?

2710 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Depuis 1999, il y a tout un système qui s'appelle SAGIR qui est en opération au ministère.

2715 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

De sorte que maintenant, vous l'avez, est-ce qu'il est complété ou est-ce qu'il est opérationnel?

2720 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2725

Alors merci madame Daigle.

2730

DENIS LACASSE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735

Monsieur Denis Lacasse de l'UPA-Beauce. Bonsoir.

PAR M. DENIS LACASSE:

2740

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Ma question s'adresserait, la première, à monsieur Baril.

2745

C'est en rapport avec ses graphiques, ses tableaux, qu'il a démontré l'équation qu'il doit y avoir entre les volumes de fumier produits puis les superficies de sol. Au niveau de certains de ses tableaux, il faisait référence, il prenait ses données du portrait agroenvironnemental réalisé en 99.

2750

Pour avoir contribué à ce portrait-là, il y avait une limite à l'intérieur du portrait, il en a pas fait mention. Est-ce que dans ses calculs, il en a pris compte? Parce qu'au niveau des superficies, les recenseurs avaient la directive de ne pas comptabiliser les superficies que les producteurs louaient ou qui allaient par ententes d'épandage. C'était juste les superficies en propriété.

2755

Est-ce que dans les graphiques et tableaux qu'il nous a donnés, il a fait des ajustements pour tenir compte de cette limite-là qu'il y avait dans le recensement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

2760

PAR M. PIERRE BARIL:

J'ai fait aucun ajustement. Les chiffres, c'est les chiffres textuels que j'ai pris dans les tableaux.

2765

Et puis je vais préciser vraiment, comme je l'ai dit depuis le début, à quoi ça correspond finalement. Mais il faut comprendre que l'idée derrière ça, c'était de présenter les charges sur les sols par rapport aux besoins des plantes.

PAR M. DENIS LACASSE:

2770

Parce que pour une région comme Chaudière-Appalaches où ces pratiques-là sont très répandues, ça amène une distorsion importante.

2775 Ma deuxième question est toujours à monsieur Baril! C'est en rapport avec l'autre partie de l'équation, ça veut dire les fumiers produits. Est-ce que dans ses calculs, c'est les données ou les valeurs des fumiers qu'on a utilisées depuis les dernières années qui sont des calculs qui datent déjà de quelques années ou c'est les valeurs ou les caractéristiques propres des fumiers aujourd'hui?

2780 On sait que dans le fumier de volaille, les données ont démontré qu'on surestimait le fumier de volaille entre vingt-cinq (25 %) et quarante pour cent (40 %). Est-ce qu'encore là, il a tenu compte, dans ses équations, des données de 2002 ou des données de voilà plusieurs années?

2785 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Baril.

2790 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Le portrait date de 99, puis je pense que c'était au niveau de connaissance de 99. Puis lorsque je vais préciser la méthode de calcul, ça va donner les balises et les limites de l'équation.

2795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2800 **PAR M. DENIS LACASSE:**

C'est pour ça que dans la région ici, on s'est impliqué pour faire faire une étude de caractérisation des fumiers, des lisiers de porc. Au-dessus de deux cents (200) entreprises qui ont contribué, puis on devrait avoir les résultats cet hiver, sur deux (2) ans. Je pense qu'on va avoir des données intéressantes à ce sujet-là.

2805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Lacasse. Donc quand on donne des chiffres, on voit l'importance de donner nos hypothèses.

2810

PIERRE LATERRIÈRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815

Monsieur Pierre Laterrière de Coalition citoyennes et producteur forestier.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2820

Bonsoir madame. Je voudrais rappeler qu'hier, j'ai posé une question puis j'ai pas eu de réponse. Monsieur Baril devait faire la règle de trois(3), puis j'en ai pas entendu parler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2825

Mais monsieur Baril s'est engagé à le faire, puis il va le faire, sauf que ce soir il est pas prêt à le faire. Il était prêt à répondre aux quatre (4) questions auxquelles il a répondu après la pause, mais on s'entend qu'il va nous répondre sur les autres questions aussi.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2830

Parce que c'était sur la question des PAEF, les superficies déclarées par les industriels, ce que ça correspondait avec le nombre de cochons, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2835

Mais soyez sans crainte, votre question est prise en note, puis on va en faire le suivi.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2840

Moi, ce que j'aimerais savoir, en tout cas, je sais pas, quelqu'un, n'importe qui des trois (3), dans la pire situation en charge de phosphore sur un terrain, dans la pire situation, si la production agricole, porcine évidemment, puis les autres, parce qu'on dit toujours qu'on sait plus qui pollue le plus entre les vaches puis les cochons, en tout cas, dans la pire situation, si la production agricole était arrêtée totalement, comment ça prendrait d'années à restaurer le sol, le sol qui garde le phosphore puis qui a pas d'écoulement dans les rivières, puis comment ça prendrait d'années à restaurer les eaux, dans la pire des situations, si on arrêta la production porcine ou agricole?

2845

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850

Monsieur Beaudet.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2855

Bien, je peux répondre très partiellement à la question, à savoir comment ça peut prendre de temps.

2860 Il y a des façons de faire. De fait, ça dépend beaucoup du type de sol sur lequel vous envisagez, autrement dit, si vous avez un sol qui est naturellement fertile par exemple, il va avoir tendance à rester naturellement fertile. Si vous avez un sol pauvre, il va avoir une tendance à revenir à un sol pauvre.

2865 C'est le nombre d'années, c'est ça, il faudrait faire des essais sur un grand nombre d'années, première des choses. Ce qu'on sait, c'est que ça peut prendre un certain temps à enrichir, par exemple.

2870 Alors souvent ça se comporte de telle façon que si vous avez un sol qui est mettons naturellement pauvre, si vous arrêtez d'appliquer du phosphore, ça va descendre très rapidement les premières années et par la suite, peut-être se stabiliser tranquillement puis baisser. Ça, je vous dis ça sous toutes réserves. Ça va dépendre du sol et il y a des comportements très différents, puis c'est des chimistes, des microbiologistes qui pourraient vous répondre là-dessus plus précisément.

J'ai pas de réponse, mais plutôt expliquer sommairement le phénomène.

2875 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il est riche, votre sol?

2880 **PAR M. PIERRE BEAUDET:**

S'il est riche, oui, c'est ça que je dis. C'est qu'il y a des conditions naturelles de fertilité. Il y a des sols qui sont plus riches que d'autres, naturellement, plus riches en phosphore, moins de pourcentage de saturation plus faible. Alors ceux-là sont plus faciles à enrichir en réalité.

2885 Alors tout dépend de la gestion que vous faites sur ce sol-là et sur la façon que vous gérez les fertilisants, la dose que vous mettez, les rendements que vous prenez. Tout est relié et il y a pas de réponse, malheureusement.

2890 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a pas de réponse unique à cette question.

2895 **PAR M. PIERRE BEAUDET:**

Non.

2900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça dépend d'une situation donnée.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2905 Bien, on pourrait procéder par exemple, peut-être que je pourrais vous emmener un article où ça s'est fait, mettons, aux États-Unis, une dose massive de fertilisant, ça enrichit le sol de tant. Ils arrêtent d'en mettre, et on voit que ça diminue progressivement, rapidement au début et plus lentement. Mais des essais de ce genre-là, on peut pas dire qu'il y en a beaucoup, là.

2910 Puis c'est pas évident répondre dans ce contexte-là, c'est vraiment pas une réponse facile. Comme de prédire que l'enrichissement va se faire dans tant d'années à tel niveau après telle dose, tout dépend.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2915 Un excès de phosphore dans le sol, est-ce que ça a un effet mauvais?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

Pour les plantes? Dans le contexte pour les plantes?

2920 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, pour les plantes, pour le sol lui-même.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2925 Pas vraiment, mais encore là, il faut mettre ça dans un contexte relatif. C'est toujours une question de balance des éléments fertilisants. Il peut y avoir des interactions des fois négatives avec d'autres éléments.

2930 Puis c'est vraiment une question de chimie, de chimie vraiment, puis je peux pas vous répondre vraiment d'une façon fine à ce propos-là. Ça prendrait un spécialiste en fertilité des sols qui, là, pourrait élaborer sur ces éléments-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2935 Mais le plus gros danger du phosphore, c'est s'il va dans l'eau ou si c'est quand il est dans le sol?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

2940 C'est ça. Le problème est là, c'est que même on a cru longtemps que ça restait dans le sol puis qu'il y aurait pas de problème avec ça. On a constaté avec les analyses de qualité d'eau qu'il y avait un problème. Ça fait que là, on intervient sur ce problème-là et on limite la dose maintenant. C'est correct.

2945

Mais après avoir constaté le problème.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2950

Monsieur Baril, si on est dans des années, selon vos données, où il y a trois cents pour cent (300 %) des quantités nécessaires, est-ce que ça veut dire que s'il y a trois cents pour cent (300 %), ça prendrait trois (3) ans pour retrouver l'état antérieur?

2955

PAR M. PIERRE BARIL:

Non, non.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2960

Cette règle de trois (3) là est trop simple?

PAR M. PIERRE BARIL:

2965

Ah, c'est trop simple. Comme l'a dit monsieur Beudet, c'est variable d'un type de sol à l'autre, et c'est en général plus long, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2970

Monsieur Laterrière, vous avez une seconde question? Il y a pas de réponse simple, là.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

Non, mais un petit complément, si vous permettez.

2975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, j'aimerais que vous passiez à votre seconde question, parce que...

2980

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

Moi, j'aurais aimé qu'on parle d'années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2985

... vous allez partir à deux heures (2 h) du matin!

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2990 Bon! Monsieur Baril nous a fait un exposé, puis moi, j'ai regardé les cartes qui défilait de toutes natures, puis j'ai remarqué qu'il y a beaucoup de cartes dont les données étaient de 1996. 96, on arrive en 2003, ça fait sept (7) ans. Puis ça m'a frappé dans le sens qu'à un moment donné, on parlait de surplus, puis il y avait du rouge, puis du gris, puis toutes sortes de couleurs, puis moi, je regarde ma région, Charlevoix, puis elle était jamais sur la carte.

2995 Puis on sait que l'industrie porcine a évolué de 96-97 à aujourd'hui. Alors je me demande pourquoi qu'il manque de données de même, quand on dit par exemple, les nitrates, Charlevoix, c'était pas représenté, puis pourtant, on a des avis de bouillir.

3000 Alors moi, je pense que vos cartes sont pas tout à fait à date, puis ce serait intéressant, parce que ces cartes-là étaient très intéressantes au point de vue statistiques, mais il faudrait parler de données en 2002 ou à la fin de 2001, pas il y a sept (7) ans.

3005 Puis ma question est: est-ce qu'on a l'intention de produire des données très pointues, pour 2001-2002? Parce que quand on dit que Charlevoix est même pas sur les cartes, là, bien moi, je suis un peu offusqué, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3010 Donc vous, vous voulez savoir si on est en mesure de produire des cartes avec des données plus récentes, monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

3015 Oui, il y a des mises à jour qui sont en train d'être faites. C'est parce que c'était pour des besoins de présentation que c'était celles qui étaient les plus disponibles, mais ce que je peux faire, c'est de vous proposer comment, puis quand on va pouvoir donner les mises à jour.

3020 Mais j'expliquais quand même qu'on est capable de penser que, par exemple, les zones en surplus, elles se sont développées autour des noyaux durs de surplus, que c'est un peu normal que ça fasse ce type de développement là.

3025 Et les autres données sur la qualité des nitrates, c'était quand même assez à jour, ça. Ça, je pense que c'est l'année passée. C'était depuis 96 jusqu'à aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3030 Mais monsieur Baril, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que dans les portraits régionaux, vous allez produire, qu'on va avoir lors de notre tournée régionale, qu'on pourra avoir des données plus récentes?

Quand on va aller à Saint-Hilarion, on pourra avoir un portrait plus à jour?

PAR M. PIERRE BARIL:

3035

Monsieur Simoneau va apporter un complément d'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui monsieur Simoneau.

3040

PAR M. MARC SIMONEAU:

Madame la Présidente, on a reçu, la Direction, en juin dernier, les données du recensement de Statistique Canada 2002. Maintenant, il faut comprendre que les données que l'on reçoit ne sont pas formatées par bassin versant, et dans certains cas, lorsque la donnée comporte un nombre restreint de fermes ou de producteurs, il y a un élément de confidentialité.

3045

Donc il faut qu'on fasse certains calculs pour obtenir des informations. Donc on est en train de travailler sur les nouvelles cartes et les portraits par bassin versant par municipalité. Il faut comprendre qu'on a eu l'information en juin, très récemment, et ça devrait être prêt d'ici fin novembre, sinon en décembre. Donc dès que ce sera fait, on sera en mesure d'actualiser les cartes.

3050

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Mais ça serait intéressant, en tout cas, lorsqu'on fera la tournée régionale, d'avoir les données les plus récentes possible pour que ça reflète la réalité que les gens observent.

3055

Merci monsieur Laterrière.

3060

CLAUDE DAIGLE

3065

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Claude Daigle. Bonsoir.

3070

PAR M. CLAUDE DAIGLE:

Bonsoir. Moi, ma question est sur le drainage des terres agricoles.

À présent, je voudrais savoir, moi, l'impact que ça peut avoir sur le niveau d'eau de la nappe phréatique à ce moment-là.

3075

PAR LA PRÉSIDENTE:

3080 Le drainage des terres agricoles?

PAR M. CLAUDE DAIGLE:

Le drainage des terres agricoles.

3085 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beaudet.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3090

Je connais pas la réponse personnellement. Je vais vérifier puis voir quel impact que ça peut avoir. Je la connais pas, là

PAR LA PRÉSIDENTE:

3095

D'accord. On a besoin de faire une recherche pour répondre à votre question.

PAR M. CLAUDE DAIGLE:

3100

Ma deuxième question, avec les schémas que vous avez, on voit toujours le fleuve Saint-Laurent, puis on en a jamais parlé. Tous les bassins versant, tout ça, ils se jettent au fleuve. Puis il y a des municipalités qui prennent leur eau au fleuve, tout ça, on entend parler de rien du fleuve Saint-Laurent. C'est parce que tout est parfait au fleuve, c'est quoi, là?

3105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais demander à monsieur Baril peut-être de nous donner de l'information.

PAR M. PIERRE BARIL:

3110

Oui, on va vous envoyer une référence qui a été faite par Environnement Canada, qui donne les impacts des activités agricoles sur le fleuve Saint-Laurent, toute récente.

3115

Il faut comprendre que les impacts en général se trouvent directement à l'embouchure des tributaires et dans le panache immédiatement en rive. Parce que le fleuve, c'est un écoulement laminaire, puis il y a un chenal au centre, et puis malgré effectivement les grands débits des rivières qui arrivent, les impacts sur l'environnement se font surtout sentir dans le panache directement en aval, le point de jonction entre le tributaire puis le fleuve.

3120

Mais l'étude remet les choses en place en démontrant...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et quelle est cette étude?

3125 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Ah, je l'ai pas par cœur, mais ça a été fait par Environnement Canada, puis on va vous donner la référence. Puis même, on peut vous donner la copie demain.

3130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci. Alors on va pouvoir déposer dans le site Internet et dans les centres de consultation le document dont il est fait mention par monsieur Baril

3135 Merci monsieur Daigle.

On va prendre une pause de dix (10) minutes pour vous dégourdir les jambes et les miennes, puis on revient tout de suite après!

3140

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3145

**REPRISE DE LA SÉANCE
ROBERT PATENAUDE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

3150

Alors j'invite monsieur Robert Patenaude s'il vous plaît. Bonsoir.

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

3155

Bonsoir, bonsoir messieurs les Commissaires. Mes questions vont être rapides. Étant donné qu'il y a beaucoup d'importance pour l'eau, qu'on sait que des sols se dégagent, se lessivent beaucoup de choses, est-ce que ça serait possible d'avoir un portrait de la structure des sols par région au Québec?

3160

Les sols sont très différents d'une place à l'autre, il y a des impacts très différents, alors ce que je voudrais savoir, c'est de savoir si la Commission peut trouver un portrait de la structure des sols.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3165

On va aller voir du côté de l'Environnement et de l'Agriculture pour savoir si ça existe, d'abord l'Agriculture, monsieur Beaudet!

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3170

Il y a une série de rapports pédologiques qui sont disponibles. Je sais pas s'ils sont tous disponibles partout, ça, c'est une autre histoire. Oui, il y a des rapports pédologiques qui décrivent les sols, les structures, mais c'est papier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3175

Je m'excuse, est-ce que vous pourriez parler plus près de votre micro?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3180

Oui, c'est des rapports pédologiques qui expliquent la structure des sols en quoi ça consiste, mais à une échelle...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3185

Mais qui donnent un portrait par région?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3190

Je crois que c'est par comté. La plupart sont par comté. J'ai pas le détail de la liste complète des rapports, ça, c'est certain, là.

Est-ce que c'est disponible, je le sais pas non plus.

3195

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, vous aviez eu autrefois une cartographie écologique du Québec par exemple, est-ce que vous avez ce genre de portrait où il y a une analyse des sols et la relation avec la ressource eau?

3200

PAR M. PIERRE BARIL:

Bien, lorsqu'on intègre dans une analyse justement plus globale, on prend effectivement les mêmes cartes pédo qui existent au vingt mille (1:20 000), au cinquante millièmes(1:50 000), puis on les intègre avec notre analyse, comme vous l'avez dit, plus écosystémique. C'est un paramètre parmi d'autres.

3205

Alors on a la même base de données pédologiques qui décrivent les types de sols; en fait, c'est le Service des sols qui fait ça au ministère de l'Agriculture.

3210

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais ce travail-là est-il achevé?

3215

PAR M. PIERRE BARIL:

Il faudrait demander, mais je pense qu'on a pas mal tout complété le Québec, là. Au ministère de l'Agriculture, il reste plus grand place où on n'a pas une carte de sols au Québec, là.

3220

PAR M. PIERRE BEAUDET:

Moi, je suis certain que c'est pas nécessairement complété partout. Entre autres, je crois qu'il y en a une qui est en train d'être réalisée dans le Bas-Saint-Laurent seulement.

3225

Mais peut-être que dans les zones intensives, dans les zones agricoles plus importantes, c'est probablement tout fait, mais à des échelles différentes par contre.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3230

Est-ce qu'on a des efforts synthétiques là-dessus, parce que vous comprenez bien comme moi que quarante (40), cinquante (50), cent (100) cartes pédologiques, c'est très

3235

technique, est-ce qu'il y a des synthèses ou des efforts d'intégration relativement vulgarisés qui permettent de comprendre les problématiques des sols en relation avec l'eau, selon soit les bassins versants, soit des régions déterminées?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3240

Moi, je l'ignore, dans mon cas.

PAR M. PIERRE BARIL:

3245

Oui. Dans le cadre du programme Saint-Laurent Vision 2000, il y a une série de rapports qui ont été faits sur les rivières, les grands bassins versants, je pense les trois (3) principales ont été faites et on a fait une analyse bassin versant, puis si je me rappelle, on a référé à des cartes pédo.

3250

Mais encore là, on pourra les déposer à la Commission pour présenter comment ça a été intégré à travers l'étude bassin versant, l'aspect pédologique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Patenaude.

3255

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

3260

Je pense qu'il existe aussi des experts peut-être au Québec, on nous a annoncé beaucoup d'experts ici, peut-être que sur les sols, étant donné qu'il y a beaucoup, ma question demande est-ce qu'il va y avoir un expert qui va pouvoir venir nous parler des sols au Québec? Peut-être qu'il y aurait même des Européens qui pourraient venir nous le dire, qu'est-ce qu'ont l'air les sols au Québec!

3265

De toute façon, peut-être qu'on pourra suggérer des noms si jamais le ministère de l'Agriculture en trouve pas.

3270

Ma deuxième question rapide, est-ce que vous pensez, madame la Présidente, que le ministère de l'Environnement devrait faire respecter les règlements avant de les changer? Parce qu'on a l'air à émettre beaucoup de règlements, et les changer avant même qu'on les ait respectés.

3275

Alors je voudrais savoir si pour le ministère de l'Environnement, ils vont faire respecter les règlements actuels un jour, et quand.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280 Vous faites une hypothèse. Monsieur Baril, quelles sont les mesures qui sont mises de l'avant par votre ministère pour respecter la réglementation en vigueur?

PAR M. PIERRE BARIL:

3285 Encore une fois, je reviens que le détail de la mise en œuvre de la réglementation va être donné le 11 novembre, lorsqu'on va parler de ce cadre-là; on parlera pas seulement des dispositions, mais du contrôle de ces dispositions-là.

3290 Mais lorsqu'on a annoncé le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, on a annoncé également cent (100) nouvelles ressources au ministère de l'Environnement pour faire ce contrôle-là à travers le Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3295 Mais dans le cadre de la réglementation qui existait jusqu'à maintenant, j'imagine qu'il y avait des mesures de contrôle qui étaient mises en place, est-ce que vous pourriez nous en parler un peu?

PAR M. PIERRE BARIL:

3300 Oui, si quelqu'un peut m'aider à présenter, peut-être Bob, là, comment ce qu'on procède, du moins comment on procédait avant le 15 juin, puis comment qu'on va procéder après. On vous proposerait peut-être d'avoir ça en détail le 11 novembre, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3305 D'accord, mais jusqu'au 15 juin disons.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3310 Bonsoir madame la Présidente. Je suis directeur régional pour la Capitale nationale et pour Chaudière-Appalaches.

3315 Alors au niveau du respect de la réglementation, on a des équipes qui travaillent sur le terrain, on a des équipes qui font du contrôle a priori, ce qu'on appelle l'analyse des dossiers qu'on a reçus. Et on a aussi des équipes qui sont sur le terrain.

3320 Jusqu'au 15 juin avant la réglementation, on faisait surtout des inspections qui étaient plus ciblées. Avec la nouvelle réglementation, on a une nouvelle approche, monsieur Baril le disait, on a cent (100) ressources de plus sur le terrain à travers la province, et c'est de l'accompagnement.

Alors on va faire de l'accompagnement ferme par ferme et trouver, en fait faire en sorte que la réglementation soit entièrement respectée selon les différents échéanciers qui sont dans la réglementation.

3325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc les effectifs que vous aviez déjà en poste vont également voir leur tâche modifiée et se rajoute à ces effectifs une centaine de personnes, là?

3330

PAR M. BOB VAN OYEN:

Tout à fait.

3335

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3340

Vous me réjouissez, parce que j'avais compris "sans" ressources, en disant qu'il y en avait pas de ressources! Alors au moins une bonne nouvelle.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3345

Une centaine de personnes additionnelles.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3350

Bon, avant les nouvelles ressources, il y avait combien de ressources dans le ministère sur l'application du règlement relatif à la production animale?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3355

Ce serait dans les portraits régionaux qu'on pourrait vous répondre, monsieur Beauchamp, de ce côté-là. Je peux pas vraiment vous dire région par région combien il y en avait qui étaient au niveau de l'analyse et au niveau de l'inspection.

3360

Mais dans les différents portraits régionaux, il y a une section qui va traiter de l'évolution des ressources qui sont dévolues à ces deux (2) contrôles-là.

3365

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Dans la représentation d'un certain nombre de personnes à l'extérieur du ministère, le reproche est souvent fait que le ministère n'a pas appliqué le règlement, ne l'a pas appliqué ni dans la règle, ni dans sa rigueur. Est-ce que ce reproche qui roule, qui circule est fondé ou non?

3370

PAR M. BOB VAN OYEN:

En fait, moi, je peux vous parler de l'expérience de mes deux (2) directions régionales.

3375

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Vous en avez deux (2)?

3380

PAR M. BOB VAN OYEN:

Oui, j'ai Chaudière-Appalaches et la Capitale nationale. Je suis très bien entouré!

Je peux vous parler de ces deux régions-là où particulièrement dans Chaudière-Appalaches, on a une activité agricole très intense, où la réglementation est appliquée avec une très grande rigueur, à la fois au niveau des analyses des dossiers qui rentrent pour les autorisations et au niveau du contrôle aussi.

3385

Et on travaille énormément avec un comité, le comité multipartite sur la gestion des fumiers qui regroupe un ensemble d'intervenants, et on a des programmes d'inspection extrêmement rigoureux qui se font aussi.

3390

Alors je pense que la réglementation est appliquée avec rigueur.

3395

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Et vous êtes en poste depuis combien de temps?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3400

Depuis deux (2) ans, deux (2) ans et trois (3) mois à peu près.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Pour ce qui est des plaintes et des cas d'infractions, vous allez nous les donner dans...

3405

3410 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Dans le portrait régional à la fois à Saint-Hilarion pour la Capitale nationale et ici à Sainte-Marie au mois de février, on va vous donner un portrait des plaintes reçues, des inspections faites, notamment quelqu'un avait soulevé les poursuites.

3415 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et ces données-là, nous seront données dans chacune des régions?

3420 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Les données sont disponibles pour certaines périodes dans chacune des régions.

3425 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Merci.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3430 Je vous en prie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3435 Merci monsieur Patenaude. Deux questions! La réponse ne vous plaît peut-être pas, mais c'est la réponse qu'on vous a fournie!

RAYMOND CIMON

3440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Raymond Cimon, président de l'Agence de forêt de Chaudière. Bonsoir.

3445 **PAR M. RAYMOND CIMON:**

Bonsoir madame. Ça me fait plaisir de pouvoir prendre parole, même si je voyais un peu le temps passer! J'étais venu à soir, c'est sûr, en priorité sur l'état de déboisement au Québec. J'ai pris la réponse tout à l'heure concernant le fait que ça va être repris plus loin.

3450 J'aimerais tout de même par exemple que ce soit bien préparé, pour pas qu'il y ait des discussions que je qualifie d'inutiles, dans le style: on peut avoir la version du MAPAQ, il peut y

avoir une révision par le ministère des Ressources naturelles, les agences peuvent intervenir et aussi le ministère de l'Environnement!

3455

Donc j'aimerais qu'il y ait une certaine coalition au départ pour préparer le vrai portrait de l'état de déboisement, ce serait peut-être plus rapide et ça éviterait des questions venant de la salle. C'est un commentaire que j'émet, mais c'est tout de même un dossier important, et on sait que dans le fond, ça remonte pas à il y a vingt (20) ans, le déboisement, c'est quelque chose qui est tout de même assez récent, on parle environ de 97-2002. Donc ça devrait être dans cette période-là qu'on devrait retrouver le déboisement.

3460

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'ailleurs, monsieur Cimon, le ministère de l'Agriculture est en lien avec le ministère des Ressources naturelles pour avoir les données les plus complètes possibles sur l'état de la situation.

3465

PAR M. RAYMOND CIMON:

C'est probablement pourquoi qu'on n'a pas eu le portrait à soir.

3470

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est sans doute la raison.

3475

PAR M. RAYMOND CIMON:

C'est beau. Donc pour cette partie-là, ça me va.

3480

La deuxième question que j'avais, c'est en relation avec le portrait qui nous avait été présenté sur les différents graphiques et cartes que monsieur Baril nous a présentés, au niveau des surplus, entre autres dans Chaudière-Appalaches, c'est très clair. À part peut-être en exporter sur la lune, peut-être qu'il y a moyen de trouver d'autres solutions.

3485

Parce que dans le fond, ce que j'en ai déduit, il y a des superficies manquantes, on s'attaque à l'épandage, mais il y a sûrement moyen, puis monsieur Baril peut peut-être m'y répondre, on a tu regardé, on sait que dans Chaudière-Appalaches, il y a eu différents projets pour traiter le lisier, on regarde tu le dossier juste en relation avec l'épandage ou si on essaie de trouver des solutions d'avenir qui sont des solutions pour vraiment traiter le lisier pour aller chercher vraiment les parties les plus importantes? C'est un peu dans ce style-là.

3490

L'épandage est une chose, on va manquer de superficies, puis je sais pas où ce qu'on va les prendre! Peut-être qu'il y a une réponse à ça, mais j'aimerais qu'on regarde aussi les projets de transformation du lisier, parce que c'est des solutions d'avenir, quand on parle de

3495

développement durable, c'est vers des choses comme ça où on va vraiment traiter de façon logique dans le temps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3500

Monsieur Cimon, demain après-midi on parle justement de ces solutions. Il y a des séances thématiques, une séance thématique qui porte là-dessus, les solutions technologiques de traitement qui sont existantes et celles qui sont en développement. Alors en après-midi, on parle exclusivement de ça.

3505

PAR M. RAYMOND CIMON:

Donc il va y avoir vraiment demain après-midi ces discussions-là?

3510

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, il y a monsieur Gingras qui va nous parler des solutions à la ferme; il y a également monsieur Cécilien Berthiaume qui va nous parler d'un système de traitement de lisier, puis il y a monsieur Éric Lavoie qui va nous parler des exemples ailleurs dans le monde et des conditions gagnantes quant aux traitements. D'accord!

3515

PAR M. RAYMOND CIMON:

OK, c'est beau pour ça. Au niveau des superficies manquantes, c'était la deuxième partie de la deuxième question!

3520

PAR M. PIERRE BEAUDET:

Oui, à quel propos exactement?

3525

PAR M. RAYMOND CIMON:

Au niveau du surplus du phosphore présent dans le sol ou en tout cas, dans le fumier pour épandre, il y a des superficies manquantes. On parlait, dépendant s'il y avait réduction ou pas, entre autres pour Chaudière-Appalaches...

3530

PAR M. PIERRE BEAUDET:

Bien, c'est des superficies d'épandage manquantes pour les entreprises porcines qui déclarent des cultures. Mais il y a toutes les autres qui peuvent en avoir de disponibles. J'ai pas pris ça en compte. Je voulais mesurer l'impact d'une situation X comparée à celle d'aujourd'hui, et de voir s'il y avait moyen justement de résoudre des problèmes ferme par ferme et voir l'impact que ça pouvait donner.

3535

3540 Et c'est traduit en superficies d'épandage bien sûr, mais il y a en a d'autres sur le territoire. Il peut y avoir aussi des ententes d'épandage à l'intérieur de ça, j'ai pas l'information. Est-ce que c'est plus clair?

PAR M. RAYMOND CIMON:

3545 Bien, dans le fond, tout à l'heure on parlait qu'on y a allait avec cent pour cent (100 %) des superficies disponibles. J'essaie de voir le lien. On a un surplus, on parle aussi des superficies disponibles qui sont déjà...

3550 **PAR M. PIERRE BEAUDET:**

C'est toujours sur la base des entreprises porcines déclarant des superficies, et c'est cent pour cent (100 %) des superficies des entreprises porcines. Si on prend une entreprise laitière qui aurait des terres en disponibilité, c'est pas compté.

3555

PAR LA PRÉSIDENTE:

On parle que des superficies des entreprises porcines?

3560 **PAR M. PIERRE BEAUDET:**

D'entreprises porcines seulement déclarées dans la fiche, excluant les ententes d'épandage.

3565 Ça existe, c'est sûr. Comme je vous mentionnais, il va y avoir des parents qui ont la ferme d'élevage et les enfants qui ont les cultures, ça existe, ça, c'est bel et bien, mais je peux pas, moi, le faire, le distinguer.

3570 C'était plus pour mesurer l'impact sur une situation et de voir dans quel contexte, quel niveau de difficulté ça amène, et si on peut résoudre le problème avec un système, finalement, une intervention comme la diminution des rejets.

PAR M. RAYMOND CIMON:

3575 Parce que je regardais dans la carte que monsieur Baril avait présentée, au niveau de la région 12, Chaudière-Appalaches, les couleurs étaient très foncées, je regardais où ça pouvait aller, vers les États-Unis peut-être un peu!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3580

Monsieur Baril, vous vouliez intervenir?

PAR M. PIERRE BARIL:

3585

Un indicateur pour vous aider à comprendre ça, c'est, encore une fois des données issues du portrait agroenvironnemental de 99 où dans Chaudière-Appalaches, Montérégie-Est et Lanaudière je pense, autour de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des superficies ont été déclarées recevant un engrais. Alors on peut conclure!

3590

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va monsieur Cimon? Attendez, quittez pas, monsieur Beauchamp veut poursuivre sur votre premier volet, le déboisement.

3595

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Oui. Monsieur Marmen, est-ce que dans vos clubs, il est question du déboisement des fermes? Est-ce que les gens sont en train de couper leur bois de ferme pour faire de l'épandage, est-ce que vous en discutez dans les clubs?

3600

PAR M. SIMON MARMEN:

Oui, c'est observé, c'est discuté. Mais en fait, des agriculteurs qui sont confrontés à le faire le font par eux-mêmes, et fort probablement que les conseillers vont plutôt les interpeller, à voir avant tout, est-ce que c'est la dernière et ultime solution!

3605

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que dans vos bilans d'activités de vos agronomes, le tableau n'indique pas de temps accordé...

3610

PAR M. SIMON MARMEN:

Au plan de déboisement?

3615

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Oui.

3620

PAR M. SIMON MARMEN:

Non, c'est pas nécessairement en fait, même, une activité pour laquelle on finance les services qui sont reliés à ça.

3625

Par contre, on pourrait parler de la plantation des brise-vent, c'est de le voir d'une autre façon.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3630 Et celle-là y est?

PAR M. SIMON MARMEN:

3635 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Très bien, merci.

3640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Cimon.

3645

LOUIS CHAREST

PAR LA PRÉSIDENTE:

3650 Monsieur Louis Charest, conseiller de la Ville de Bécancour. Bonsoir.

PAR M. LOUIS CHAREST:

3655 Bonsoir. C'est pas loin d'ici, on a un chalet au grand lac Saint-François, mon père avait ça quand j'étais pas né, ça fait quarante-cinq (45) ans qu'on a un chalet là. Puis le grand lac Saint-François, ça a vingt-cinq (25) milles de long, en haut du bassin de la Saint-François, puis ça fait trois-quatre (3-4) ans qu'on a de plus en plus d'algues dans le lac. Puis cet été, ça a été l'enfer, le monde a arrêté de se baigner, puis certains petits enfants qui y vont pareil patauger dans l'eau, puis ça faisait des marques, ils se grattaient en tout cas, bon.

3660

Ça fait que ça, à un moment donné, c'est comme d'autre chose, ça se passe! Bien, l'hiver enlève ça. Là, moi, je reste à Bécancour, on a fait l'épuration, ça a coûté une vingtaine de millions. Le bassin de la Bécancour, en haut de la Bécancour, c'est Thetford, Black Lake, Saint-Ferdinand, ils ont fait leur épuration comme c'est fait partout ailleurs avec des bassins.

3665

Puis là, cet été, on a eu un appel du ministère de l'Environnement comme de quoi qu'on avait des algues bleues dans la rivière Bécancour à Bécancour, qu'il fallait avertir notre population de surtout pas aller dans l'eau, de pas toucher à l'eau, de pas boire l'eau. Normalement on boit pas l'eau de la Bécancour, mais les enfants jouent dedans, puis ça commençait à être officieusement baignable. On n'avait pas envoyé des études au ministère de

3670

l'Environnement, mais on faisait des vérifications à l'interne, puis c'était "border line" que j'appellerais, puis on voyait le bout du tunnel.

3675 Sauf que là, avec l'avis d'algues bleues, ils nous ont dit, quand vous en verrez plus dans la rivière, bien, trois (3) semaines après, le monde pourra retourner dans la rivière. Là, m'a vous dire que ça a fait peur à bien du monde, puis je pense qu'on va se tenir peinard avec notre baignade dans la rivière Bécancour!

3680 Ma question, c'est: ça, ces algues bleues là, c'est tu lié au phosphore?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

3685 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Oui, Marc, peut-être que tu peux nous apporter un élément de réponse. Puis avant qu'il commence, effectivement la rivière Bécancour passe dans le lac William?

3690 **PAR M. LOUIS CHAREST:**

Oui, puis ils ont fait l'épuration aussi au lac William.

PAR M. PIERRE BARIL:

3695 Puis on sait que l'entrée du phosphore dans le lac William provient à quatre-vingts pour cent (80 %) de la station d'épuration de Thetford! Cependant, on comprend qu'après le lac William, il y a d'autres activités qui interfèrent jusqu'à chez vous en bas à l'aval, mais je vais laisser Marc s'exprimer.

3700

PAR M. MARC SIMONEAU:

3705 Est-ce qu'il y a un lien entre la présence des algues bleues et le phosphore! C'est sûr que les algues bleues sont très particulières, sont capables d'emmagasiner le phosphore lorsqu'il est abondant, sont capables d'envahir le milieu, lorsque les conditions sont particulières, comme celles qu'on a connues ces dernières années avec les étés qui sont très secs, très chauds. C'est sûr que ce sont des conditions qui vont favoriser le développement massif de ces algues-là.

3710 Mais c'est sûr que les milieux qui sont le plus fertilisés ou qui présentent les plus fortes concentrations de phosphore dans le milieu, ça va contribuer bien sûr à l'essor de ces algues-là. Donc elles sont très compétitives, elles sont capables de vraiment prendre le plancher et elles vont faire en sorte qu'elles vont envahir le milieu au détriment des autres espèces d'algues qu'on rencontre habituellement dans les eaux douces, les eaux de surface.

3715

Donc effectivement, il y a un lien entre ça et le degré d'eutrophisation des cours d'eau.

PAR M. LOUIS CHAREST:

3720

À ce moment-là, si je comprends le raisonnement de monsieur Baril, c'est que même les producteurs porcins qui feraient n'importe quoi avec leur phosphore, dès qu'il y a une ville, on fait ça pour rien?

PAR M. PIERRE BARIL:

3725

Ah non, j'ai pas distingué les sources de phosphore. Je vous disais qu'il faut faire une analyse peut-être un peu plus fine pour voir effectivement il vient d'où, ce phosphore-là, pour provoquer ces algues bleues là. Dans la rivière Bécancour, je m'imagine qu'il y a plusieurs sources de phosphore qui contribuent à cette eutrophisation-là.

3730

Mais là, je peux voir si on a des études plus fines, comme on a sur la Yamaska, le Richelieu. La Bécancour, là, je sais pas si on a des caractérisations plus fines, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3735

Monsieur Simoneau.

PAR M. MARC SIMONEAU:

3740

Le ministère a des stations de surveillance de qualité de l'eau dans le bassin de la rivière Bécancour, on a produit une étude dans le passé, et les stations sont toujours opérées en continu. Donc on sera en mesure de produire un bilan éventuellement de la situation.

3745

Le lac William est un lac qui est surveillé présentement, justement pour la problématique des cyanobactéries, donc on pourrait éventuellement, lorsqu'on fera la tournée en région, produire un portrait de la situation à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3750

Ça va monsieur Charest?

PAR M. LOUIS CHAREST:

3755

Oui, merci.

3760

MARIO TURENNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Mario Turenne, s'il vous plaît, producteur de porcs. Bonsoir.

3765

PAR M. MARIO TURENNE:

Bonsoir. C'est une question d'éclaircissement. En quelque part ce soir, monsieur Baril a reflété puis même, j'ai juste quelques questions, au fait où ce que les superficies considérées dans le portrait 99, il y a eu des épandages, peu importe que ce soit du lisier ou des minéraux. C'est ce qu'il faut comprendre, donc...

3770

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril, est-ce que c'est ce qu'il faut comprendre?

3775

PAR M. PIERRE BARIL:

Je vais vérifier, mais je pense que c'est toute superficie recevant un engrais.

3780

PAR M. MARIO TURENNE:

Oui, c'est dans le sens que je le comprenais. Donc au tableau des charges fertilisantes 99 que vous avez présenté, en 99 trois cents kilos (300 kg) de phosphore, en 96 quels étaient les kilos de phosphore, puis à ma compréhension, en 96, il n'y avait pas d'engrais minéraux, c'était seulement des lisiers de porc.

3785

Donc si on veut le mettre vraiment en relation avec 99, le portrait de 96 à 99, comment se fait-il qu'on a augmenté, puisqu'on a utilisé de la phytase, puis on a fait des efforts marqués? Ça serait pas supposé être trois cents (300 kg), ça serait supposé d'être en bas de deux cent soixante quelques, là.

3790

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

3795

PAR M. PIERRE BARIL:

C'est les chiffres que les producteurs ont déclarés dans le portrait, j'ai pas inventé ces chiffres-là.

3800

Mais je vais encore une fois dans la méthodologie , ça va préciser exactement l'origine de ces chiffres-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3805

Ce serait important, parce que les gens qui sont dans le secteur reconnaissent pas leurs chiffres ou les résultats de leurs efforts!

PAR M. MARIO TURENNE:

3810

Donc on va avoir une réponse dans le futur?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3815

Oui. Bien, monsieur Baril s'est engagé à donner les hypothèses qui sous-tendent les données qu'il a présentées ce soir. Alors on devrait avoir toutes ces hypothèses-là bien décrites, ça va être par écrit que ça va être fait, puis ce sera un document déposé.

PAR M. MARIO TURENNE:

3820

Je vous remercie, c'était ma seule question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3825

Merci.

JEAN-DENIS MORIN

3830

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Jean-Denis Morin, producteur agricole. Bonsoir.

3835

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

Bonsoir madame, bonsoir messieurs. J'avais deux (2) questions, la première a été répondue, concernant les ententes d'épandage sur les superficies requises, avec monsieur Beudet.

3840

Ce serait une deuxième question à monsieur Beudet. Vous nous avez présenté un histogramme qui faisait un bilan de la richesse des sols, qui disait grosso modo qu'il y avait dix-neuf pour cent (19 %) de nos sols qui étaient considérés comme riches au Québec, et il y avait une série de pourcentages pour les sols pauvres.

3845

Dans un sol pauvre, est-il encore agronomiquement correct d'enrichir un sol pauvre? Ça veut dire que dans le fond, quand on enrichit un sol pauvre, on en met un petit peu plus que le besoin des plantes. Est-il encore correct de le faire?

3850 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beaudet.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3855

Il faut distinguer le prélèvement des cultures à proprement parler. Le prélèvement, c'est ce que la plante a besoin pour sa croissance, ce qui est exporté du champ à proprement parler, puis le niveau de fertilité puis ce qu'on doit mettre pour garantir, entre guillemets, un rendement.

3860

Alors le niveau de fertilité compte. S'il y a un sol pauvre, habituellement on en met plus ce que la plante en exporte du champ. Bien, ça veut pas nécessairement dire que la plante en utilise pas plus pour sa croissance. Un bel exemple, je sais pas, moi, si on prend un chou-fleur par exemple, c'est la tête du chou-fleur qui sort du champ, mais pour constituer toute la charpente du chou-fleur, il faut vraiment qu'il aille chercher les éléments fertilisants en

3865

conséquence.

C'est ça qui est relativement complexe aussi à évaluer, mais il y a quand même des grilles de référence en fertilisation du CRAAQ qui donnent les quantités prescrites ou recommandées pour obtenir un rendement, et ça joue en fonction du niveau de fertilité ou du

3870

pourcentage de saturation, en fonction d'un rendement, d'une attente d'augmentation de rendement.

Habituellement, ça se comporte comme suit, c'est que si les sols sont pauvres, il y a plus de fertilisants, si les sols sont très riches, il y en a moins.

3875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça répond à votre question?

3880

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

Ça fait donc partie de la logique des choses à un moment donné, tenant compte de ça? C'est beau, merci.

3885

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Morin.

3890

MAXIME LAPLANTE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Maxime Laplante. Bonsoir.

3895

PAR M. MAXIME LAPLANTE:

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Ma première question portera sur les PAEF. Première chose, je suis pas vraiment d'accord avec le caractère confidentiel que ça a, mais maintenant que monsieur Beauchamp avait insisté pour poser la question, je la lui laisserai.

3900

C'est sur le fait que je me suis laissé dire par une source que je qualifierais de fiable, que le contentieux du ministère de l'Environnement a évalué la pertinence légale du PAEF advenant le cas d'un procès. Advenant le cas où un producteur serait en litige avec le ministère de l'Environnement sur la base d'un PAEF, que le contentieux ne s'embarquerait pas sur ce terrain-là. Mais encore là donc, il s'agit d'une rumeur. J'aimerais qu'on me la confirme, qu'on me donne une idée sur la valeur légale d'un PAEF.

3905

3910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

3915

Je vais adresser la question à notre contentieux, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3920

Donc vous allez revenir avec une réponse mais en consultant d'abord le contentieux de votre ministère.

PAR M. MAXIME LAPLANTE:

3925

Ma deuxième question, étant donné qu'on a fait état également de données théoriques ou en tout cas, de modèles de calculs, ma deuxième question est très théorique aussi. Étant donné qu'on a à peu près deux millions d'hectares (2 M ha) cultivés au Québec, c'était les chiffres mentionnés tout à l'heure, en sachant également que tout le système repose sur une analyse et basé sur la norme phosphore, en sachant aussi que le maïs en prend plus de phosphore que de l'orge ou que du soja, ou quoi que ce soit, donc si on augmente la superficie en maïs et qu'on peut augmenter la quantité de phosphore qu'on y met, donc augmenter la quantité de lisier de porc qu'on peut y étendre, quel serait le nombre théorique, et je dis bien théorique, donc la limite extrême de cheptel porcin qu'on pourrait établir sur le territoire agricole

3930

3935 du Québec, en faisant un calcul très improbable j'en conviens, mais un calcul improbable où on déboiserait légalement ce qui reste de forêt, qu'on transformerait en maïs également ce qui existe, tout ça en respectant la légalité, j'aimerais qu'on établisse un peu quelle est la limite tout à fait invraisemblable du cheptel porcine qu'on pourrait établir ou du cheptel animal?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3940

Monsieur Beaudet.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3945

Ma réaction, c'est, il y en a en fichu des hypothèses dans un exercice comme ça!

3950

Ça, on pourrait prendre à la limite toute la superficie possiblement agricole, puis faire une relation - non, je vois pas comment, l'utilité. Si au moins on l'examinait par bassin, puis regarder ce qu'on peut faire, ce qu'on peut pas faire, mais non, je vois pas faire cet exercice-là en tant que tel, l'utilité en tout cas de l'exercice.

PAR M. MAXIME LAPLANTE:

3955

Je peux peut-être le réduire à une base sur un hectare, si ça peut simplifier. Actuellement si on prend un hectare de terre agricole, on va supposer qu'il y aura pas de déboisement supplémentaire à faire, si on le met sur une base de maïs, quel est le nombre de cochons qu'on peut théoriquement, donc qu'on peut utiliser le lisier pour fertiliser un hectare en maïs? On fera le calcul par...

3960

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3965

En réalité, vous avez vu la diapo que j'ai présentée où je parlais d'un épandage de mille mètres cubes (1000 m³) de lisier sur un hectare en superficie en prairie, vous avez la réponse sur cette diapo-là. Il s'agirait de faire l'exercice en le ramenant sur un hectare et vous avez la réponse.

3970

Puis je voudrais quand même rajouter une information sur les prélèvements. Le maïs n'est pas nécessairement la plante qui en prélève le plus, ça peut arriver dans une région donnée par exemple où les rendements de maïs sont moins élevés et que les rendements de prairies sont plus élevés avec plusieurs coupes. Les rendements, en réalité, dans Chaudière-Appalaches, ça peut très bien se produire que les rendements de prairies soient plus élevés que ceux du maïs.

3975

C'est pas uniquement que la plante à proprement parler, il faut prendre l'ensemble de la culture et des rendements qu'on peut obtenir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3980 Mais maintenant, si on poussait le calcul, parce que là, on sait que c'est mille mètres cubes (1000 m³) pour un hectare, mais j'ai besoin de combien de porcs pour produire mille mètres cubes (1000 m³)?

PAR M. PIERRE BEAUDET:

3985 Ah bien, il s'agit de faire la relation tout simplement avec les rejets. Autrement dit, le CRAAQ donne ces informations-là par tête de porc produit, c'est exactement ces données-là que j'ai utilisées. C'est la référence, tout est là. C'est possible de faire la relation, ça, c'est facile, pour un hectare de maïs, bien sûr.

3990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça serait possible de nous fournir l'information?

3995

PAR M. PIERRE BEAUDET:

Oui, aucun problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4000

D'accord, merci monsieur Laplante.

4005

MARIO GAGNÉ

PAR LA PRÉSIDENTE:

4010

Monsieur Mario Gagné qui est producteur de porcs. Bonsoir monsieur Gagné.

PAR M. MARIO GAGNÉ:

4015

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires, bonsoir tout le monde. Je pousserai pas longtemps sur la question, la question justement que vous dites que les producteurs ne reconnaissent pas leurs chiffres, vu que monsieur Beauchamp avait tout de suite posé la question au début tout de suite sur le trois cents pour cent (300 %) de phosphore.

4020

Prenez le temps d'aller virer au fond de la question, parce que ça a été fait à partir du plan agroenvironnemental de 99, et les terres en location et les ententes d'épandage n'étaient pas pris en compte. Le seul terrain du propriétaire était pris en compte, et si tu possédais

soixante (60) acres de terrain, et tu en louais trois cents (300), les trois cents (300) n'étaient pas pris en compte. Mais vérifiez-le comme il faut.

4025 Mon deuxième point, puis je vais pas pousser plus loin, mais c'était ça, parce que je suis producteur, puis je sais de quoi je parle. Au niveau de la foresterie, au niveau du terrain qui était disponible en 1951 dans Chaudière-Appalaches, en pâturage et en culture, c'est un document qui est légal, il y avait, en 1951, vingt-huit point neuf pour cent (28,9 %) des terres qui étaient en pâturage et en culture. En 1996, il y avait quinze point quatre pour cent (15,4 %) des terres qui étaient en culture. La foresterie avait repris treize point cinq pour cent (13,5 %) de la culture.

4030 Puis depuis le temps qu'on le voit, quand on le fouille comme il faut, en 1951, en pâturage, il y avait cent soixante mille huit cent dix-huit hectares (160 818 ha) et en culture, il y avait deux cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq hectares (275 835 ha). En 1996, il y avait trente mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf hectares (30 899 ha) en pâturage, et deux cent
4035 un mille (201 000 ha) en culture. On s'aperçoit que le pâturage a baissé, parce que les fermes sans sol se sont intensifiées et la céréale et les productions, les cultures commerciales ont pris la place. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4040 Ce document-là, c'est quoi exactement?

PAR M. MARIO GAGNÉ:

4045 Ça, c'est un document qui vient de la Fédération de la Beauce, ces chiffres ont été donnés par monsieur Morin, Statistique Canada. Voulez-vous qu'on vous le fournisse?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4050 Est-ce que ça serait possible de le déposer à la Commission?

PAR M. MARIO GAGNÉ:

4055 On va le déposer ultérieurement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Merci.

4060

4065

LISE AUDET

PAR LA PRÉSIDENTE:

Lise Audet qui est productrice de porcs. Bonsoir madame.

4070

PAR Mme LISE AUDET:

Bonsoir madame, messieurs les Commissaires. J'aurais besoin de me faire confirmer deux éléments de compréhension sur la conférence de monsieur Baril avant de soumettre ma question, si vous permettez.

4075

Est-il exact de dire que la région Chaudière-Appalaches est une des régions à forte concentration animale?

4080

PAR M. PIERRE BARIL:

Oui. C'est une question relative, relativement à d'autres régions il y a beaucoup plus en densité animale en Chaudière-Appalaches.

4085

PAR Mme LISE AUDET:

Est-il exact de dire également que dans les eaux de surface de Chaudière-Appalaches, elles présentent pas de phosphore, il y a pas de phosphore dans les eaux de surface, comparativement à la Montérégie?

4090

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y en a moins...

4095

PAR Mme LISE AUDET:

Comparativement à la Montérégie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4100

Monsieur Simoneau va donner une réponse.

PAR Mme LISE AUDET:

4105

Selon les graphiques qu'on a vus.

PAR M. MARC SIMONEAU:

4110

Je dirais que si on compare la Montérégie, il y a une bonne partie de la rivière Chaudière qui montre une eau de bonne qualité, les parties les plus agricoles sont celles situées en aval de Scott, donc le bassin de la rivière Beaurivage.

4115

Mais dans l'ensemble du bassin, c'est plus faible que la Montérégie, mais je dirais qu'entre Beaurivage et Montérégie, il y a quand même des similarités en termes de concentration.

PAR Mme LISE AUDET:

4120

À partir de là, est-ce qu'on peut croire que c'est pas le lien directement avec la production animale qui fait qu'il y a du phosphore dans les eaux de surface? C'est la production agricole tout court, mais pas nécessairement la production animale?

4125

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qu'est-ce qui influence dans le fond la qualité des eaux de Chaudière-Appalaches, c'est la rivière Chaudière...

4130

PAR M. MARC SIMONEAU:

Dans la partie supérieure de la rivière, si on parle tout le segment, la haute Chaudière, et la moyenne Chaudière, donc la tête jusqu'à Scott, la plupart des problèmes de qualité d'eau qu'on avait historiquement étaient reliés à des rejets urbains qui étaient pas traités. Et il y avait déjà quand même une activité agricole qui était moyenne.

4135

Dans la partie terminale, il y avait également des rejets urbains qui n'étaient pas traités, mais il y avait également une activité agricole plus intense, notamment la production animale.

4140

En Montérégie, c'est un secteur où il y a quand même beaucoup de production végétale et donc il y a beaucoup moins de municipalités qu'on dit en surplus de fumier, si on veut. Donc une bonne partie des éléments de pollution en Montérégie, si on prend la rivière Richelieu par exemple, c'était associé davantage à une activité de production végétale.

4145

Donc c'est pas nécessairement les mêmes sources de pollution...

PAR Mme LISE AUDET:

4150

Donc on peut pas dire explicitement que c'est la production animale qui met du phosphore dans les eaux de surface, il n'y a pas que ça?

PAR M. MARC SIMONEAU:

4155 Non, il y a une foule d'activités humaines qui vont générer une pollution, qui vont apporter du phosphore. La production végétale, les pratiques culturales peuvent être responsables d'une exportation de phosphore vers les cours d'eau.

4160 Tout comme la gestion des fumiers ou les problèmes de surplus de fumier et d'épandage peuvent en générer également. Donc il y a plusieurs sources pour rencontrer du phosphore dans les cours d'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4165 Dans les portraits régionaux que le ministère va faire, est-ce qu'on va avoir cette information sur les facteurs de pollution?

PAR M. MARC SIMONEAU:

4170 Il est prévu qu'on produise un portrait avec la qualité de l'eau de tous les cours d'eau qu'on retrouve dans les différentes régions, et le portrait va être actualisé, de façon à refléter la qualité pour la période de 99 à 2001. Donc on sera en mesure de produire un état de situation pour chacune des régions du Québec.

4175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR Mme LISE AUDET:

4180

Merci madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4185

Merci.

GISÈLE LAMOUREUX

4190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Gisèle Lamoureux, citoyenne de Saint-Henri-de-Lévis, et biologiste. Bonsoir madame.

4195

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

4200 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires, messieurs les experts. On a assisté au cours de la soirée à une espèce de débat entre des experts qui nous disent qu'il y a des surplus dans Chaudière-Appalaches, entre autres, pas juste dans Chaudière-Appalaches mais ailleurs, et des gens qui ont l'air de contester ça. Alors il y a eu comme une guerre de chiffres.

4205 Mais je vous assure que quand votre puits est pollué, les surplus de fumier, c'est plus seulement une équation. C'est un problème. Et le seul chiffre que moi je retiens, c'est que ça m'a coûté six mille dollars (6000 \$) pour assainir l'eau de mon puits.

4210 À côté de ça, il y a aucune norme, aucun règlement qui empêche la pollution de mon puits en nitrates. Alors moi, ça me coûte six mille dollars (6000 \$) pour enlever les nitrates, et on continue, l'autre bord de la rue, à en mettre.

4215 Je me suis dit, bien, c'est pas correct. Je me sens impuissante, je peux pas empêcher que les nitrates viennent, j'ai aucun recours et j'ai une facture à payer.

4220 Est-ce qu'en vertu du principe pollueur-payeur, etc., je peux envoyer ma facture à quelqu'un? Au ministère de l'Environnement? À ma connaissance, c'est pas lui qui pollue mon puits. Et par ailleurs, je suis au courant de leur budget, dans le rapport annuel de l'année passée, c'est cent quarante-cinq millions (145 M\$) pour toute la protection de l'environnement au Québec. À côté de ça, je vous signale que la simple assurance stabilisation, en 98, c'est de l'ordre de cinq cents millions (500 M\$) pour une année, et on parle que ça va être à peu près la même chose là.

4225 Donc j'enverrai pas ma facture là, parce que je me sentirais mal. Est-ce que je vais l'envoyer au MAPAQ qui subventionne les apports de nitrates dans mon puits? Est-ce que je vais l'envoyer au Premier ministre qui, lui, encourage l'exportation du porc, donc encourage qu'on mette des nitrates dans mon puits?

4230 Ma question, c'est: qu'est-ce que je fais avec la facture? Est-ce que quelqu'un, parmi ces experts-là, peut me dire que ça l'a été envisagé à quelque part, les dommages qui sont faits aux voisins? Je vous parle d'une facture de six mille dollars (600 \$) pour l'eau, mais à chaque fois que je dis que mon puits est pollué, il y a ma valeur immobilière qui descend.

4235 Il y a ma tranquillité d'esprit qui est pas là. Est-ce que ça l'a été envisagé par quelqu'un qu'est-ce qu'on fait des torts qui sont infligés par les surplus de fumier?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4240 Monsieur Baril, un cas comme celui que madame vient d'exposer, comment le ministère de l'Environnement le traiterai-il?

PAR M. PIERRE BARIL:

4245 Je réfléchis. C'est clair que les actions de protection et les dispositions réglementaires par exemple sur la protection des captages des eaux souterraines, pour l'instant, visent surtout celles qui sont reliés à un réseau, donc qui fournissent de l'eau à plus de vingt (20) personnes. Alors à quelque part, là, il y a des dispositions qui permettent de mieux protéger et de mieux encadrer ces sources d'eau à vingt (20) personnes et plus.

4250 Les sources individuelles sont également protégées mais avec des dispositions plus simples de construction et de type d'aménagement minimal à respecter; en fait il y a un guide d'implantation d'un captage pour une installation individuelle.

4255 Et il y a pas vraiment de dispositions pour la protection de la nappe autour de ces puits individuels là, nappes qui souvent sont chez d'autres propriétaires, bref, à l'intérieur de périmètres de drainage qui sont pas nécessairement chez le propriétaire.

4260 Comment on va envisager ça! Pour l'instant, je pense qu'il y a une dynamique qui doit s'installer avec une approche plus ciblée bassin versant. Nous, on pense qu'à quelque part, avec une meilleure connaissance des aquifères, parce que comme je disais au début de la soirée, on a un travail important à faire de caractérisation des aquifères, de leur fragilité, de leur degré, de leur état et de leur degré de qualité finalement d'eau, et c'est aussi leur quantité. Ça, c'est un travail de longue haleine qui a été entrepris depuis quelques années, mais qui va s'intensifier avec, on espère, avec une dynamique reliée à la Politique nationale de l'eau.

4265 Donc plus qu'on va connaître ce qui se passe dans le sol, plus qu'on va être capable de trouver les moyens pour la protéger, autant ceux qui ont des accès à des réseaux à vingt (20) personnes et plus que les puits individuels.

4270 Il y a eu des démarches au cours de deux (2) dernières années pour sensibiliser la population, par exemple avec la campagne d'échantillonnage des puits individuels, qui a incité les gens à faire carrément l'analyse d'eau. Madame Lamoureux, c'est un exemple, parce qu'elle, elle le faisait probablement sans avoir à passer par la vulgarisation puis la sensibilisation.

4275 Mais c'est par ce moyen-là que pour l'instant on pense qu'on va essayer de faire un meilleur contrôle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4280 Donc vous êtes en train de me dire que madame Lamoureux va payer sa facture?

PAR M. PIERRE BARIL:

4285 C'est sûr que c'est pas le ministère de l'Environnement qui va payer cette facture-là, c'est sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4290 Mais vous nous parlez de solutions qui peut-être un jour donneront des résultats, mais il y a pas déjà des choses qui se font pour essayer d'éviter que des situations comme ça se produisent?

PAR M. PIERRE BARIL:

4295 Je vous dirais, c'est sûr qu'on entre dans le civisme, on entre dans d'autres volets de cohabitation plus harmonieuse, de développement durable même, puis ça demande une participation vraiment de tout le monde.

4300 Et ce que je disais l'autre jour, c'était, on comprend assez vite les solidarités entre les gens de l'aval et les gens de l'amont, parce que les gens de l'aval subissent ce qui se passent à l'amont, et puis ils veulent avoir l'aval propre, mais c'est pas mal plus difficile de convaincre les gens de l'amont d'avoir une solidarité avec les gens de l'aval.

4305 Alors il y a toutes sortes de moyens qu'on essaie d'implanter, puis justement l'approche bassin versant, c'en est un pour que les gens comprennent mieux, puis qu'ils acceptent quelque part que les interventions amont qui font les actions, les activités à l'amont ont des impacts à l'aval.

4310 Alors là, je parle pour les eaux de surface, mais je m'imagine très bien l'analogie qu'on peut faire entre un périmètre de drainage d'un puits de captage, donc les gens qui sont à l'amont et la solidarité qui doit exister avec les gens à l'aval.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4315 Monsieur Marmen, est-ce que ce genre de problématique là est abordé dans les clubs agroenvironnementaux, parce que là, on est dans des problèmes de type social très difficiles, très complexes. Est-ce que c'est des choses sur lesquelles il y a des réflexions, il y a des échanges dans vos clubs à ce niveau-là?

PAR M. SIMON MARMEN:

4320 L'enjeu de la qualité de l'eau, oui, dans les cours d'eau oui, le long des cours d'eau, les mesures de protection des cours d'eau. Sur les puits, en fait, c'est discuté dans le sens où est-ce que selon la réglementation, il y a des distances séparatrices entre les lieux d'épandage avec les puits, avec les habitations. Donc les gens doivent le signaler à l'agriculteur. Si je regarde les
4325 conseillers, signaler à l'intérieur d'un plan de ferme inclus à l'intérieur du PAEF.

4330 Oui, on a déjà entendu parler à l'occasion, puis je vous ouvre une parenthèse, puis c'est des cas très très isolés, je crois, d'endroits où est-ce qu'il y a peut-être eu des contaminations. Et par contre, ces cas-là n'étaient pas des cas en fait intentionnels. C'est que souvent, c'était des puits qui n'avaient pas été identifiés, c'est-à-dire qu'on n'avait pas signalé leur présence.

4335 Et à titre d'exemple, une chose sur laquelle on planche d'une certaine façon, c'est qu'on pense que justement dans des relations harmonieuses qui pourraient être intéressantes et qui pourraient même être une source de fierté puis une question de cohabitation harmonieuse, c'est d'être capable de les identifier, ces puits-là, pour qu'on le sache où est-ce qu'ils sont dans le milieu rural. Parce que l'agronome qui a à réaliser un plan de fertilisation ne peut pas toujours le savoir.

4340 L'agriculteur peut lui dire attention, peut-être que le long de la clôture à cinq mètres (5 m), il y a un puits et donc, il faut en tenir compte. Mais il faut donc que l'agriculteur sache où est le puits du voisin, donc ça prend aussi des relations harmonieuses entre voisins pour savoir où est-ce que sont ces choses-là.

4345 Alors je ferme la parenthèse! Oui, j'ai un cas où j'en ai déjà entendu parler. C'est probablement abordé la qualité de l'eau à l'intérieur des discussions des clubs entre les producteurs, c'est une finalité en fait d'une agriculture qui respecte l'environnement. Alors oui, c'est abordé, mais dans un cas spécifique comme ça, quand même, on n'a pas la solution.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4350 Non, on règle pas un cas spécifique, mais est-ce que les gens le sont aussi à l'égard de leur propre puits?

PAR M. SIMON MARMEN:

4355 Oui. C'est-à-dire, si je comprends bien votre question, si les gens, les producteurs agricoles, à l'intérieur des clubs, s'ils sont soucieux de leur puits?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4360 Oui, est-ce qu'ils font analyser leur propre puits?

PAR M. SIMON MARMEN:

4365 Je vais vous donner un exemple flagrant. Il y a un de mes clubs qui m'a expliqué un jour comment et pourquoi il avait observé dans le temps depuis 95, un changement dans les pratiques des agriculteurs. Ils avaient carrément laissé tomber en fait l'arsenal chimique, d'une certaine façon, OK. Et puis en questionnant, la conseillère est arrivée à la conclusion suivante, c'est qu'on est dans le secteur du lac Champlain, et c'est un bassin versant assez important qui fait l'objet d'ententes avec les États-Unis, et les Américains avaient caractérisé l'ensemble des

4370

puits du secteur et avaient envoyé l'analyse d'eau aux agriculteurs. Et quand les agriculteurs ont vu l'analyse et qu'ils ont vu entre autres les traces d'herbicide, là, ils ont fait attention, et c'est de là, qu'est venue leur préoccupation de changer leur façon de faire.

4375 Donc c'est sûr, effectivement, eux-mêmes sont interpellés là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4380 Monsieur Baril, si madame Lamoureux qui s'estime lésée par de la pollution qui arrive à son puits, veut avoir compensation, elle est obligée elle-même d'intenter, de trouver le coupable et d'intenter une poursuite de son propre chef?

PAR M. PIERRE BARIL:

4385 Moi, je pense que oui, là. C'est sur plainte, sur plainte ça va être analysé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4390 Sur plainte au ministère de l'Environnement, ça va être analysé?

PAR M. PIERRE BARIL:

Voilà.

4395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors il faut loger une plainte.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

4400 Autant ce que je sais de faire la preuve, c'est de l'ordre de cent mille (100 000 \$) à deux cent mille dollars (200 000 \$).

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4405 C'est bien sûr.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

4410 Mais je posais la question un petit peu plus du côté du MAPAQ, mais avant ça, j'aimerais spécifier à monsieur Marmen que même si le cultivateur sait où est mon puits, il y a une norme qui est de trente mètres (30 m) qui protège mon puits contre les coliformes fécaux, mais absolument pas contre les nitrates. Alors ça prend beaucoup plus que de savoir où est mon puits.

4415

Maintenant, est-ce que le MAPAQ se sent un petit peu coupable?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4420

Monsieur Beaudet.

PAR M. PIERRE BEAUDET:

4425

Est-ce que je peux répondre à une question comme ça? C'est par rapport à la gestion sûrement de cette ferme-là, ça, c'est certain, il y a une relation entre la gestion probablement, mais à part ça, je sais pas. Pas de réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4430

Donc on n'a pas de réponse.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

4435

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous une autre question?

4440

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4445

Mais vous avez compris que vous pouvez envoyer une plainte au ministère de l'Environnement dans le cas particulier de votre puits.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

4450

Merci. Hier soir, on parlait de bandes riveraines en rapport avec la réglementation, on a parlé que c'était un mètre (1 m) le long des fossés agricoles et trois (3 m) le long des rivages, des rives des cours d'eau.

4455

Et j'avais posé la question à monsieur Trencia du FAPAQ qui a donné une réponse qui m'a fait réfléchir, et je suis botaniste de profession, et je peux vous assurer que sur une bande de trois mètres (3 m), parce que sa réponse était nuancée, dire, est-ce que c'est des herbes, des arbustes ou des arbres! J'aimerais que vous vous représentiez un trois mètres (3 m)!

4460 Combien d'arbres on peut mettre en largeur sur trois mètres (3 m)? En calculant que pour un arbre, généralement le minimum des racines équivaut à la cime. Alors un arbre qui va avoir trois mètres (3 m) de cime, va avoir plus que trois mètres (3 m) de racines et d'un côté, il va trouver de l'eau et de l'autre côté, il va trouver la charrue.

4465 Maintenant, ces bandes riveraines là, le règlement dit qu'il n'y a pas d'épandage de fertilisants. Mais il est pas dit qu'on ne peut pas les labourer. Par contre, on doit empêcher les animaux d'y aller, mais ça, ça va être en vigueur en 2005 seulement, et uniquement pour les cours d'eau, pas pour les fossés agricoles. Les fossés agricoles, il y a absolument rien qui empêche les animaux d'y aller. Et donc, on peut labourer mais ne pas fertiliser.

4470 Ma question est à monsieur Baril: est-ce que vous croyez vraiment que ça va protéger les cours d'eau?

PAR M. PIERRE BARIL:

4475 Comme je le disais hier, c'est sûr qu'il faut pas penser que les bandes d'un mètre (1 m) et de trois mètres (3 m) vont servir de filtre végétal pour le ruissellement,. Il faut que ce soit combiné avec les autres facteurs de risques, la dose, le mode, la période lorsqu'on épand.

4480 Donc l'idée derrière le concept du REA, c'est qu'on veut qu'il en arrive de moins en moins au cours d'eau en agissant directement sur la parcelle, en mettant la dose juste, avec le mode le moins risqué et avec un minimum, je dirais, d'impact sur toute la structure de la bande riveraine, parce qu'on comprend que maintenir une bande riveraine à trois mètres (3 m), c'est pas ça qui va faire que tu vas filtrer un ruissellement qui va passer. Ça, on est bien d'accord là-dessus.

4485 Donc l'idée, c'est de combiner à l'amont dans la parcelle le moins de départ possible avec une dose juste, donc on aura peut-être à ce moment-là moins besoin d'avoir cet effet filtre là.

4490 Puis je reviens avec le fait que si on a un endroit sensible qui est dans une municipalité, puis on a un argumentaire derrière qu'on doit aller plus large, il y a la Politique de protection des rives du littoral et de la plaine inondable qui permet aux municipalités de réglementer pour aller plus large que trois mètres (3 m).

4495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors est-ce que ça répond à votre question?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

4500

Oui, je vous remercie. Je signalerais seulement que les municipalités qui sont gouvernées par des écologistes, il y en a pas beaucoup qui vont augmenter les bandes que le ministère de l'Environnement propose. Merci.

4505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci madame. Alors vous étiez la dernière intervenante.

4510 Donc ceci met fin à la soirée de cette audience, et on poursuit nos travaux demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) avec les solutions technologiques de traitements existants et en développement. Bonne nuit à tous et merci.

4515 SÉANCE AJOURNÉE AU 30 OCTOBRE 2002 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4520

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.